

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (1919-1998)

La banque Rivaud,
le planteur belge Adrien Hallet
et la [Banque industrielle de Chine](#)
remplacent Bunge et la Banque de l'Union parisienne au capital de la Socfin.
Les évincés créent la [SIPEF](#)

Épisode précédent :
[Socfin \(1909-1919\)](#).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mars 1919)

À l'assemblée tenue le 11 mars à Anvers, le groupe français, qui réunissait plus des 5/6^e des actions représentées, a remplacé le collège des commissaires, et le conseil d'administration, dont André Berthelot ¹ prend la présidence. Parmi les nouveaux administrateurs figurent M. Pernotte, directeur général de la Banque Industrielle de Chine, MM. [Olivier] de Rivaud, le comte de Beaumont ², Gaston Clanis ³, etc. Les coupons 6 et 7 de 5 et 8 fr. seront payés le 20 mars.

BRUITS, NOUVELLES ET FAITS DU JOUR (*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1919)

L'assemblée générale de la FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS s'est tenue hier à Anvers. Le groupe français, qui réunissait un nombre considérable de titres et avait par suite une très forte majorité, n'a pas renouvelé son mandat à l'ancienne administration.

Le conseil a été entièrement renouvelé. M. André Berthelot, président de la Compagnie du Métropolitain et de nombreuses sociétés françaises et belges, a été nommé président du conseil. Parmi les administrateurs se trouvent MM. Pernotte, directeur général de la Banque Industrielle de Chine ; de Rivaud, de la Banque Rivaud Frères ; le comte de Beaumont, administrateur de la Société française Radio-Electrique. Des personnalités belges seront ultérieurement nommées.

¹ André Berthelot (1862-1938) : professeur en histoire des religions, homme politique, promoteur du métro de Paris, administrateur de sociétés, président de la Banque industrielle de Chine (1913-1921). Voir [encadré](#).

² Marc de Beaumont (1869-1931) : dirigeant de sociétés proche de la Banque Rivaud, administrateur entre autres des Salins du Siné-Saloum (1914). Voir [encadré](#).

³ Gaston Clanis : négociant-armateur à Saint-Pierre (Martinique), puis Cayenne. Associé dans plusieurs affaires au groupe Rivaud. Président de la Société sénégalaise de cultures Late-Mengué (1927). Voir [encadré](#).

Le siège administratif de la Société sera transféré à Paris, 74, rue Saint-Lazare, ce qui permettra aux très nombreux actionnaires français d'être mieux renseignés que par le passe sur la marche des affaires de la Société. Les coupons, dont le montant est fixé à 13 francs, seront payés le 20 mars.

On sait que ces deux coupons représentent le montant du dividende de l'exercice 1916 et de l'exercice 1917, aucune répartition, n'ayant eu lieu, pour les deux autres exercices de guerre (1914 et 1915). En 1913, d'ailleurs, aucune répartition n'avait été faite. On trouvera ci-dessous le montant des dividendes distribués depuis l'origine :

1917	8
1916	5
1915	rien
1914	rien
1913	rien
1912	7 50
1911	7 50
1910	15

On voit que, jusqu'ici, la Compagnie été surtout riche d'espérances, après être montées jusqu'à 400 fr., au moment du boom au caoutchouc en 1910, les actions s'étaient effritées lentement mais régulièrement, pour fléchir en 1913 jusqu'à 91 fr. Au début de la guerre, elles tombèrent même jusqu'à 58 francs et à fin 1915, elles étaient encore au-dessous du pair de 100 fr. Elles valent 300 maintenant. Elles ont donc triplé au cours de ces trois dernière années. Les dividendes distribués jusqu'ici sont loin de justifier cette plus-value.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
PLANTATIONS HALLET
(Cote de la Bourse et de la banque, 20 juin 1919)

Signalons ici l'union qui vient d'être scellée entre deux trusts importants de caoutchouc de plantation : la Financière des Caoutchoucs (ancien groupe Bunge), dont un groupe français a pris la direction, et les Plantations Hallet, de Bruxelles. Deux administrateurs de ces dernières viennent d'entrer à la Financière, laquelle va intervenir dans une grosse augmentation de capital des Huileries de Sumatra, dépendant du groupe Hallet.

Société financière des caoutchoucs
(La Journée industrielle, 25 septembre 1919)

L'assemblée extraordinaire du 23 courant a adopté le projet d'augmentation de capital qui lui était soumis. La Banque Industrielle de Chine a pris ferme 1000.000 actions nouvelles, le groupe Rivaud 100.000 autres et un versement de 10 millions a été fait, d'ores et déjà, à la société.

Les actions nouvelles seront offertes à 125 fr., titre pour titre, aux actionnaires actuels.

Il a été question de la création d'une nouvelle société en vue d'exploiter la concession La Lagna, accordée par le gouvernement indochinois pour la culture de la

canne à sucre ; cette nouvelle affaire serait formée avec le concours de la Compagnie Hévée et d'un groupe industriel de Saïgon.

La Société financière des caoutchoucs
et la Société internationale de plantations et de finances (Sipef)
(*Journal d'agriculture tropicale*, 30 novembre 1919)

On sait que la Société financière des caoutchoucs n'est pas une entreprise exploitante, mais un omnium de valeurs de caoutchouc et un comptoir de vente, qui a, depuis sa constitution, en 1909, créé avec succès de nombreuses affaires de plantations dans les États Malais et aux Indes Néerlandaises.

Jusqu'à une date toute récente, elle était, sur le continent, le seul trust caoutchoutier sur le modèle de ceux que l'on trouve en Angleterre, et dont nous parlerons sans doute ultérieurement.

Mais, le vote de l'assemblée ordinaire du 11 mars dernier, a provoqué la scission de ce trust unique en deux groupes indépendants.

En effet, des actionnaires français, ayant réuni 56.000 actions, se sont assurés les 5/6 environ des titres déposés à cette assemblée ; ils n'ont pas renouvelé le mandat des anciens administrateurs, et ont élu un nouveau conseil, exclusivement composé de membres français, auxquels ils se réservaient toutefois d'adjoindre, par la suite, certaines personnalités belges. Comme corollaire de cette décision, le siège social de la société, qui se trouvait précédemment à Anvers, a été transféré à Bruxelles, et un siège administratif a été ouvert, à Paris, 74, rue Saint-Lazare.

Les anciens administrateurs de la Financière, ainsi évincés, ont décidé alors de fonder à Anvers une nouvelle société analogue dénommée Société Internationale de Plantations et de Finances ; cette société a été définitivement constituée le 14 juin dernier, au capital de 25 millions.

C'est alors qu'un accord a été conclu entre les deux sociétés en vue de limiter leurs champs d'action, dans leur intérêt réciproque ; aux termes de cet accord, il a été décidé que les entreprises, dont la majorité des actions étaient possédées par la Société financière des caoutchoucs, resteraient sous le contrôle de cette dernière, tandis que celles où les administrateurs de la S. I. P. E. F. avaient voix prépondérante, suivraient le sort de cette affaire.

Par suite de cette répartition, la liste des sociétés contrôlées par chacun des deux groupes peut actuellement, s'établir de la façon suivante⁴ :

Financière des Caoutchoucs
(d'après les précisions données à l'assemblée ordinaire de la Financière,
du 11 juin dernier)

Sociétés	Capital au pair	Capital possédé par la société envisagée
Waringin	1.040.000	485.420
Madjau	759.200	732.000
Sennah Rubber	11.349.000	1.527.575
Ramoenia	1.560.000	139.360

⁴ Tous les calculs sont faits en francs ; pour les sociétés étrangères, le change a été compté au pair, d'où une estimation inférieure à la réalité.

Padang	1.639.300	2.606.460*
Piassa Oeloe Rub.	1.500.000	2.465.000*
Bungsar Estates	1.250.000	1.500.000*
Kuang Rubber	4.000.000	250.000
Totaux	23.097.500	9.705.815

* Il s'agit ici d'un placement en obligations ; c'est ce qui explique que la participation de la Financière, soit supérieure au capital, car, seules les actions ont été comptées dans le calcul de ce dernier.

.....

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. A. Berthelot, président ; G. Pernotte, vice-président ; Edm. Barrelet ⁵ ; comte de Beaumont ; G. Clanis ; A. Meilhan ⁶ ; comte M. de Rivaud ; O. de Rivaud ; Sauvagnac.

Le conseil s'est adjoint depuis deux membres belges : MM. Peten, député du Limbourg, et A. Hallet, spécialiste connu en affaires de plantations.

[Socfin]

(*Le Journal des finances*, 30 janvier 1920)

En ce qui concerne, la FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS, c'est aussi, nous semble-t-il, la hausse qu'il faut prévoir, puisque son portefeuille est composé d'excellentes valeurs et que ces valeurs sont à la hausse. Mais le marché de la FINANCIÈRE est le type des marchés fermés. MM. de Rivaud et la Banque industrielle de Chine* déclencheront le mouvement quand ils le voudront.

Après la hausse des premiers jours du mois, on a vu les cours se tasser un peu au-dessus de 300 pour repartir vers la réponse des primes en fin de mois, après que les meneurs du marché eurent fatigué les acheteurs et laissé vendre des primes.

Financière des Caoutchoucs
(*Le Journal des finances*, 18 juin 1920)

On a annoncé, cette semaine, que la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS, dont l'assemblée est convoquée pour le 23 courant, avait décidé de distribuer pour 1919 un dividende de 15 fr., contre 10 fr. pour 1918 : rappelons, d'autre part, que PADANG, de son côté, répartira 12 fr., contre 8 fr. Ce relèvement du montant de leurs dividendes, décidé parallèlement par deux grands trusts de valeurs de plantations,

⁵ Edmond Barrelet : né le 27 mars 1866 à Neufchâtel (Suisse). Études à l'École alsacienne de Paris. Débuts dans la finance en Angleterre, puis remisier à Paris. Administrateur de la Compagnie foncière coloniale (1923-1934) et de l' Union financière métropolitaine et coloniale (1928). Chevalier de la Légion d'honneur (1927).

⁶ Albert Meilhan : commissaire des comptes de la Société auxiliaire de crédit et de la Banque industrielle de Chine, administrateur du Charbonnage du Couchant du Flénu à Mons (Belgique), des Mines de fer du Var, de l'Ouest-Africain français, de la Compagnie occidentale de Madagascar, de la Rente foncière, des Grands Travaux de Pékin, de la Société financière des caoutchoucs... (toutes affaires Victor).

confirme nos appréciations favorables relatives aux sociétés productrices. L'action FINANCIÈRE cote 304, et la PADANG, 342

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 2 juillet 1920*)

Le conseil d'administration actuel de la Société financière des caoutchoucs a succédé le 11 mars 1919 à la maison Bunge et Cie, en sorte que le bilan au 31 décembre 1918 a été établi par le nouveau conseil au moyen des données fournies, sous leur responsabilité, par MM. Bunge et Cie, qui n'ont d'ailleurs pas tenu pendant la guerre pour la Financière des Caoutchoucs une comptabilité distincte de celle de leur maison. Il en résulte que les deux derniers bilans au 31 décembre ne sont pas juxtaposables. Nous reproduisons ci-dessous celui au 31 décembre 1919 (en fr.) :

ACTIF	
Installations aux Indes	320.201
Frais de premier établissement	1
Portefeuille	21.403.962
Participations syndicales	5.252.024
Débiteurs divers en Europe	1.768.063
Avances sur titres et reports	1.576.607
Débiteurs divers en Asie	1.785.108
Banquiers en Europe	25.506.791
Caisse et banque en Asie	350.045
Cautionnements	385.000
	<u>58.346.837</u>
PASSIF	
Capital	400.000.000
Réserve légale	567.634
Prime sur augmentation de capital	5.000.000
Prov. pour fluctuation de change	2.000.000
Provision pour patente	1.000.000
Créditeurs divers en Europe	4.751.579
Créditeurs divers en Asie	6.886
Coupons non payés	309.323
Profits et pertes :	
Déposants de cautionnements	385.000
Report de l'exercice 1918	304.556

Bénéfice de l'exercice 1919	4.021.656
	<u>58.346.837</u>

Voici comment s'établit le compte de profits et pertes de l'exercice 1919 présenté à l'assemblée du 28 juin dernier :

CHARGES	
Frais généraux en Europe et en Asie	254.063
Taxes payées au fisc	93.878
Frais d'augmentation de capital	184.224
Provision pour patentes	300.000
Total	<u>832.160</u>
PRODUITS	
Bénéfices en Europe et en Asie	4.853.817
Report de 1918	304.557
Total des produits	<u>5.158.374</u>
Rappel des charges	832.160
Bénéfice de l'exercice 1919	<u>4.326.214</u>

Le solde bénéficiaire a reçu affectation suivante :

Réserve légale : 5 %	201.083
1 ^{er} dividende 5 % aux actions anciennes	1.000.000
Tantièmes : 15 % sur 2.820.573	423.080
2 ^{er} dividende 10 % aux actions anciennes	2.600.000
Report à nouveau	702.045
Total	<u>4.326.214</u>

Le dividende a été fixé à 15 fr. belges, contre 10 fr. l'année précédente. Il sera mis en paiement le 12 juillet courant, contre remise du coupon n° 10.

Les bénéfices de l'exercice 1918 n'avaient atteint que 2.050.396 fr. Le solde distribuable était de 2.549.254 fr.

*
* * *

Le rapport du conseil émet quelques considérations d'ordre général qui montrent que l'espoir ne s'est pas réalisé, comme on s'y attendait, d'un rapide relèvement des prix du caoutchouc aussitôt après la fin de la guerre. Les prix ont marqué, il est vrai, un progrès continu pendant tout le cours de l'année dernière, grâce aux achats pour compte de l'Amérique ; mais le principal facteur qui devait relever le prix de la matière première, c'est-à-dire le réveil industriel dans une Europe dévastée et appauvrie, a fait défaut. On ne saurait donc entrevoir une grande hausse des prix du caoutchouc tant

que l'Europe centrale et orientale n'aura pas repris une vie normale ; il est bon cependant de noter que si, il y a encore quelques mois, l'opinion générale prévalait qu'en raison des stocks accumulés dans les pays producteurs, il existait un danger de surapprovisionnement pendant deux ou trois ans, cette crainte semble maintenant dissipée.

Le plus gros consommateur de caoutchouc, dans le cours de l'année dernière, a été l'Amérique. Sur une production totale de 334.000 tonnes, elle en a pris 217.000. Il convient, toutefois, de remarquer que les chiffres de consommation des autres pays accusent une progression sensible. C'est ainsi qu'en 1919, l'Angleterre a absorbé 42.520 tonnes contre 15.000 en 1918 ; la France 22.000 tonnes contre 18.000 en 1918 et 5.000 en 1914 ; l'Italie 14.000 tonnes contre 9.800 tonnes en 1918 ; la Norvège, le Japon et l'Australie ont consommé, en 1919, près de 70 % de plus de caoutchouc qu'en 1918 ; la Belgique elle-même a absorbé près de 9.000 tonnes en 1919 et s'est mise à l'œuvre pour réorganiser son industrie caoutchoutière. Quant aux empires centraux et à la Russie dont les besoins sont énormes, sans doute, ils se porteront acheteurs quand leur situation le leur permettra.

En prenant, en mars 1919, la direction de la financière des Caoutchoucs, le conseil actuel s'est tracé un programme aujourd'hui en voie de réalisation. Il a modifié son portefeuille dans un sens qui indique, qu'évitant de garder de trop grands intérêts dans les plantations anciennes, il cherche surtout à développer de jeunes plantations et à mettre en valeur de nouvelles concessions. Il a aussi l'intention d'adjoindre à la culture de l'hévéa celle d'autres produits, et d'étendre son champ d'activité dans l'Indo-Chine française, en vue d'y cultiver les hévéas, cocotiers, caféiers, le thé et le coton. La Société a donc pris, en conséquence, de nouvelles participations, notamment en Indo-Chine, dans la Compagnie de la Lagna qui possède une concession de 25.000 hectares. Elle a resserré ses liens avec la Compagnie de Padang par la cession, moyennant 80.000 actions Padang, de ses propriétés de Piassa Oeloe et Telok Manis. Ses négociations avec la Compagnie de Selangor, pour l'absorption par celle-ci de la Bungsar Estates Cy, viennent d'aboutir.

Passant à un rapide examen du bilan, nous nous bornerons à constater que, cette année, la Financière n'a pas publié *in extenso* la composition de son portefeuille, comme elle l'a fait l'année dernière, et cela en raison des inconvénients que peut présenter, à son sens, une telle publicité, notamment dans le cas de réalisations de certaines valeurs arrivées à leur plein rendement, réalisations destinées à procurer des disponibilités en faveur d'affaires plus jeunes et présentant des éléments de future prospérité. Le président du conseil d'administration a donné à ce sujet, au cours de la discussion, les éclaircissements demandés :

Il ne croit pas qu'il y ait d'inconvénients très sérieux à publier la liste des titres, mais, pour des raisons qui ont toujours été reconnues valables dans l'intérêt des actionnaires, les trusts de tramways et d'électricité, belges notamment, ont estimé qu'il pouvait y avoir inconvénient à instituer une discussion publique sur le nombre de titres de chacun des postes du portefeuille. Les actionnaires qui désirent en prendre connaissance peuvent le faire ; s'ils sont d'un avis différent de celui du conseil relativement à la gestion du portefeuille, ils peuvent soulever un débat, et le conseil est prêt à l'accepter,

À cette occasion, notons que le conseil a tenu à faire mention dans le rapport d'opérations d'achats et de vente de titres effectués au cours de l'année que ne peut révéler une comparaison du portefeuille à la fin des deux derniers exercices, et dont le bilan ne fournit que le résultat financier. La publication spontanée de ces opérations constitue pour les actionnaires une garantie supplémentaire ; il s'agit notamment de l'opération importante et fructueuse sur les titres de la Roemania.

M. A. Berthelot a déclaré aussi, en réponse à divers actionnaires, que le conseil ne procède jamais à des appréciations dans l'estimation des valeurs du Portefeuille ; cette évaluation a pour base le prix d'acquisition des titres. La société ne procède pas suivant

le système anglais, dans lequel il est tenu compte du cours coté au moment de l'établissement du bilan. Elle évalue les titres au prix d'achat, et si elle estime qu'une baisse est à craindre, elle pratique un amortissement préalable. Les actionnaires peuvent considérer l'évaluation donnée au portefeuille comme un minimum ; le total est inférieur au prix d'acquisition.

Voici la composition actuelle du conseil d'administration : MM. Berthelot, président ; A. Hallet. J. Pernotte, comte de Rivaud, Ed. Barrelet, comte de Beaumont, G. Clanis, A. Meilhan, C. Peten, M. de Rivaud, M. Sauvagnac, administrateurs.

Financière des Caoutchoucs (*Le Journal des finances*, 10 décembre 1920)

L'assemblée du 3 décembre de la Société FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS a ratifié l'augmentation de capital de 40 à 50 millions que nous avons annoncée il y a quelques semaines. L'opération sera réalisée par la création de 90.000 actions de 100 francs à souscrire au pair en espèces et de 10.000 actions de 100 francs série A donnant droit à trente voix par action.

[Apport de la [Banque des Colonies](#)]

Ces 10.000 titres sont destinés à rémunérer les apports consistant en 20.000 actions de 100 fr. de la Société l'Hévéa, une option indivisible d'achat sur 10.000 autres actions Hévéa, à raison de 200 francs par titre, et une autre option indivisible sur 10.000 autres actions à 220 francs par titre.

En rémunération de cet apport, la Banque des Colonies reçoit 10.000 actions série A de la Financière des Caoutchoucs, une somme de 2 millions en espèces payable au plus tard le 15 février 1921 et le droit de souscrire au pair 10.000 titres sur les 90.000 actions nouvelles de 100 francs qui seront créées. Ces 10.000 actions ont été souscrites immédiatement par la Banque des Colonies.

Au cours de la séance, des déclarations intéressantes ont été faites sur la crise qui sévit sur le MARCHÉ DU CAOUTCHOUC. Elle aurait eu des résultats heureux pour la Société, car elle lui permet d'acquérir des participations et des intérêts à bon compte dans d'autres sociétés, comme c'est le cas pour l'hévéa.

La crise du caoutchouc semble être arrivée à son terme. La dépréciation actuelle provient des arrangements pris par les acheteurs (les acheteurs américains surtout). Il suffirait donc qu'un accord unisse tous les producteurs. Cet accord est, d'ailleurs, déjà réalisé entre les grandes sociétés. LA FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS a quelque peu échappé aux conséquences de la crise par le fait qu'elle ne s'est pas spécialisée dans une seule culture, car elle a aussi des plantations de palmiers à huile. De plus, des essais de plantations de coton dans le Cambodge ont donné de bons résultats. Le conseil envisage, à moins de circonstances extraordinaires, des résultats satisfaisants pour le prochain bilan.

Dernier cours de l'action : 164 fr.

Signalons, à propos de la crise du caoutchouc que M. Engheringh, administrateur de plusieurs sociétés de caoutchouc hollandaises, propose, pour remédier à la surproduction momentanée du caoutchouc, la suspension de la récolte, sur toutes les plantations pendant un mois par an.

Cette proposition aurait obtenu l'assentiment des sociétés belges et de la plupart des producteurs hollandais. Elle est, en ce moment, discutée à Londres. Malheureusement, en raison du très grand nombre de producteurs de caoutchouc, il est certain que les négociations seront laborieuses.

Financière des Caoutchoucs
(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1921)

Émission de 80.000 actions ordinaires réservées, à, 105 francs belges, aux anciens actionnaires : 1 nouvelle pour 5 anciennes à estampiller ; jusqu'au 10 février ; Banque industrielle de Chine ; MM. Rivaud, Lebel et Cie, banquiers.

DIPLOMATIE & FINANCES
par Victor MERIC.
(*L'Humanité*, 22 juillet 1921)

André Berthelot, sénateur de la Seine, préside ou administre, en dehors du Métro et de la Banque industrielle de Chine, les sociétés qui suivent :
... Financière des Caoutchoucs...

Financière des Caoutchoucs
(*Le Journal des finances*, 16 juin 1922)

Les comptes de 1921 accusent un produit brut de 3.985.159 francs contre 4.950.014 francs l'an dernier. Après déduction des charges et affectation de 7.024.339 francs aux amortissements pour dépréciation du portefeuille, le solde débiteur ressort à 3.525.977 francs contre un bénéfice de 3.377.220 francs l'an dernier.

La comparaison des deux derniers bilans fait ressortir une diminution du portefeuille de 47.867.156 francs à 40.770.925 francs consécutive à l'amortissement signalé plus haut. Par contre, les participations syndicales sont passées de 3.588.436 francs à 5.090.016 francs. Du fait du versement du solde sur les actions nouvelles, effectué en février 1921, l'actif liquide est passé de 6.750.907 francs à 11.357.920 francs. Il s'y ajoute 6 099.358 francs de débiteurs et d'avances sur titres.

[Créance sur la [Banque industrielle de Chine](#)]

Le bilan porte en outre une créance de 902.439 francs sur la Banque industrielle de Chine, non comprise dans les chiffres ci-dessus.

Exigibilités 7.575.995 francs. Réserves et provisions 8.537.779 francs. Le solde créditeur de 1920 s'élevant à 3.910.409 francs figure au passif dans un « compte d'attente ».

Ces résultats ne surprendront pas nos lecteurs que nous avons tenu au courant depuis longtemps de la situation du marché du caoutchouc.

L'action Financière des Caoutchouc cote 84 fr. environ. Elle avait atteint 431 francs en 1920.

Société financière des caoutchoucs
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1922)

Les actionnaires réunis en assemblée générale le 28 juin sous la présidence de M. André Berthelot, ont approuvé les comptes de l'exercice 1921 que nous avons publiés dans notre numéro du 14 juin et qui se soldent par une perte de 3.525.977 fr. L'assemblée a pris acte de la démission de M. Joseph Pernotte en date du 25 mars 1922 et donné quitus au conseil de sa gestion.

Interpellé sur les projets d'entente entre producteurs de caoutchouc, un membre du conseil a répondu qu'à l'assemblée des producteurs qui vient de se tenir à Amsterdam afin de discuter le projet anglais de réduction de la production de 40 %, 383 sociétés ont voté pour la réduction et 125 contre.

Un comité a été créé en vue d'étudier la question plus à fond. Ce comité aura à examiner aussi la situation faite aux jeunes plantations auxquelles le projet anglais semble devoir porter préjudice, puisqu'une réduction équivaldrait à une suppression presque totale de leur production. L'impression générale est qu'une solution interviendra d'ici une quinzaine de jours.

Un actionnaire a fait observer que, bien que le rapport du conseil contienne la liste des titres du portefeuille et la valeur nominale de ceux-ci, il n'y figure aucune évaluation détaillée des actions. Il a été répondu que les valeurs cotées ont été estimées audessous des cours du 31 décembre 1921. Pour les valeurs non cotées, les évaluations ont été faites « pour le jeu », mais le président estime que même avec les dépréciations subies, le portefeuille vaut plus que le prix pour lequel il est porté. Sur la demande d'un actionnaire, quelques évaluations de valeurs ont été données : la Rand Mines a été estimée à 110 francs belges ; la Gold Mines à 22 fr. belges ; l'Union Corporation à 40 fr. belges ; la Padang à 110 fr. belges ; Soengei-Lipoet a été estimée à 300 fr. belges, soit à un cours supérieur au cours actuel.

Voici ce que dit le rapport au sujet de la créance de 902.439 francs 41 sur la Banque industrielle de Chine* : — Nous avons fait figurer sous la rubrique « créance en suspens » la somme dont la Banque industrielle de Chine reste débitrice vis-à-vis de votre société, somme que nous espérons récupérer en raison des efforts qui sont faits pour renflouer cette Banque.

Le Portefeuille est évalué à 40.770.924 fr. 60 au lieu de 47.867.155 francs l'an passé.

Société financière des caoutchoucs
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1922)

Bruxelles, 30 juin. — L'assemblée ordinaire, sous la présidence de M. André Berthelot, a approuvé les comptes de l'exercice 1921, qui accusent un déficit de 3.525.976 fr. Le rapport du conseil d'administration souligne que l'exercice a clôturé avec un bénéfice net réel de 3 millions 498.363 fr.. mais que le compte de profits et pertes a dû être chargé d'un poste de 7 millions 024.339 fr. pour dépréciation du portefeuille, ce qui explique le solde déficitaire.

La crise du caoutchouc, dont la conséquence la plus grave est la dépréciation de la matière, est due au fait que nombre de marchés, surtout en Europe centrale et en Europe orientale, ne sont pas suffisamment ouverts. Le remède qui a été envisagé est la réduction de la production. L'entente n'a pu se faire encore à ce sujet, mais on ne désespère pas d'y arriver.

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Joseph Pernotte, administrateur.

AUGMENTATION DE CAPITAL AU BÉNÉFICE DE LA BANQUE DES COLONIES

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1923)

L'assemblée extraordinaire de la Société financière des caoutchoucs qui s'est tenue samedi a voté l'augmentation du capital qui sera porté de 50 millions à 75 millions par la création de 250.000 actions nouvelles de 100 fr. La Banque des Colonies a souscrit immédiatement les 25 millions d'augmentation et fait un premier versement de 20 %, soit 5 millions. Les nouveaux titres devront être libérés entièrement le 15 mars prochain. La Banque des Colonies recevra jusqu'à cette date, les souscriptions qui sont réservées aux actionnaires anciens, à raison de trois actions nouvelles, pour huit anciennes, au prix de 106 francs.

Les indications contenues dans le rapport font ressortir que la plus grosse partie de la récolte de 1923 a été vendue entre 1 florin et 1 fl. 30 le kg, prix inférieur de 50 % environ à celui de Londres mais laissant cependant une marge de bénéfices assez substantielle, le prix de revient ayant pu être ramené à 0 fl. 70.

Cette politique qui avait été suivie l'an dernier a donné de bons résultats, et le rapport laisse entendre que certaines filiales de la Financière seront susceptibles de donner un petit dividende pour 1922. Les ventes à terme ainsi réalisées assurent aux plantations une trésorerie aisée : c'est pourquoi des pourparlers sont déjà entamés pour la vente de la récolte de 1924.

L'augmentation du capital qui vient d'être réalisée a pour but l'extension de certaines filiales dans des terrains non explorés encore, ainsi que la réalisation d'affaires à l'étude en Cochinchine, au Cambodge, à Madagascar et au Sénégal.

L'assemblée de Financière des Caoutchoucs (*Le Journal des finances*, 9 février 1923)

L'assemblée de la Société financière des caoutchoucs a eu lieu le 3 février ; elle avait pour objet de voter l'élévation du fonds social de 50 à 75 millions de francs par la création de 250.000 actions nouvelles de 100 fr. La totalité des actions est souscrite au pair par la Banque des Colonies [Hallet] qui s'engage à les mettre en souscription au profit des anciens actionnaires, du 15 février au 15 mars, mais au prix de 106 fr. et à raison de 3 nouvelles pour 8 anciennes. Si tous les actionnaires souscrivent la Banque des Colonies s'assure ainsi une commission de 900.000 francs ; s'ils ne souscrivent pas la totalité, les titres restant pourront être écoulés par la Banque sur le marché avec un bénéfice plus appréciable encore, l'action ancienne cotant 175 francs ; c'est ainsi que se font les bonnes maisons.

Le rapport du conseil contient quelques indications sur la situation générale du marché du caoutchouc. La plupart des plantations sous le contrôle de la Financière, sont parvenues à produire du caoutchouc à un prix inférieur généralement à 0 florin 70 le kilo. D'autre part, une grosse partie des récoltes de 1923 a été vendue d'avance entre 1 florin et 1 florin 30, mesure de prudence, expose le rapport, qui empêchera la plupart des filiales de réaliser le bénéfice maximum pour l'année en cours. Quant au marché universel du caoutchouc, le conseil prévoit qu'il sera caractérisé vers 1926 ou 1927 par une disette de matière ; acceptons-en l'augure sinon pour les consommateurs, du moins pour les actionnaires des affaires de plantation.

Ajoutons pour le surplus que le rapport ne dissimule pas que l'opération qui va avoir lieu ne sera pas la dernière car « il est fort possible que, dans l'avenir, les sommes

demandées aujourd'hui soient insuffisantes et que la société, qui est, au fond, une banque d'affaires, sollicite à nouveau le concours des actionnaires. »

Financière des Caoutchoucs
(*Le Journal des finances*, 23 février 1923)

Nous nous sommes étonnés récemment, des conditions d'émission des actions de la Société Financière des Caoutchoucs, en augmentation de son capital de 50 à 75 millions, conditions telles qu'elles permettaient à la Banque des Colonies de réaliser sans peine une commission de 900.000 fr. Tout s'explique aujourd'hui. Ces 900.000 fr. rémunèrent, non l'intervention de cette banque pour la facilité qu'elle accorde aux anciens actionnaires de souscrire aux actions nouvelles, mais l'aide qu'elle apporte à la Financière en préparant « les voies de son expansion » dans les colonies françaises. La Banque des Colonies apporte différents droits qu'elle possède dans nos colonies — droits d'ailleurs assez peu nettement déterminés — et le bénéfice de son influence. Par les temps qui courent, certes, 900.000 fr. ne représentent pas grand-chose, mais sans qu'il y paraisse, la Banque des Colonies, pour son intervention assez contestable, reçoit beaucoup plus. Elle se voit attribuer, rappelons-le, le pouvoir de souscrire au pair de 100 fr. les 250.000 actions nouvelles qu'elle consent à rétrocéder par la suite à 106 fr. aux porteurs dans la proportion de 3 nouvelles pour 8 anciennes. Il existe 500.000 actions anciennes: en admettant que tous les porteurs puissent user et usent de leurs droits, ils ne pourront souscrire par conséquent que 187.500 actions. Il restera donc, au minimum, 62.509 actions dans les mains de la Banque des Colonies, actions qu'elle aura payé 100 fr. et qu'elle pourra écouler sinon au cours actuel de 170 fr., du moins aux environs de 150 peut-être..., à moins qu'une campagne habilement menée relève provisoirement la cote. En admettant le chiffre de 150 fr. seulement, on constate que le taux de réalisation pourra ressortir à plus de 3 millions.

C'est ce que le rapport du conseil d'administration considère comme un droit peu important mais qui a pris aujourd'hui une valeur réelle. L'augmentation du capital de la Financière des Caoutchoucs prend ainsi une apparence assez fâcheuse, regrettable pour une entreprise de cette importance.

Qui êtes-vous ? 1924

Berthelot (André), sénat. Seine, président Spie et Sté financière des caoutchoucs. Fils aîné de Marcelin Berthelot. Adm. dél. du Métropolitain (1909-1920), sénateur (1920-)

Les valeurs spéculatives
FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*Le Journal des finances*, 23 mai 1924)

La Société financière des caoutchoucs qui, depuis 1920, n'avait pas pu rémunérer son capital, distribuera à peu près certainement un dividende à ses actionnaires pour l'exercice 1923 dont les comptes viennent de paraître. Les bénéfices atteignent, en effet, 12.668.043 francs contre 4.068.686 francs en 1922 et 3.985.159 francs en 1921.

Déduction faite de 840.462 francs de frais généraux et taxes fiscales, au lieu de 883.971 francs en 1922 et de 1.182.467 francs de moins-values de change au lieu de

63.866 francs, les bénéfices nets ressortent à 10.645.114 francs contre 3 millions 120.849 francs ; il y a lieu d'y ajouter, pour former le solde disponible, le solde créditeur reporté de l'année précédente s'élevant à 3.505.282 francs. On ignore encore les intentions du conseil au sujet du montant du dividende ; on prévoit toutefois qu'il ne sera pas inférieur à 10 francs belges, ce qui correspondrait, sur la base du cours actuel du franc belge, environ à 8 fr. 60 français seulement, montant qui, de plus, risque d'être presque complètement absorbé par les impôts qui frappent les coupons, si la société n'en conserve pas le poids à sa charge.

La publication des renseignements ci-dessus n'en a pas été moins bien accueillie et a contribué à atténuer un peu la surprise provoquée par la décision du conseil d'administration de demander bientôt aux actionnaires l'autorisation de procéder à une nouvelle augmentation de capital. Il s'agirait de porter celui-ci de 75 à 100 millions par la création de 250.000 actions nouvelles qui seraient émises à 100 francs belges.

L'opération serait — on est tenté d'écrire naturellement — garantie par un syndicat qui s'engagerait à mettre les titres à la disposition des actionnaires à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Cette nouvelle augmentation du fonds social qui suit de si près celle d'égale importance réalisée d'année dernière a de quoi surprendre un peu, surtout quand on se souvient que le capital n'était que de 20 millions en 1919. On l'explique par le projet de la Financière des Caoutchoucs d'augmenter ses intérêts dans les plantations de caoutchouc en Indo-Chine et au Cambodge, où les résultats obtenus jusqu'ici sont, paraît-il, tout à fait probants.

On pourra se demander si la Financière des Caoutchoucs qui, depuis plusieurs années, tendait à réduire ses intérêts dans les affaires de plantations et à diversifier son portefeuille, choisit bien son moment pour se rejeter aussi largement dans une industrie dont la situation actuelle et les perspectives prochaines n'apparaissent pas très brillantes.

Quoi qu'il en soit à cet égard on ne peut pas ne pas insister sur l'importance du capital que la société va bientôt avoir à rémunérer.

Les satisfactions qu'ont recueillies les actionnaires depuis la création de l'entreprise n'apportent que de médiocres encouragements à l'égard de celles qu'ils peuvent envisager pour l'avenir.

*
* * *

La question est de savoir, toutefois, si la Financière des Caoutchoucs a véritablement des actionnaires durablement attachés à elle ; nous ne le croyons pas : ou ils ne doivent pas être nombreux, du moins dans le public capitaliste ; elle n'a guère que des porteurs provisoires de titres et l'intérêt de ces associés de passage ne dépasse pas la préoccupation des variations de cours en Bourse. C'est une conception qui se défend du moment qu'elle ne se généralise pas.

Il faut des valeurs de cette sorte pour animer la partie boursière et satisfaire la passion du jeu. Les groupes financiers qui tant, en France [Rivaud] qu'en Belgique [Hallet], étendent leur influence sur la Financière des Caoutchoucs l'ont compris ; ils ne font rien pour atténuer le caractère spécial imprimé au titre et qui cadre parfaitement avec le vrai genre d'activité, les sources effectives de bénéfices, de la société, qui ne sont, eux aussi, que de spéculation. Seulement, ces groupes tiennent les fils de toutes les combinaisons, ce qui leur donne de singuliers avantages.

L'erreur est de représenter la Financière des Caoutchoucs comme une affaire de placement et quand on veut essayer de discerner les fluctuations éventuelles du cours des actions, de comparer les résultats, d'ausculter le bilan, de ratiociner sur l'évaluation du portefeuille, tout ça n'est que superfluités grâce à quoi, on aboutit à une opinion

que les faits démentent généralement, du moins le fait prochain. Un titre comme la Financière s'achète, ou se vend, sur une rumeur, un tuyau, une tendance. Ce n'est pas nécessairement productif ; c'est souvent très onéreux, mais c'est toujours émouvant, car quand bien même on croit s'aventurer dans le chemin qu'indiquent les manipulateurs du marché, on n'est jamais sûr de n'être pas victime d'une combinaison savamment conduite : il faut bien que quelqu'un paye.

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (*Le Journal des finances*, 11 juillet 1924)

La Société financière des caoutchoucs porte son capital de 75 à 100 millions par l'omission de 250.000 actions nouvelles de 100 francs belges portant jouissance du 1^{er} janvier 1924 et offertes aux actionnaires jusqu'au 10 août à raison d'une pour 3 anciennes. Il est probable que la société obtiendra les autorisations nécessaires pour permettre aux actionnaires français de participer à l'opération. Cependant, aucun renseignement m'a encore été donné à cet égard. Il est possible que la maison de coulisse qui s'occupe ici du marché de la Financière n'ait aucune hâte de mettre les porteurs français en demeure d'exercer leur droit ; il sera plus profitable pour elle de s'assurer un important paquet de nouveaux titres et les barrières étant baissées tardivement pour leur introduction, de les écouler ensuite avec un bénéfice appréciable par la voie du marché.

Du reste, l'avantage que les porteurs ont à exercer leur droit de souscription est discutable. Théoriquement, ils ne doivent pas négliger de s'en assurer le bénéfice, mais pour ce faire, ils peuvent ou vendre ce droit, quand ils le pourront, ou souscrire aux nouveaux titres. Nous ne serions pas éloignés de tenir que la première solution est la meilleure. La Financière des Caoutchoucs a procédé pendant ces dernières années à des appels réitérés au crédit public. Le fonds social est passé successivement de 40 millions en 1919 à 50 en 1920, 75 en 1923 et il va être de 109 millions. C'est aller un peu vite. Une telle progression ne paraît avoir d'autre raison que de renouveler constamment un portefeuille qui n'a pas donné à la société de grandes satisfactions et auquel sont continuellement ajoutés des éléments neufs, destinés à atténuer dans l'avenir les déceptions du passé. Mais il ne s'agit que de l'avenir. Pour juger de la vraie situation de l'affaire, il faudrait connaître la formation de ses bénéfices. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que ceux-ci sont formés en grande partie par des opérations spéculatives et, par conséquent aléatoires, et que le rendement régulier des participations n'y rentre que pour une faible proportion. C'est une situation pleine de dangers et qui ne permet pas aux actionnaires d'envisager une rémunération stable. D'ailleurs, en treize ans d'existence la Société n'a distribué que sept dividendes, dont les plus élevés ont été ceux de 15 francs répartis en 1910 et 1919, années très favorables : le fait qu'elle ait pu donner 12 francs pour 1923 après une interruption de 3 ans ne prouve donc pas grand-chose. Au surplus, il fallait préparer l'émission actuelle.

Enfin, l'action Financière des Caoutchoucs ne saurait être considérée comme une valeur de placement ; nous venons de dire qu'à notre avis, la société vivait surtout de spéculation ; or, de son côté, ses propres titres servent aussi surtout aux opérations spéculatives d'un groupe dont personne sous les colonnes [du palais Brongniart] n'ignore le nom [Rivaud] et qui les manœuvre avec la plus grande habileté et aussi la plus grande audace. S'attacher à sa fortune peut être du goût des capitalistes qui ne craignent pas les dangers d'un jeu auquel ils participent sans connaître les cartes, mais ce ne saurait être dans les possibilités de l'épargnant ordinaire.

Annuaire Desfossés 1925, p. 1256 :

Société financière des caoutchoucs

Conseil : MM. A. Hallet, Comte de Rivaud, O. de Rivaud, Edm. Barrelet, comte de Beaumont ; G. Clanis ; C. Peten, M. de Rivaud, R. de Montgolfier ⁷, A. Berthelot, A. Meilhan.

1^{er} AVRIL 1925 : DÉCÈS D'ADRIEN HALLET,
AUQUEL SUCCÈDE SON FILS ROBERT

Le groupe Hallet est alors composé de 21 sociétés, dont 18 cotées,
contrôlant 73.000 ha d'hévéas, 29.000 ha d'huile de palme, 21.000 ha de café,
en Asie du Sud-Est, en Indochine et en Afrique.

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juillet 1925)

Ainsi que nous l'avons annoncé le 10 juin dernier, les résultats obtenus en 1924 par la Société Financière des Caoutchoucs sont très satisfaisants. Ils se traduisent, en effet, par un bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des charges, de 11.707.015 fr. 10 contre 10.645.113 fr. 91 en 1923. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 14.095.959 fr. 90 au lieu de 14.150.390 francs 09. Après avoir approuvé les comptes qui leur étaient présentés, les actionnaires, sur la proposition du conseil, ont adopté la répartition sui vante :

Répartition

	1923	1924
Réserve légale	707.519 80	585.350 75
Dividende	9.000.000 00	12.000.000 00
Conseil d'administration	1.453.931 43	918.189 64
Report à nouveau	2 988.944 86	1.192.419 57
	<u>14.105.396 09</u>	<u>14.695.959 96</u>

Bien que le capital à rémunérer soit passé de 75 à 100 millions de francs belges, le dividende a été maintenu à 12 fr. belges, payable à partir du 7 juillet, à raison de 10 fr. 70 net.

⁷ *Raymond-Marc-Hippolyte* de Montgolfier (Marmagne, Côte-d'Or, 19 février 1874-Paris, 19 novembre 1933) : fils d'Auguste de Montgolfier (1842-1897), papetier, et de Jeanne Desprez. Frère aîné de Pierre. Marié à Poitiers, le 23 février 1905, avec Marie Louise de Rivaud de La Raffinière. Dont Jean (ci-dessous) et André (1923-1991). Directeur général avant la Grande Guerre des anciennes Papeteries Canson et Montgolfier. Administrateur, avec Jules et Olivier de Rivaud, des Charbonnages de Kolozsvar en Transylvanie (1907). Administrateur de l'Omnium français de publicité (juin 1914)(sous réserve), de la Papeterie Langlais à Montreuil-sous-Bois (1922) — Max et René de Rivaud commissaires aux comptes —, de la Société financière des caoutchoucs et des Cartonneries mécaniques du Nord à Rosendaël (déc. 1925).

Le rapport du conseil d'administration signale l'aisance avec laquelle la Compagnie a traversé la crise de ces dernières années, crise qui lui a été particulièrement salutaire, puisqu'elle lui a permis de serrer le plus possible les frais d'exploitation et de réduire au minimum le prix de fabrication.

C'est en Indo-Chine que s'est surtout portée l'activité de la Société financière des caoutchoucs pendant l'exercice écoulé. Passant en revue la marche des participations, le rapport dit que les Plantations des Terres Rouges ont absorbé les Caoutchoucs de Cochinchine, les Plantations de Courtenay et de Cam-tiêm, constituant ainsi une vaste entreprise de production de caoutchouc, dont l'avenir présente de belles garanties de succès. Pour ces nouvelles acquisitions, la Société des Plantations des Terres Rouges a porté son capital de 30 à 46 millions de francs, et la Société financière des caoutchoucs a participé à cette augmentation de capital dans toute l'étendue des droits que lui donnaient les actions qu'elle possédait.

Pendant l'année écoulée, la Société des Plantations des Terres Rouges a produit 1.046.000 kg de caoutchouc et 1.628.900 kg de café. Ses bénéfices nets ont dépassé 5 millions de francs, permettant une répartition de dividende de 16,50 % contre 12,50 % pour 1923. Les prévisions de production pour l'année 1925 sont de 1.500.000 kg de caoutchouc et 1 million de kg de café. On peut logiquement escompter que les bénéfices de 1925 seront d'un tout autre ordre de grandeur que ceux de l'exercice écoulé et que la production de caoutchouc marquera un progrès très sensible en 1926, 1927 et 1928.

Quant à la Compagnie du Cambodge, la réalisation du plan d'organisation a dépassé toutes les espérances du conseil. La Compagnie avait, à la fin de l'année dernière, 3.744 hectares plantés en hévéas, dont 1.240 plantes dans la période 1921-1922 ; 780 en 1923 et 1.724 en 1924. L'exécution du programme de 1925, qui consiste en une extension nouvelle de 2.400 hectares peut être considérée dès à présent comme assurée et on peut affirmer qu'à la fin de l'année 1925, la Compagnie disposera d'une surface plantée dépassant 6.000 hectares, surface qui sera portée à 10.000 hectares fin 1927.

Il est particulièrement intéressant de faire remarquer que le prix de l'hectare planté au Cambodge, amené à la période de rendement, ne dépassera pas les prévisions initiales de 450 à 500 piastres, y compris la construction des bâtiments nécessaires à l'exploitation et l'usine de traitement du latex. Au change actuel de la piastre, le prix de l'hectare ressortirait à environ 5.000 fr., prix unique dans les organisations actuelles des plantations de caoutchouc.

La Financière des Caoutchoucs possède actuellement plus de 100.000 actions sur les 250.000 émises, et elle s'est assurée un nombre égal d'actions dans les augmentations futures du capital de la Compagnie du Cambodge.

La Société des Palmeraies de Mopoli, dont le domaine territorial en Indo-Chine a été cédé aux Plantations des Terres Rouges et à la Compagnie du Cambodge, n'a plus qu'un portefeuille-titres qui comprend actuellement 130.000 actions de la première société et 50.000 actions de la seconde.

Dans la péninsule Malaise, la Société financière des caoutchoucs a encore amélioré sensiblement l'état d'entretien de ses plantations. Elle a complété le système de drainage, réduit ses frais de transport et de fabrication pour s'assurer une production économique malgré l'application du plan de restriction Stevenson. Pendant la période passée en revue, les sociétés dans lesquelles la Financière a des intérêts en Malaisie n'ont pu dépasser la moyenne de 55 % de la production Standard ; néanmoins, grâce à la sage administration des différentes entreprises, les bénéfices ont été tels qu'elles ont toutes pu distribuer des dividendes intéressants. C'est ainsi que la Compagnie du Selangor a déclaré pour 1924 un dividende de 25 % contre 20 % l'an dernier. Dès que le régime de restriction aura pris fin en Malaisie, on prévoit une augmentation sensible de la production de cette dernière société.

La production totale de 1924 a été de 847.460 lbs de caoutchouc contre 1.030.000 en 1923, diminution provenant entièrement de la réglementation découlant du plan Stevenson. La production prévue pour 1925 est de 1 million lbs.

La production de la Sungei Arak n'a pas dépassé 70.000 lbs de caoutchouc. Cette Société sera influencée, plus favorablement que toute autre, par le régime de liberté qui suivra l'amélioration du cours du caoutchouc. Le permis d'exportation de la société a été établi sur une base très faible du fait que la surface plantée en 1916 et 1917, n'étant pas en production en 1920, n'a pu être prise en considération dans l'établissement de sa licence. Il résulte de cette production réduite une élévation assez forte du prix de revient du caoutchouc, mais on a bon espoir que la situation se modifiera rapidement à l'avantage de la Compagnie.

Afin de compléter son organisation technique à Sumatra, la Financière des Caoutchoucs s'est décidée, l'année dernière, à se rendre acquéreur des Établissements Braat, qui avaient été créés à Medan après l'armistice et qui avaient été pourvus d'un excellent outillage. Ces établissements, qui avaient coûté près d'un million de florins, ont été entièrement achetés par la Financière qui a constitué à cet effet, le 10 juillet 1924, la Nedausche Machine Fabrich, au capital de 100.000 florins dont 60.000 émis et entièrement souscrits par la Société financières des caoutchoucs, soit 50.000 florins pour l'achat des établissements, libres de toutes charges, et 10.000 florins pour constituer le fonds de roulement.

La Compagnie des Caoutchoucs de Padang* a produit, l'année dernière, 1.381 tonnes de caoutchouc, contre 1.328 l'année précédente. La production prévue pour 1925 est de 1.400 tonnes, chiffre qui sera vraisemblablement largement dépassé. Les plantations de la compagnie comprennent 3.722 hectares plantés en hévéas et 1.350 en palmiers à huile. La compagnie compte porter cette année la surface plantée en hévéas à 4.000 hectares et celle plantée en palmiers à huile à 2.000 hectares. La palmeraie, dont le développement est splendide, entrera en production dès 1926 et constituera pour la Compagnie des Caoutchoucs de Padang une nouvelle source de bénéfices importants à partir de 1927. Le dividende pour 1921 a été de 30 % contre 20 % en 1923.

La Sennah Rubber a vu passer, en 1924, sa production de 1.019 tonnes à 1.032 tonnes.

La surface plantée de la Soengel Lipoet Cultuur Maatschappij s'est accrue, pendant l'année, de 600 hectares. Par suite de l'absorption qui vient d'être réalisée des estates de Semadam, Bangoen.Bandar, Soengel Krapoh et des extensions prévues pour 1925, la société disposera, à la fin de cette année, d'une surface plantée de 10.000 hectares environ, dont 5.700 en hévéas, 3.900 en éléais et 120 hectares en tabac.

À Java, l'intérêt principal de la Financière consiste dans la Société Waringin Cultuur Mij. Le président du conseil de cette société, qui est actuellement à Java, a visité les plantations, et ses conclusions sont en tous points satisfaisantes. Les jardins de Madjau et de Pasir Waringih sont tous en bon état et la croissance des hévéas et des caféiers à Kadja Poetri se fait normalement. À Gondang Tapen, le procédé pour combattre le lalang et protéger les jeunes plants des vents du sud-est, procédé que nous avons exposé l'année dernière, a donné de bons résultats. Les usines pour le traitement du caoutchouc et du café sont en parfait état de fonctionnement. La compagnie a déclaré pour 1924 un dividende de 9 % contre 8 % en 1923.

Parmi les différentes valeurs de plantations du portefeuille, la Société financière des caoutchoucs a un intérêt important dans la Société des Houillères [sic : Huileries] Africaines* dont le champ d'exploitation est situé à la Côte-d'Ivoire. Cette société, qui a donné au début quelques déboires, semble enfin entrer dans la période bénéficiaire. Des essais de culture, avec des graines sélectionnées, sont faits actuellement à Dabou, dans une savane située au nord de la lagune. S'ils donnent les résultats espérés, la Compagnie a de grandes chances d'avoir dans cette savane une source très importante

de bénéfiques, mais il y a lieu de noter, d'ores et déjà, avec satisfaction que l'exploitation de Drewin se traduit depuis deux ans par des bénéfices appréciables. L'exercice terminé le 31 août 1923 avait laissé un profit de 373.608 fr. 98 et celui terminé le 31 août 1924 un bénéfice de près de 650.000 fr., soit plus de 8 % du capital social. La société vend ses huiles à Liverpool où elles sont particulièrement appréciées. Elle obtient sur ce marché une bonification en raison de la qualité de ses produits. Alors que le contrat de Liverpool prévoit 18 % d'acidité, il est satisfaisant de noter que que les huiles en provenance de Drewin accusent quelquefois un taux d'acidité inférieur à 12 %.

Au 31 décembre 1924, le bilan, comparé au précédent, se présentait comme suit :

	1923	1924
ACTIF		
Installation aux Indes	794.627 46	870.443 72
Immeuble et agencement	1.830.859 13	1.860.000 00
Frais de premier établissement	1 00	1 00
Portefeuille	64.880.126 50	70.716.372 96
Participations syndicales	7.421.221 36	3.334.190 42
Comptes débiteurs des filiales en Europe	10.898.184 91	10.843.721 70
Comptes débiteurs des filiales en Asie	1.381.539 00	4.612.601 14
Avances sur titres Banquiers en Europe	370.982 01	9.86 51
Reports et avances sur titres	4.600.860 00	20.586.000 00
Caisses et banques en Asie	2.088.772 68	3.343.476 69
Banque Industrielle de Chine	902.439 41	902.439 41
Cautionnements	350.000 00	255.000 00
Report des exercices 1921 et 1922	405.127 77	—
	<u>109.304.230 61</u>	<u>144.449.785 79</u>
PASSIF		
Capital	75.000.000 00	100.000.000 00
Réserve légale	937.778 81	1.645.293 61
Prime sur augmentation de capital	5.000.000 00	5.000.000 00
Provision pour fluctuation de change	2.000.000 00	2.000.000 00
Provision pour patente et impôts	900.600 »	
Comptes créditeurs de nos filiales :		
— en Europe	8.853 162 92	18.840.911 64
— en Asie	1.651.733 52	2.772.853 58
Coupons non payés	560.031 50	839.762 00
Déposants de cautionnements	350.000 00	255.000 00
Résultats de l'exercice	14 555.523 86	14.795.959 96

	109.304.230 61	144.449.785 79
--	----------------	----------------

De l'examen du bilan, il s'est dégagé une situation financière très satisfaisante. A l'actif on remarquera que le portefeuille passe de 64.880.126 fr. à 70.716.372 fr., tandis que les participations syndicales reviennent de 7.421.221 à 3.344.190 fr. soit pour ces deux postes une augmentation de 1.759.215 fr. Les disponibilités immédiates ont augmenté de plus de 30 millions, et l'actif réalisable de près de 3 millions, tandis que les exigibilités, constituées presque exclusivement par les comptes créditeurs des filiales sont de 22.153.527 fr, contre 11.064.927 fr.

Société financière des caoutchoucs
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
24 juillet 1925)

Les comptes de l'exercice 1924, qui seront soumis à l'assemblée du 24 juin, font ressortir un bénéfice brut de 13.194. 455 francs contre 12.678.043 fr. en 1923). Déduction faite des frais généraux et charges diverses, le bénéfice net s'établit à 11.707.615 francs (contre 10.665.113), et après addition du solde précédemment reporté, le solde net distribuable ressort à 14.695.959 francs (contre 14.150.396 francs l'an dernier).

Le conseil d'administration proposera de maintenir le dividende à 12 fr. par action, bien que le capital à rémunérer soit passé de 75 à 100 millions de francs. Il y a lieu également de tenir compte que là société n'a profité des ressources nouvelles provenant de l'augmentation du capital que pendant le second semestre de l'exercice 1924.

Financière des Caoutchoucs
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
18 septembre 1925)

En procédant aux dernières augmentations de capital, le conseil s'était engagé à investir les nouveaux fonds en Indochine. La Financière a ainsi participé à l'augmentation du capital des Terres-Rouges dont elle détient 4.000 privilégiées. Elle possède plus de 100.000 actions Cambodge et s'est assurée un nombre égal d'actions dans les augmentations futures du capital de la dite entreprise. Elle a encore en portefeuille des actions Caoutchoucs de Cochinchine, des actions et parts Palmeraies de Mopoli, des actions Huileries de Saïgon. La Financière a d'autres intérêts dans la péninsule Malaise, à Java et à Sumatra. Elle possède enfin, des actions Brakpan, Crown Mines, Gold Mines, Consolidated Goldfields, Modder B, Zambezia Exploring.

Société financière des caoutchoucs
(*La Journée industrielle*, 19 mai 1926)

Bruxelles, 17 mai. — Les comptes de l'exercice 1925, qui seront examinés par l'assemblée ordinaire du 9 juin, laissent apparaître un bénéfice brut de 32.537.850 fr., contre 13 millions 194.455 fr. en 1924. Après déduction des frais généraux et taxes fiscales, le bénéfice net ressort à 31.175.527 fr., contre 11.707.015 fr. pour l'exercice

1924. Compte tenu du reliquat de l'exercice précédent, le solde disponible s'élève à 32.367.946 francs.

Le dividende proposé par le conseil sera de 25 fr. brut, contre 12 fr. l'an dernier.

Société financière des caoutchoucs
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1926)

Bruxelles, 28 juin. — Réunis aujourd'hui en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. de Rivaud, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1926, tels que nous les avons résumés dans notre numéro du 19 mai dernier. Rappelons que le solde disponible s'est élevé à 32.367.946 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. belges brut, soit 22 fr. 50 net payable le 10 août.

M. Place, administrateur délégué de la Banque des Colonies, a été nommé administrateur.

Notre étude financière
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1926)

La Société financière des caoutchoucs fut créée à Bruxelles en 1909. Comme son nom l'indique, son but n'est pas de cultiver l'hévéa, de le préparer et de le vendre, bien que ces opérations figurent à son objet social, mais de constituer des sociétés de caoutchouc et de faire toutes, opérations sur les valeurs caoutchoutières. C'est, en somme, un organisme financier et on ne saurait mieux comparer la Financière des Caoutchoucs qu'à la Société financière française et coloniale, avec cette différence que la Financière Française et Coloniale a étendu son activité à tous les domaines alors que la Financière des Caoutchoucs s'occupe presque uniquement de valeurs de caoutchouc.

De plus, la Financière des Caoutchoucs joue à l'égard de ses filiales le rôle de banque : elle leur fait des avances, passe des contrats pour la vente de leurs produits, etc. C'est ainsi qu'elle a profité des hauts cours de l'an dernier pour vendre à ces cours la production de 1926 de la plupart de ses filiales.

L'âme de la société fut pendant longtemps M. Hallet, dont la mort prématurée fut une perte cruelle pour l'Indochine et dont le fils, M. Robert Hallet, vient de visiter toutes les plantations de la société et d'entrer dans le conseil.

Le capital, de 3.100.000 francs à l'origine, fut aussitôt porté à 10 millions, puis à 20 en 1910. En 1919, il fut porté à 40 millions, à 50 en 1920, date à laquelle furent créées les 10.000 actions B qui possèdent chacune 30 voix au lieu d'une, enfin à 100 millions.

Il existe donc aujourd'hui 1 million d'actions de 100 francs ; il n'y a pas de parts bénéficiaires.

Dans la répartition des bénéfices, il est prélevé 5 % pour la réserve légale, il est donné 5 % d'intérêt aux actions ; sur le reste, le conseil reçoit 15 % et les actions 85 %.

Les bénéfices nets de la société s'élevaient avant la guerre à près de 2 millions de francs et en 1912 un dividende de 7,50 % fut distribué. De 1916 à 1919, les dividendes s'élevèrent graduellement de 5 à 15 %, puis ils disparurent dans la crise du caoutchouc et la débâcle de la Banque industrielle de Chine, à laquelle la société était liée, son président étant alors M. André Berthelot. En 1923, un dividende de 12 % put être mis en distribution et pour l'exercice 1925, il atteignit 25 %, les bénéfices nets ayant dépassé 31 millions.

Le bilan du dernier exercice se balance par 179.827.758 francs. On y remarque que le portefeuille, qui y figure pour 74.820.495 francs, a en réalité une valeur très supérieure ; d'autre part, les comptes créditeurs des filiales dépassent 38 millions alors que leurs compteurs débiteurs sont inférieurs à 19 millions. Le montant des sommes disponibles dépasse 85 millions, ce qui assure à la société une large trésorerie, indispensable d'ailleurs, à ses opérations et qui lui permet de se réserver les augmentations de capital de certaines de ses filiales, le Cambodge par exemple.

Les filiales de la société se répartissent en trois groupes : Indochine, Malaisie, Indes néerlandaises.

En Indochine, la Financière contrôle la Compagnie du Cambodge, qu'elle créa fin 1922, et celle des Terres-Rouges, qu'elle créa en mai 1923. Ces deux sociétés auront, à la fin de cette année, 17.500 hectares plantés d'hévéas en Indochine, sans compter leurs plantations de Malaisie et de Java. Elles sont très prospères, et entretiennent près de 6.000 coolies ; il semble, d'ailleurs, d'après le rapport du conseil d'administration de la Financière, qu'elle ne soit pas satisfaite de la législation de la main-d'œuvre en Indochine.

En Malaisie, la Financière contrôle la Compagnie du Selangor qui a produit en 1925 près de 500 tonnes de latex et n'a pas les difficultés de main-d'œuvre que rencontrent d'ordinaire les plantations malaises.

La Financière n'a plus d'autres intérêts en Malaisie : elle vient de céder à la Compagnie du Cambodge la propriété de Sungei Ular qui appartenait à la Kuang Rubber, qu'elle contrôlait, et elle a vendu l'estate de Sungei Arak.

Par contre, les Indes Néerlandaises, et surtout Sumatra, semblent avoir retenu l'attention de la Financière.

À Sumatra, elle contrôle : la Padang, qui possède 3.942 ha. d'hévéas et 2.330 d'*elæis*, et qui vient d'acquérir une plantation en Indochine ; la Sennah Rubber Co., qui produit surtout de l'huile de palme ; la Soengei Lipoet Cultuur Maatschappij, qui a 5.623 ha. d'hévéas et 3.240 de palmiers, et a produit, en 1925, 1.730 tonnes de caoutchouc, 979 d'huile, 174 de palmistes et 432 de tabac ; les Huileries de Deli, dont les propriétés comptent 1.266 ha. d'hévéas et 1.380 de palmiers ; la palmeraie de Mata Pao et l'Asaham Cultuur Maatschappij, qui dispose de 2.470 ha. d'hévéas et 3.218 de palmiers.

La Financière paraît vouloir développer dans ces plantations la culture du palmier parallèlement à celle de l'hévéa, et peut-être même de préférence à cette dernière. C'est l'impression que nous a donnée le rapport de mission de M. Robert Hallet, dont le conseil a adopté les conclusions.

Enfin, à Java, la Financière est surtout intéressée à la Waringin Cultuur Mij, qui a 2.312 ha. d'hévéas et produira cette année 450 tonnes ; encore en a-t-elle cédé les trois quarts des actions à la Compagnie du Cambodge.

En somme, si la Financière est en Indochine un organisme purement bancaire, laissant faire ses deux puissantes filiales des Terres Rouges et du Cambodge, elle est surtout une société agricole à Sumatra où elle s'attache à développer son réseau ferré et à perfectionner ses méthodes d'exploitation des palmeraies.

Grâce à la Financière, on a assisté à une interpénétration curieuse des entreprises du Sud de l'Extrême-Orient : la Padang, de Sumatra, a acquis une plantation en Indochine ; la Compagnie du Cambodge a pris des intérêts à Java et en Malaisie. Une telle politique ne peut être que favorable aux jeunes entreprises indochinoises en les maintenant en liaison avec des pays où se rencontrent les plus grandes et les plus belles plantations du monde et qui ont acquis d'excellentes méthodes.

On a reproché à la Financière que son bilan fût établi en francs belges et que, dans le dernier bilan, le franc belge eût été décompté à raison de 1 fr. 25, alors qu'il ne vaut plus que 0 fr. 96 en monnaie française. Cette objection est sans intérêt, car la

conversion en francs belges est toute théorique et pour les besoins des comptes ; en réalité, la société ne travaille qu'en florins, en livres et en piastres.

On a exprimé aussi la crainte que les filiales échappassent un jour à la tutelle de la société-mère, mais celle-ci les contrôle très étroitement et sa tutelle n'a rien de fâcheux, bien au contraire, pour ses filiales.

Les actions de la Financière valent actuellement 600 francs environ. C'est peu étant donné son activité et la richesse énorme que représente son portefeuille. En 1912, les actions valaient plus de 200 francs ; elles tombèrent à 58 francs en 1914 pour se relever à 430 en 1920. Depuis, elles cotèrent 77 francs en 1921 ; on put encore en acquérir à 80 francs en 1922, mais en 1923, elles montèrent à 214 francs. En mai 1925, elles n'étaient encore qu'à 175 francs et dépassèrent 720. en décembre de la même année. En avril de cette année, elles revinrent aux environs de 400 et dépassèrent 650 au début d'août.

Il semble que le titre ait été délaissé pour les plantations elles-mêmes et il est impossible de comprendre pourquoi, la société jouissant des mêmes avantages que ses filiales et ayant sur celles-ci cette supériorité de pouvoir spéculer sur leurs titres. Le jeu de bascule auquel s'est livré le caoutchouc depuis le début de l'année a dû rapporter de très jolis gains.

Notons enfin que les filiales de la Financière sont, pour la plupart, loin d'être en plein rapport et qu'elles donneront à plein au moment où la crise de caoutchouc sera sans doute la plus aiguë.

À 600 francs, l'on ne court aucun risque et ceux qui pourront garder la valeur en portefeuille pendant quelques mois assisteront certainement à une très importante plus-value.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 25 août 1926*)

L'assemblée annuelle de la Société financière des Caoutchoucs qui s'est tenue le 23 juin dernier, a approuvé les comptes de l'exercice lesquels se traduisent par un bénéfice net de 31.175.527 fr. 73, alors que les profits nets de l'année 1924, ne s'élevaient qu'à 11.707.015 fr. 10. Le dividende voté est de 25 fr. belges, contre 12 fr. l'année précédente. Il est mis en paiement à raison de 22 fr. 50 net depuis le 10 courant. La comparaison des deux comptes de profits et pertes s'établit comme suit (fr. belges) :

	1924	1925
CHARGES		
Frais généraux et impôts	378.461 83	1.362.328 00
Frais d'augmentation de capital	324.303 25	—
Perte au change	284.676 11	—
	<u>1.487.440 29</u>	<u>1.362.323 00</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation et divers	13.191.455 39	32.537.840 73
Rappel des charges	1.487.440 29	1.362.322 00
	11.707.016 10	31.175.527 73
Report antérieur	2.988.944 86	1.192.419 57
	<u>14.695.959 96</u>	<u>32.367.947 40</u>

Quant à la répartition proposée par le conseil et qui a été votée par l'assemblée, on la trouvera ci-dessous comparée à la précédente :

Répartition

Réserve légale	585.350 75	1.553.776 35
Conseil d'administration	918.189 64	3.692.512 69
Actions	12.000.000 00	25.000.000 00
Report à nouveau	1.192.417 56	2.116.658 26
	<u>14.695.959 96</u>	<u>82.367.948 30</u>

Le rapport du conseil signale tout d'abord que le marché des caoutchoucs, qui était dans le marasme depuis 1920, s'est brusquement animé en 1925 et que le cours de la matière, qui était de 7 d. 1/2 en mai 1925, s'est élevé jusqu'à 56 d. (ou 4 shillings 8 pence). Cette amélioration est due à l'application du plan Stevenson. La hausse des prix qui s'est produite alors a permis d'accroître le quantum exportable ; de 50 % de la quantité standard, en janvier, il est passé successivement pour chaque trimestre à 5 %, 65 %, 75 %, 85 % et enfin 100 % depuis le 1^{er} février.

L'industrie du caoutchouc étant intimement liée au développement de la locomotion automobile, le rapport donne sur la progression de la circulation les chiffres suivants : au 1^{er} janvier 1925, il y avait 21 millions 1/2 de voitures en circulation, soit 3 millions de plus qu'en 1924, 9 millions de plus qu'en 1923. Sans prétendre que cette progression s'accroîtra aussi régulièrement, on peut espérer qu'elle se poursuivra néanmoins, car, dans le chiffre indiqué, les États-Unis entrent pour 18 millions, le reste du monde pour 3 millions 1/2 seulement : il reste donc encore une belle marge qui permet de prévoir un accroissement sensible de la consommation du caoutchouc dans les années à venir.

La production prévue pour 1926 et 1927 sera peut-être suffisante, mais de 1928 à 1932, il y aura certainement un déficit, en raison du petit nombre de plantations effectuées de 1919 à 1925. C'est seulement en 1932 que l'on peut espérer tirer parti des plantations effectuées depuis quinze mois.

Les prix s'élèveront donc vraisemblablement ; cependant, s'ils se maintiennent entre 20 d. et 30 d. la lb, les sociétés placées sous le contrôle de la Financière des Caoutchoucs réaliseront encore des bénéfices substantiels : de 180 % à 320 % sur le prix de revient moyen.

Le rapport indique ensuite que la surface plantée en Indo-Chine n'est que de 35.000 hectares, sur une surface plantée totale de 1.700.000 hectares.

Le conseil fonde d'ailleurs les plus grands espoirs sur le développement de la colonie et souligne l'utilité des travaux accessoires effectués par les sociétés contrôlées — notamment les Terres Bouges — tels que routes, maison d'habitation, hôpitaux, écoles —, travaux qui ont permis d'animer les régions qui, jusqu'ici, n'offraient aucun débouché.

En ce qui concerne les Terres Bouges, le rapport rappelle que le capital a été porté de 35 à 46 millions pour l'absorption de différentes plantations : la production est passée pour le caoutchouc de 1.320.000 kg, en 1924, à 1.720.000 en 1925 pour le café, de 1.028.006 à 1.200.000. On prévoit pour 1926 une récolte de 2 millions de kg de caoutchouc et 1.800.000 de café.

Les Plantations [sic : La Compagnie] du Cambodge poursuivent la réalisation de leur programme : à la fin de 1925, la Société avait planté 6.011 hectares et défriché 2.150

hectares prêts à être plantés en 1926. L'acquisition de plantations en exploitation lui permettra de figurer parmi les sociétés productrices dès cette année.

En Malaisie, le plan Stevenson a influencé l'exploitation des plantations et il y a eu, notamment, des difficultés de main-d'œuvre. Cependant, les sociétés contrôlées par la Financière n'ont pas trop souffert de la situation, grâce à leurs attaches avec les Indes.

Le rapport fait remarquer que la plupart des plantations ne sont pas capables de produire actuellement le quantum de 100 % de la production standard, auquel elles sont autorisées.

Dans les Indes néerlandaises, le développement a été très accentué, et les méthodes scientifiques de plantations et d'engrais ont permis d'obtenir d'excellents résultats. La capacité des usines a été augmentée et le réseau du chemin de fer à voie étroite s'est sensiblement accru. Des études intéressantes ont été faites pour la création et l'exploitation des palmeraies : le prix de revient d'un hectare de palmiers en rapport a été ramené de 1.200 à 600 florins. Le conseil fonde donc grand espoir sur les bénéfices à obtenir de l'industrie de l'huile de palme.

Sur les principales participations, Padang, Asaham, Sennah, Soengei, Lipoet, Huileries de Deli, Waringin, le rapport de la Financière des Caoutchoucs fournit des indications intéressantes ; il ressort de ces explications que la situation des entreprises contrôlées peut être considéré comme très satisfaisante.

Voici comment se présente le bilan du dernier exercice que nous comparons ci-dessous avec le précédent au 31 décembre (Fr. belges) :

	1924	1925
ACTIF		
Immobilisations :		
Aux Indes	870.443 72	654.166 00
Immeubles et agencements	1.860.000 00	1.859.470 05
Réalisable :		
Portefeuille	70.716.372 96	74.820.495 00
Participations syndicales	3.344.190 42	2.583.010 00
Filiales d'Europe	10.843.721 70	11.426.016 70
Filiales d'Asie	4.612.601 14	2 964.916 64
Avances sur titres	9.886 51	—
Disponible :		
Banques Europe	27.106.653 24	18.676.299 03
Banques en Asie	8.343.476 69	9 737.336 48
Reports et avances sur titres	20.586.000 00	56.851.040 00
En suspens :		
Banque Industrielle de Chine*	902.499 41	—
Comptes d'ordre :		
Cautionnements	255.000 00	225.000 00

	<u>144.449.785 79</u>	<u>179.827.757 90</u>
PASSIF		
Envers la Société :		
Capital	100.000.000 00	100.000.000 00
Réserve légale	1.645.298 61	2.230.649 36
Prime sur augm. de capital	5.000.000 00	5.000 000 00
Provisions :		
Pour patentes et impôts	700.000 00	1.400.000 00
Envers les tiers :		
Filiales Europe	18.540.911 74	35.016.530 06
Filiales Asie	2.772.853 58	3.041.150 08
Coupons à payer	839.762 00	516.481 10
Compte d'ordre :		
Déposants	255.000 00	255.000 00
Profits et pertes :		
Report antérieur	2.988.944 86	1.192.419 57
Bénéfice de l'exercice	11.707.015 10	31.175.527 73
	<u>144.449.785 79</u>	<u>179.827.757 90</u>

Ce bilan au 31 décembre 1925 a été établi sur la base de 100 francs belges la livre sterling, 8 francs belges le florin, 10 francs belges le dollar Singapour et 80 francs belges les 100 francs français.

L'actif comprend pour 654.156 fr. d'immobilisations aux Indes, qui représentent des installations diverses (bureaux, immeubles), à Sumatra et Kuala Lumpur, 74.820.495 fr. de portefeuille. Les participations d'un caractère temporaire ont été groupées sous une rubrique spéciale pour 2.683.010 fr.

Au passif, on remarque une augmentation de 700.000 fr. au comptes provisions, somme destinée à payer les différentes taxes due par la Société et non encore réglées.

Les disponibilités ressortaient, au 31 décembre, à 85.264.675 fr. 51. Le conseil indique à se sujet qu'il s'efforce toujours de maintenir une trésorerie très aisée, afin de pouvoir faire aux filiales l'avance nécessaire. Parmi celles qui sont en développement, il faut noter spécialement les Plantations du Cambodge, dont les travaux sont couverts par les avances de la Financière, avances consenties moyennant des options sur des actions à émettre ultérieurement.

Signalons enfin, la disparition du compte Banque Industrielle de Chine, qui représentait une créance dont le règlement a été effectué par la remise à la Société de 4.405 bons Boxers de \$ 50, qui figurent maintenant dans le relevé du portefeuille.

Annuaire Desfossés 1927, p. 1039 :
Société financière des caoutchoucs
Conseil : MM. Comte de Rivaud, O. de Rivaud, Edm. Barrelet, comte de Beaumont ;
G, Clanis ; C. Peten, M. de Rivaud, R. de Montgolfier, A. Berthelot, A. Meilhan, R. Hallet.

La Nouvelle Coloniale
(L'Argus, 9 janvier 1927)

Les assemblées générales constitutives de cette société au capital de 9 millions dont nous avons annoncé la création dans l'Argus du 19 décembre, ont été tenues à Marseille les 24 et 30 décembre dans l'Immeuble appartenant aux sociétés du Syndicat français.

Les membres du conseil d'administration sont :

.....
Gaston Clanis, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur des colonies, propriétaire des Plantations de Late-Mengué (Sénégal), [administrateur de la Société financière des caoutchoucs](#), administrateur des Anciens Établissements Peyrissac, Paris.

Société financière des caoutchoucs
(La Journée industrielle, 24 juin 1927)

Bruxelles, 2 juin. — Les actionnaires se sont réunis aujourd'hui en assemblée ordinaire. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant, comme nous l'avons déjà annoncé, par un bénéfice net de 44.404.270 fr., contre 31 millions 175.527 fr. en 1925. Compte tenu du reliquat antérieur, le solde disponible s'est élevé à 46.520.928 fr., contre 32.367.947 fr. pour l'exercice précédent.

L'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 35 fr. brut par action, contre 25 fr. brut l'an dernier, payable le 10 août prochain ; cette répartition absorbe 35 millions.

Une assemblée extraordinaire, tenue à la suite, a voté l'augmentation du capital de 100 à 200 millions par la création de 1 million d'actions nouvelles de 100 fr., dont 990.000 du type des premières actions émises et 10.000 du type A. Ces actions seront émises à 106 fr. et offertes aux anciens actionnaires à titre irréductible à raison de une action nouvelle pour une ancienne.

Société financière des caoutchoucs
(Le Journal des débats, 23 juillet 1927)

Les actionnaires qui désirent souscrire à l'émission de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 106 francs belges chacune, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne, devront exercer leurs droits, partir du 3 juillet courant jusqu'au 10 août, à Paris, chez MM. Rivaud, Lebel, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, qui ont obtenu l'autorisation de transférer les capitaux en Belgique.

CAPITAL PORTÉ DE 100 À 200 MFB



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS

Société anonyme

Bruxelles

Constituée le 8 juillet 1909 par acte passé devant M^e F.-A. Cheyssens, notaire à Anvers (annexes du *Moniteur belge* des 22-23 juillet 1909, n^o 4538)

Statuts modifiés : par décision du conseil d'administration des 30 juillet et 5 août 1909 (annexes du *Moniteur belge*, n^o 561?, du 8 octobre 1909) ; par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1911 (annexes du *Moniteur belge* des 15-16 janvier 1912, n^o 354) ; par décision du conseil d'administration du 18 janvier 1912 (annexes du *Moniteur belge* du 19 janvier 1912, n^o 550) ; par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1919 (annexes du *Moniteur belge* du 30 juillet 1919, n^o 6370) ; par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 1919 (annexes du *Moniteur belge* du 4 octobre 1919, n^o 8333) ; par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 1920 (annexes du *Moniteur belge* du 19 décembre 1920, n^o 13137) ; par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 1923 (annexes du *Moniteur belge* du 17 février 1923, n^o 1443) et par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 1924 (annexes du *Moniteur belge* du 9 juillet 1924, n^o 8621) et par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1927 (annexes du *Moniteur belge* du 3 juillet, n^o 8977).

Capital social : 200.000.000 de francs
représenté par 1.980.000 actions de 100 francs chacune et par 20.000 autres actions de 100 francs chacune dites actions A

SÉRIE UNITÉS N^o 178235
TITRE DE UNE ACTION DE CAPITAL DE 100 FRANCS
AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : O. de Rivaud

Un administrateur (à droite) : G. Clanis ?

Imprimerie Industrielle et financière (Soc. an.), 4, rue de Berlaimont, Bruxelles

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(La Cote de la Bourse et de la banque, 30 août 1927)

L'assemblée annuelle de la Société financière des caoutchoucs, qui s'est tenue le 22 juin dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se traduisent par un bénéfice net de 44.404.270 fr. alors que pour l'exercice 1925, ils ne s'élevaient qu'à 31.175.527 francs.

La comparaison des deux comptes de profits et pertes s'établit comme suit (en francs belges) :

	1925	1926
CHARGES		
Frais généraux et impôts	<u>1.362.323 00</u>	<u>1.317.115 11</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation et divers	<u>32.537.840 73</u>	<u>44.404.270 39</u>
Rappel des charges	1.362.323 00	1.317.115 11
	31.175.527 73	44.404.270 39
Report antérieur	1.192.419 57	2.116.653 26
	<u>32.367.947 40</u>	<u>46.520.929 65</u>

Le dividende voté est de 35 francs belges contre 25 francs l'année précédente. Il est mis en paiement depuis le 10 courant.

Le rapport du conseil d'administration fait ressortir les efforts faits pour créer et développer des palmeraies à proximité des plantations de caoutchouc. Les 31 plantations qui sont sous le contrôle de l'agence de Sumatra se décomposent comme suit :

- 17 plantations uniquement d'hévéas,
- 6 plantations mixtes d'hévéas et de palmiers à huile,
- 6 plantations uniquement de palmiers à huile,
- 2 plantations de tabac.

Pour l'huile de palme, le groupe de Sumatra occupe la première place. Sur 10.030 tonnes exportées par l'île en 1926, le groupe a fourni 3.500 tonnes. L'étendue des concessions sous le contrôle de la Société financière des caoutchoucs atteignait, à la fin de l'année dernière, près de 200.000 hectares, dont 65.000 plantés, soit 48.000 en hévéas et 17.000 en palmiers à huile.

La production du caoutchouc qui était de 5 millions 480.000 kg en 1922, est passée à 6.664.000 kg en 1923, 7.074.000 kg en 1924, 8.462.000 kg en 1925 et 9.460.000 en 1926.

En 1926, les filiales de la Société ont produit en outre 3.820.000 kg d'huile, 753.000 kg de palmistes, 951.000 kg de café, 498.000 kg de tabac.

Le programme d'extension pour 1927, comporte la mise en culture de 15.000 hectares. Sauf imprévu, plus de 80.000 hectares seront en culture à la fin de 1927. Il convient cependant de faire observer que l'exécution de ce programme de

développement et d'extension est presque exclusivement subordonnée à la question de la main-d'œuvre.

En Indochine, la Financière des Caoutchoucs a contribué, l'année dernière, à la constitution de la Société des Plantations d'Aiwieng, dont elle détient le sixième du capital. Cette société a deux concessions : celle d'Anvieng, qui couvre une surface de 6.010 hectares, dans la province de Biênhoà en Cochinchine, et celle de Krek de 2.068 hectares, dans la province de Kompong-Tiam au Cambodge. Les extensions prévues pour 1927 sont de 1.300 hectares à Anvieng et de 300 à Krek, de sorte que, fin 1927, la Société aura planté plus de 2.000 hectares.

La Financière des Caoutchoucs a aussi pris, en 1926, une participation de 10 % dans les Caoutchoucs du Mékong, société créée au capital de 30 millions de francs, sur l'initiative de la Banque de Paris et des Pays-Bas. La concession de cette société est située au Cambodge. Elle couvre une surface de 5.575 hectares dont la mise en valeur sera activement poussée. Le programme des travaux pour 1927 prévoit la mise en culture de 850 hectares.

Pendant l'année dernière, 2.400 hectares environ ont été mis en culture. Fin 1926, la surface plantée au Cambodge dépassait 8.000 hectares. Elle dépassera 11.000 hectares fin 1927. C'est en juillet 1927 que commenceront les saignées, lesquelles porteront sur 1.224 hectares.

La production de la Société des Plantations des Terres Rouges, qui avait été de 1.045 tonnes en 1924, de 1.719 tonnes en 1925, s'est élevée à 1.905 tonnes l'année dernière. La surface plantée atteignait, à la fin de l'année dernière, près de 9.500 hectares. Les extensions prévues pour 1927 sont de 3.600 hectares. Lorsque cette surface de 12.500 hectares sera en plein rapport, la production de la société ne sera pas éloignée de 6.000 tonnes de caoutchouc par an.

Étant donné le caractère bancaire de la Société, son conseil a jugé qu'il y avait intérêt pour le groupe à participer dans la constitution de la Banque de Saïgon qui a été créée à la fin de 1926 et dont les opérations doivent commencer dans le courant de juin 1927.

La Malaisie a été éprouvée l'année dernière par des inondations violentes dont on avait perdu le souvenir depuis plus de cinquante ans. Certaines plantations, dans lesquelles le groupe est intéressé, ont subi des dommages, mais tout a été réparé.

La Compagnie du Selangor, soumise à la réglementation du plan Stevenson, n'a exporté en 1926 que 95 % du Standard. L'exportation permise en 1927, pour la période janvier-juillet, s'établit à 67 %.

La production de caoutchouc a été, en 1926, de 1.650.196 lbs, contre 1.168.132 lbs. l'année précédente.

Le 25 octobre dernier, les représentants de la Financière des Caoutchoucs à Sumatra ont fondé, sous le nom de Cultuur Maatschappij Atjeh, une société indo-néerlandaise, qui a obtenu, à des conditions très avantageuses, une option sur 20.000 hectares, à son choix, dans la région de Meulaboh. D'après les rapports des spécialistes qui ont été chargés d'inspecter cette contrée, encore inexploitée jusqu'ici, elle renferme de vastes terrains fertiles et bien situés ; elle est sillonnée par de larges rivières qui y rendent les communications aisées ; le riz y est cultivé en abondance par les indigènes, ce qui permet le ravitaillement d'une main-d'œuvre nombreuse.

La Compagnie des Caoutchoucs de Padang a récolté en 1926, 1.597.164 kg de caoutchouc, contre 1.457.123 kg en 1925. Elle a mis en marche, le 1^{er} octobre 1926, l'huilerie construite sur sa palmeraie de Tanah Gamboës. À la fin de l'exercice, la Compagnie possédait, à Sumatra, 4.011 hectares plantés en hévéas dont 3.468 en saignée et 2.240 hectares plantés en palmiers, dont 449 en rapport.

La Sennah Rubber Company a fortement accru ses domaines, par l'acquisition par sa filiale la Sennah Cultuur Maatschappij, des concessions de Galaga (3.000 hectares) et de Bila (1.300 hectares). Fin décembre 1926, la surface plantée est de 3.600 hectares

d'hévéas, dont 2.873 en saignée et 1.301 hectares de palmiers dont 500 en rapport. La production en 1926 a été de 1.065.710 kg de caoutchouc, 411.500 kg d'huile de palme et 44.684 kg d'amandes palmistes.

[[Caoutchoucs de l'Équateur](#), Société africaine de cultures et de commerce]

Dans les derniers mois de 1926, le conseil de la Financière des Caoutchoucs a envoyé une mission au Cameroun pour étudier les possibilités d'une entreprise qui avait été signalée à son attention. Les renseignements ayant été satisfaisants, il a pris une participation importante dans les Caoutchoucs de l'Équateur, Société de Cultures et de Commerce, dont le siège est à Douala et dont l'activité se déploie dans trois branches nettement distinctes : la branche plantations, la branche commerciale et la branche exploitations forestières.

La première comprend trois plantations dont la principale est celle de Dizangué [d'origine allemande] qui a une superficie de 4.900 hectares, appartenant en propre à la société, 20.000 arbres y sont en plein rendement, 575 hectares y ont été plantés depuis un an et 600 hectares sont défrichés et seront plantés en 1927. À proximité, la société a entrepris d'autres travaux de culture et a déposé deux demandes de concession, l'une sur 12.000 hectares et l'autre sur 50.000 hectares.

La société produit actuellement 60 tonnes de caoutchouc dont la qualité est analogue à celle provenant de la Malaisie.

L'exploitation forestière s'étend sur une superficie de 10.000 hectares environ. L'année dernière, les expéditions de bois d'acajou ont atteint 3.500 tonnes ; elles dépasseront cette année 6.000 tonnes. La société a offert à l'État d'avancer les fonds nécessaires à l'achat de wagons, de locomotives, et à la réfection et au développement de la voie ferrée. Au cas où cette offre serait agréée, le tonnage ci-dessus sera considérablement augmenté.

À la Côte-d'Ivoire, les Huileries africaines ont obtenu, l'année dernière, une concession de 10.000 hectares dans la savane de Dabou qui était jusqu'ici considérée comme impropre à toutes cultures. Les Huileries africaines, qui exploitent la concession de Grand Drewin, ont réalisé, pendant le dernier exercice, un bénéfice de 686.971 francs contre 70.857 fr. l'exercice précédent.

Au 31 décembre 1926, le bilan de l'exercice se compare ainsi à celui de l'exercice précédent :

	1925	1926
ACTIF		
Installation aux Indes	654.166 00	829.610 59
Immeuble et agencement	1.859.478 06	1.850.000 00
Portefeuille	74.820.495 00	97.490.999 05
Participations syndicales.	2.583.010 00	2.975.010 00
Comptes débiteurs de nos filiales en Europe	11.426.016 70	24.734.684 87
Comptes débiteurs de nos filiales en Asie	2.964.916 64	2.531.307 80
Banquiers en Europe	18.676.299 03	85.376.005 38
Reports et avances sur titres	56.051.040 00	34.397.000 00
Caisse et banques et Asie	9.737.336 48	8.884.183 95

Cautionnements	255.000 00	305.000 00
	<u>179.827.757 90</u>	<u>259.363.801 64</u>
PASSIF		
Capital	100.000.000 00	100.000.000 00
Réserve légale	2.230.649 36	3.789.425 71
Prime sur augmentation de capital	5.000.000 00	5.000.000 00
Compte de prov. : prov. pour patente et impôts	1.400.000 00	2.000 000 00
Comptes créditeurs de nos filiales en Europe	65.016.530 06	98.659.841 86
Comptes créditeurs de nos filiales en Asie	3.041.150 08	796.457 62
Coupons non payés	516.481 10	2.292.147 80
Déposants de cautionnem.	255.000 00	305.000 00
Report de l'exercice précédent	1.192.419 57	2.116.658 26
Bénéfice de l'exercice	31.175.527 73	44.404.270 39
	<u>179.827.757 90</u>	<u>259.363.801 64</u>

Les disponibilités se chiffrent par 128.657.189 fr. contre seulement 101.748.445 fr. d'exigibilités.

*
* * *

À la suite de l'assemblée ordinaire, s'est tenue une assemblée extraordinaire pendant laquelle les actionnaires ont ratifié l'augmentation du capital de 100 à 200 millions de francs.

Le caoutchouc
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1928)

[...] Le groupe de la Financière des Caoutchoucs, de son côté, se montre partisan de l'application aux planteurs hollandais du système de restrictions adopté par les Anglais. C'est la thèse qu'expose la Société dans la lettre adressée à l'Association des Planteurs hollandais au nom des entreprises qu'elle contrôle (groupe de Sumatra). L'extension du système des restrictions à l'ensemble des planteurs permettrait d'élever le quantum des exportations à 75 ou 80 contre 60 % actuellement, n'imposant qu'un léger sacrifice aux sociétés caoutchoutières hollandaises.

L'avis de M. O. de Rivaud, dirigeant du groupe, est d'ailleurs qu'on ne peut tabler, pour les prochaines années, sur une augmentation annuelle de plus de 5 % de la production. Étant donné le rythme beaucoup plus rapide de l'accroissement de la consommation, l'équilibre entre la production et la consommation — et partant la disparition automatique du plan Stevenson — se placerait ainsi vers 1930.

Le point de vue de la Financière des Caoutchoucs se rapproche beaucoup du point de vue britannique. Nous avons dit plus haut qu'il sera difficile à faire admettre aux producteurs hollandais. Cette variété de solutions en vue laisse prévoir que les négociations seront ardues durant les semaines qui vont suivre.

COMPTES RENDUS
LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES
FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 juillet 1928)

L'assemblée des actionnaires de la Société financière des caoutchoucs, qui s'est tenue le 27 juin dernier à Bruxelles [sous la présidence du comte O. de Rivaud], a approuvé les comptes afférents à l'exercice 1927. Comme nous l'avons déjà publié, le bénéfice net apparaît de 38.353.762 fr. belges contre 44.404.270 fr. belges en 1926. Compte tenu du report antérieur, le solde distribuable atteint 42.076.809 fr. contre 46.520.928 fr. l'an dernier. Voici comment se composent les comptes de Profits et Pertes relatifs aux deux derniers exercices écoulés :

	1926	1927
CHARGES		
Taxes fiscales, frais généraux	1.317.116 11	1.105.443 50
Frais d'augmentation de capital	—	2.022.683 83
	<u>1.317.116 11</u>	<u>3.128.127 33</u>
PRODUITS		
Intérêts, commissions et divers	45.721.385 50	41.481.830 23
Rappel des charges	1.317.116 11	3.128.127 33
Bénéfices de l'exercice	44.404.270 39	38.353.702 99
Report antérieur	2.116.668 26	3.723.106 62
Sommes disponible	<u>46.620.928 65</u>	<u>42.076.809 62</u>

Du fait de la crise subie par l'industrie caoutchoutière et bien que l'exercice se soit montré satisfaisant malgré tout, le conseil a fait voter un dividende de 25 fr. brut comme en 1925, alors que l'an dernier, il avait été réparti 35 fr. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 10 août prochain.

Comparée à la précédente, voici comment s'est effectué la répartition des bénéfices :

	1926	1927
Réserve légale	2.220.213 51	1.917.685 14
Intérêt statutaire	5.000.000 00	5.000.000 00
Tantièmes au conseil	5.577.608 52	4.715.402 65

Superdividende	30.000.000 00	20.000.000 00
Report à nouveau	3.723.100 62	10.443.721 73
	<u>46 520.928 65</u>	<u>42.076.809 52</u>

En ce qui concerne le problème de l'avenir de l'industrie caoutchoutière, le rapport du conseil rappelle que le fait qui domine toutes autres considérations sur le marché du caoutchouc, c'est la déclaration du Premier ministre anglais informant que le plan de restriction Stevenson sera inopérant dans les colonies anglaises à partir du 1^{er} novembre 1928. Cet avis, tout à fait inattendu, a profondément bouleversé le marché qui est encore loin d'avoir retrouvé son équilibre.

L'intervention soudaine de M. Baldwin a été aussi inopportune que maladroite, car l'écart entre la production et la consommation n'étant que de 15 %, il aurait peut-être suffi de patienter un an ou deux pour que la consommation, suivant le même rythme que ces dernières années, eût fini par absorber l'excédent de la production.

Seule une entente entre toutes les sociétés de plantations peut amener une amélioration du marché de la matière en sacrifiant le quantum de la surproduction.

Malgré cette crise qui pèse sur l'industrie dont s'occupe la Société financière des caoutchoucs, le rapport signale que la société ainsi que ses affiliées sont dotées de moyens financiers suffisants pour traverser cette crise avec succès bien qu'elle puisse encore durer d'une façon sensible. Au sujet de la marche de l'affaire au cours de l'exercice écoulé, le rapport signale que la Société a pris une part importante dans de nouvelles entreprises, tant en Europe qu'en Afrique ainsi que le compte Portefeuille le traduit par une notable augmentation.

L'agence de Sumatra a témoigné au cours de l'année 1927 d'une activité particulière, étendant son contrôle technique, administratif et comptable à 34 plantations, dont 17 uniquement d'hévéas, 6 mixtes d'hévéas et de palmiers à huile, 7 uniquement de palmiers à huile, 2 de tabac, 2 de café.

Le département scientifique qui en dépend fournit aux filiales de la société les graines sélectionnées et le bois de greffage utilisés dans leurs nouvelles cultures.

Le réseau de chemin de fer à voie étroite qui sillonne les plantations de Sumatra avait atteint, à fin décembre 1927, un développement total de 167 kilomètres, utilisant 9 locomotives et 206 wagons. L'autorisation a été obtenue d'étendre la traction mécanique à certains parcours où elle était interdite jusqu'à présent. Les usines ont été maintenues en parfait état et leur capacité a été accrue en raison de l'augmentation des productions.

Le pourcentage d'extraction d'huile a été porté à 27 %, et la production d'amandes palmistes a été notablement améliorée. Un deuxième réservoir, d'une capacité de 600 tonnes, a été édifié pour l'entreposage des huiles dans le port de Belawan.

Le rapport donne aussi quelques renseignements sur la marche des diverses entreprises auxquelles s'intéresse la Société financière des caoutchoucs :

La Société Asahan Cultuur Maatschappij a repris les plantations de Deli Moeda et de Lidah Tanah, tout en effectuant diverses extensions à ses anciennes plantations. Une grande huilerie centrale est en voie de construction sur la rivière Asahan et sera mise en marche dans le courant de 1929.

La Société financière des caoutchoucs a contribué à la souscription du capital de la Compagnie agricole de l'Angola constituée le 22 septembre 1927, au capital de £ 400.000 porté, au début de 1928, à £ 700.000. La Société est dotée de concessions couvrant plus de 77.000 hectares, 8.400 hectares sont plantés de caféiers et de palmeraies naturelles dont 4.807 en rapport.

Malgré la crise de main-d'œuvre, la Compagnie du Cambodge a pu exécuter son plan d'extension projeté.

La Société des Caoutchoucs de l'Équateur continue le développement de son programme, et la plantation de la Sanaga comportait, à la fin de 1928, 135 hectares en rapport 883 hectares plantés mais non entrés en rapport et 191 hectares de forêts abattues.

La Compagnie des Caoutchoucs de Padang, qui, jusqu'ici, avait porté son champ d'activité en Indochine et Sumatra, a acquis, au cours de l'année dernière, en Malaisie, une concession de 1.200 hectares dont le défrichement a été commencé en 1927. À la fin de l'année, la concession était abattue sur plus de 300 hectares.

La Société financière des caoutchoucs a pris un intérêt dans la Société des Plantations des cafés d'Abyssinie, qui est propriétaire de 1.500 hectares plantés de caféiers, donnant un produit très réputé.

La société des Plantations Nord-Sumatra, constituée l'année dernière au capital de 61 millions de francs, est en voie d'acquies d'importantes concessions au nord de Sumatra. Elle possède déjà 8.009 hectares sur lesquels on ouvre cette année 500 d'hévéas et 500 de caféiers.

À la suite de l'absorption des Plantations d'Anvieng, les concessions de la Société des Plantations de Terres-Rouges couvraient, à la fin du dernier exercice, une surface de 29.170 hectares, dont 13.614 plantés. La production de la Compagnie, tant en caoutchouc qu'en café, en Indochine ou à Java, accuse un progrès sensible sur celui de l'année précédente.

Les plantations de palmiers à huile acquises par la Sennah Rubber Co depuis quelques années et intensément développées depuis, apportent un important appoint aux bénéfices annuels. Ceux-ci se sont montés pour 1927 à £ 97.740.

La Société Soengei Lipoet Cultuur Maatschappij accuse chaque année un nouveau progrès dans ses productions de caoutchouc, d'huile, d'amandes palmistes et de tabac. Une nouvelle huilerie sera mise en marche dans le courant de 1928.

L'Union tropicale de plantations, anciennement dénommée Société des Huileries Africaines, a acquis la propriété complète de l'Atjeh Cultuur Maatschappij dont les concessions, au nord de Sumatra, couvrent une surface de plus de 20.000 hectares dont 1.600 seront, à la fin de l'année courante, plantés, soit : 1.250 en hévéas et 350 en caféiers.

À la Côte-d'Ivoire, l'exploitation des palmeraies se poursuit avec bénéfices et la concession de Dabou se développe normalement.

Le rapport fait savoir que les estimations des postes de l'actif et du passif ont été faites sur la base de 170 francs belges pour 1 livre sterling.

Le bilan au 31 décembre 1927 se compare au précédent de la façon suivante :

	1926	1927
ACTIF		
Installations aux Indes	829.610 59	942.703 65
Immeuble et agencement	1.850.000 00	1.850.000 00
Portefeuille	97.540.999 05	130.936.278 61
Participations syndicales	2.925.010 00	25.401.610 00
Comptes débiteurs des filiales en Europe	24.724.634 87	29.954.687 71
Comptes débiteurs des filiales en Asie	2.531.307 80	710.645 60
Banquiers en Europe	85.376.005 38	101.866.701 01

Reports et avances sur titres	34.397.000 00	42.118.000 00
Caisse et banques en Asie	8.884.183 95	8.192.238 45
Cautionnements	305.000 00	305.000 00
	<u>259.363.801 64</u>	<u>340.277.865 02</u>
PASSIF		
Capital	1.000.0000 00	200.000.000 00
Réserve légale	3.789.425 71	6.009.639 22
Prime sur augmentation de capital	5.000 000 00	5.000.000 00
Provision pour patente et taxes	2.000.000 00	1.500.000 00
Comptes créditeurs des filiales en Europe	98.659.841 86	82.861.082 47
Comptes créditeurs des filiales en Asie	796.457 62	333.282 32
Coupons non payés	2.292.147 80	2.192.051 50
Déposants de cautionnem.	305.000 00	305.000 00
Report antérieur	2.216.958 26	3.728.20V 62
Bénéfice de l'exercice	44.4414.270 39	38.353.702 90
	<u>259.363.801 64</u>	<u>340.277.865 03</u>

À l'actif, en remarque la plus-value des installations aux Indes, corollaire du développement des exploitations en Extrême-Orient. Comme nous l'avons déjà signalé, plus haut, le portefeuille est en sensible augmentation, ainsi que les participations syndicales, de même que le compte Banquiers en Europe. Par contre, la mévente du caoutchouc à ramené le poste Caisse et banques en Asie de 8.800.000 fr. à 6.100.000 fr. en chiffres ronds.

Au passif, on remarque que le capital a été porté de 100 à 200 millions par décision de l'assemblée du 22 juin 1927.

La provision pour patentes et taxes a été ramenée de 2 millions à 1 million et demi. Les comptes créditeurs des filiales, tant en Europe qu'en Asie, sont en diminution par suite du ralentissement de l'industrie caoutchoutière.

La trésorerie de la Société financière des caoutchoucs est très aisée, puisqu'on regard de 85 millions. 386.416 fr. d'exigibilités, les disponibilités s'établissent à 150.176.939 fr. montant qui s'explique pour le solde créditeur du compte courant des sociétés filiales de la Société et figurant au passif.

Les comptes soumis à l'assemblée ont été approuvés par celle-ci qui a ratifié toutes les résolutions présentées par le conseil.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1105-1106 :
Société financière des caoutchoucs
Conseil : MM. Comte de Rivaud, O. de Rivaud, Edm. Barrelet, comte de Beaumont ;
G, Clanis ; C. Peten, M. de Rivaud, R. de Montgolfier, Ph. Langlois, V. Place, R. Hallet.

Création de 200.000 actions nouvelles de 500 francs belges, dites actions V. jouissance 1^{er} janvier 1929, émises à 550 francs belges.

Ces actions auront droit, dans les assemblées générales, à cinq voix chacune ; d'autre part, le solde des bénéfiques, après les prélèvements statutaires, leur sera attribuée dans la proportion de 20 %, les 80 % de surplus étant répartis également entre les actions ordinaires et les actions « A ».

Droit : une action nouvelle V de 500 francs belges pour dix actions anciennes de 100 francs belges.

Souscription, sur remise du coupon n° 20, ouverte du 26 janvier au 10 février 1929.

Financière des Caoutchoucs
(*Le Journal des finances*, 8 mars 1929)

On annonce que M. Olivier de Rivaud a été nommé président du conseil en remplacement de son frère, décédé.

M. René de Rivaud sera appelé aux fonctions d'administrateur et M. Max de Rivaud est nommé membre du comité de direction.

Compagnie générale de l'Équateur
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1929)

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS. — L'assemblée annuelle s'est tenue le 26 juin. Elle a approuvé à l'unanimité les comptes de 1928 et fixé le dividende à 12 francs net, payable le 10 août 1929. Il a été signalé que la diminution des stocks américains est un indice favorable. Il n'y a pas de motif d'être inquiet au sujet de l'avenir du caoutchouc. La Société a de bonnes demandes pour les années 1930 et 1931 ; actuellement, les ventes pourraient se faire aux environs de 11 à 12 pences.

M. G. [Jean ?] de Beaumont a été nommé commissaire en remplacement de M. Duchemin, démissionnaire.

Notre carnet financier
Société financière des caoutchoucs
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire annuelle, qui vient de se tenir à Bruxelles sous la présidence de M. O. de Rivaud, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 33.618.944 fr. contre 38.353.702 fr. précédemment.

Compte tenu du reliquat antérieur, le profit disponible s'est élevé à 44.062.666 fr. contre 42.076.809 fr. en 1927.

Le dividende a été fixé à 13 fr. 35 brut, soit 12 fr. net, s'appliquant à un capital de 200 millions contre, l'an dernier, 22 fr. net pour un capital de 100 millions.

Il sera payable à partir du 10 août prochain.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mars 1930)

Les plantations que contrôle la Société financière des caoutchoucs aux Indes Néerlandaises et en Malaisie, notamment celles de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang, Soengei Lipoet, Batangara, Sennah, Compagnie du Sélangor, Plantations Hallet, Plantations Fauconnier et Posth, Waringin, etc., et dont la production pour l'année en cours doit atteindre environ 25 millions de livres de caoutchoucs, ont décidé, à leur tour, d'adhérer au plan de restriction nouvellement conçu et d'arrêter les saignées pendant tout le mois de mai. Les dirigeants de ces plantations considèrent que c'est là un premier pas vers une entente des producteurs pour assainir le marché.

Financière des Caoutchoucs
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1930)

Cette affaire est l'une des plus atteintes du groupe Rivaud. Elle a mis en portefeuille, en 1929, 41.986 actions et 200 parts M'Zaïta. Cet achat s'explique mal à une époque où les destinées de la M'Zaïta* semblaient déjà précaires. Il laisse à la Financière des Caoutchoucs une perte de l'ordre de 20 millions.

La portefeuille, évalué à 239.143.103 fr. belges au 31 décembre 1929, comprenait alors des valeurs de 55 sociétés différentes, plus un peu de fonds d'État ou d'obligations. On comptait 346.646 actions Cambodge, 163.219 actions ordinaires Terres-Rouges, 18.597 actions Padang, 112.325 actions Union tropicale de plantations, 55.725 actions Caoutchoucs de l'Équateur.

Rien que sur les valeurs cotées à Paris, les pertes du portefeuille ressortent à plus de 100 millions de francs français ; elle doit approcher de 150 millions de francs français si l'on ajoute les pertes sur valeurs non cotées à Paris.

La M'Zaïta et les Caoutchoucs de l'Équateur, deux valeurs pour le moins discutables, apparaissent comme les plus mauvaises acquisitions de la Financière. Si celle-ci était appelée prochainement à réaliser une partie de son actif pour financer une ou plusieurs de ses filiales, elle devrait consacrer des pertes telles que cette seule éventualité justifie la méfiance du public pour un titre jadis brillant mais peut-être géré plutôt en vue de servir les intérêts particuliers d'un groupe que les intérêts des actionnaires.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1130 :
Société financière des caoutchoucs
Conseil : MM. O. de Rivaud, R. de Rivaud, Edm. Barrelet, comte de Beaumont ;
M. de Rivaud, R. de Montgolfier, Ph. Langlois, V. Place, R. Hallet, M. Schoofs, C. de Piolenc.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
La Financière des Caoutchoucs
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1931)

La Financière des Caoutchoucs ... a été constituée en 1909 à Anvers, par le groupe Bunge, sous le contrôle duquel elle resta jusqu'en 1919. À cette époque, un autre groupe (Rivaud) l'évinça et le conseil d'administration fut changé, l'affaire restant toutefois société belge. Elle est, avant tout, un omnium de valeurs ; elle détient

principalement des titres de sociétés de plantations d'hévéas et de palmiers à huile, mais elle possède aussi des participations dans les mines d'or de l'Afrique du Sud, et dans diverses mines. Si l'on compare son bilan au 31 décembre 1929 à celui au 1^{er} janvier 1924, on remarque une évolution importante dans la composition du portefeuille, dont l'estimation est passée de 64 à 259 millions.

Pour les entreprises en Europe, elle a liquidé un gros paquet d'actions Crédit Colonial et Commercial, pour augmenter ses intérêts dans la Banque des Colonies et prendre une participation dans la Société Lumière.

En Indochine, elle s'est intéressée à la Banque de Saïgon, à la Compagnie du Cambodge, aux Caoutchoucs du Mékong, a renforcé sa participation dans les Terres rouges et a réalisé des palmeraies, huileries et ses intérêts dans la Foncière Coloniale.

En Malaisie, elle a complètement changé la composition de son portefeuille, sa principale participation étant dans la Malayan Cultures.

À Sumatra, elle a réalisé près de la moitié de ses titres Padang (vraisemblablement lors du boom des titres de 1920), pour porter son effort sur la Sennah Rubber.

En Afrique, elle a pris une mosaïque de participations avec l'intention évidente de diviser ses risques. Cette partie du portefeuille, très minime en 1924, est devenue importante.

En Afrique du Sud; les intérêts dans la Brakpan ont diminué, tandis que ceux dans la Crown Mines étaient fortement accrus, de même que ceux dans la Langlaagte. La participation dans la Goldfields a disparu, faisant place à un poste West Springs.

Enfin notons que la Financière des Caoutchoucs a en portefeuille des titres MZaïta.

On peut conclure de la composition du portefeuille que parmi les titres négociés à Paris dont la cotation l'intéressent particulièrement se trouvent les Terres Rouges, le Cambodge, la Brakpan, la Langlaagte, la Crown Mines.

Le poids très lourd de ses participations dans le Cambodge et les Terres Rouges préoccupe certainement les dirigeants de la Financière des Caoutchoucs car la mise en valeur des domaines de ces sociétés est, comme nous l'avons montré, une source de dépenses quasi-intarissables.

Le groupe synthétisé par la Financière des Caoutchoucs représente un édifice imposant, dont certaines bases paraissent bien fragiles et qu'il faudra vraisemblablement consolider par des appels de capitaux.

Deuils

Mort du comte de Beaumont (*Le Journal des débats*, 21 février 1931)

Le comte de Beaumont, vice-président du Cercle interallié, est décédé hier après-midi, après une courte maladie. Il consacrait le meilleur de son activité à la grande Association dont il était l'un des fondateurs et qui compte aujourd'hui plus de cinq mille membres, s'appliquant à parfaire une œuvre utile de rapprochement intellectuel entre les élites des divers pays.

Cette œuvre, il sut la mener à bien, mais l'effort qu'il dut fournir, sans altérer la parfaite bonne grâce de cet animateur, finit par compromettre une santé déjà chancelante. À la place de confiance où il fut mis par le maréchal Foch et M. Jules Cambon, les deux premiers présidents de l'Union interalliée, le comte de Beaumont a rendu à notre pays et de la cause de la paix d'éminents services.

Il eut également à remplir dans plusieurs pays, et dernièrement en Roumanie et en Serbie, des missions de propagande dont il s'acquitta très heureusement.

De son mariage avec M^{lle} de Trédern, le comte de Beaumont avait eu trois enfants : le vicomte Jean de Beaumont, la comtesse d'Herbemont et la baronne de Soubeyran, décédée il y a quelques années.

Il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de nombreux ordres étrangers.

Les obsèques du comte de Beaumont seront célébrées le mardi 24-février, à onze heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau. L'inhumation aura lieu le jeudi 26 courant, à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire).

Toujours la crise du caoutchouc
par Georges Nouette, député de Saône-et-Loire,
vice-président de la Commission des Colonies,
vice-président de la Commission des Mines.
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1931)

[...] La Société financière des caoutchoucs, franco-belge, s'intéresse à de nombreuses affaires de caoutchouc. Bien que cette société soit plutôt un holding qu'une société exploitante, elle est, malgré tout, vivement intéressée à l'établissement de la taxe en question. Or, cette société a réalisé depuis la guerre des bénéfices nets considérables : 12 millions en 1925, 44 millions en 1927, 37 millions en 1928, 27 millions en 1929. Son président, M. Olivier de Rivaud, ainsi que les dix autres administrateurs se sont attribués pendant ces années-là des tantièmes royaux : 500.000 francs pour chacun en 1926. [...]

Société Financière des Caoutchoucs
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1931)

Bruxelles, 25 juin. — L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence du comte O. de Rivaud, a approuvé les comptes de l'exercice 1930. Ceux-ci laissent apparaître, après déduction des frais généraux et taxes fiscales et affectation de 12.682.616 fr. aux amortissements sur portefeuille, un bénéfice net de 2 millions 947.336 fr., contre 26.906.267 fr. en 1929. Addition faite du reliquat bénéficiaire antérieur, le profit disponible s'établit à 19.815.167 fr. Aucun dividende n'a été distribué cette année.

L'assemblée a renouvelé les mandats de tous les membres du conseil, sortants et rééligibles, et a nommé administrateur le comte de Beaumont ⁸ en remplacement de M. de Beaumont père, décédé.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

Renseignements complémentaires sur l'assemblée tenue à Bruxelles le 23 juin sous la présidence de M. O. de Rivaud (exercice 1930). Le bénéfice brut s'est élevé à 17.087.058,62 ; déduction faite de fr. 14.139.722,21 d'amortissement sur portefeuille et de fr. 1.457.105 d'impôts et de frais généraux en Europe, il reste un bénéfice net de fr. 2.947.336,41.

⁸ Jean de Beaumont (1904-2002) : fils de Marc de Beaumont (ci-dessus) et gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges.

Le rapport, examine la situation du marché du caoutchouc, de plus en plus critique, et signale les tentatives faites par les planteurs ; il donne lecture de la lettre qu'il a envoyée le 18 juin à la « Rubber Growers Association » à Londres et à la Verubo à Amsterdam pour proposer un moyen de remédier à la crise. Nous avons parlé de ce projet dans notre précédente chronique.

Le rapport donne quelques renseignements sur les différentes sociétés dans lesquelles la société est intéressée et la composition du portefeuille, inscrit au bilan pour un montant de fr. 245.362.322.45.

En ce qui concerne les filiales, les extensions des plantations d'hévéas projetées ont été faites avec le matériel et les méthodes les plus nouvelles et des instructions ont été données pour faire les économies les plus strictes, ce qui permet d'obtenir un prix de revient sensiblement plus bas. Les filiales d'Indochine se trouvent consolidées par les subventions accordées et les prêts envisagés par le gouvernement français.

La production en huile de palme et noix palmistes a augmenté suivant les prévisions, le cours de l'huile a suivi la baisse des autres matières premières, 22 liv. st. la tonne en 1930 contre 35 liv. st. en 1928 et 1929. Malgré cette baisse, la production a été réalisée avec un bénéfice appréciable par suite de la politique suivie : abaissement du prix de revient, diminution des dépenses, épuration de l'huile qui est recherchée sur le marché.

Le président indique que la société subit les effets de la crise et qu'elle ne produit pas avec bénéfice. Néanmoins, les prix de revient obtenus étant intéressants, la société résistera.

Au sujet de la crise financière
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 septembre 1932)

[...] Avant la guerre, les affaires coloniales étaient considérées, comme aventurées ou de longue haleine; Depuis la guerre, le rapprochement, au moins apparent, des distances (réel pour le télégraphe et le courrier par avion, mais nul pour la durée et le prix de revient du transport des marchandises), le boum des caoutchoucs, une intense publicité ont porté à croire que les valeurs coloniales pouvaient donner des bénéfices instantanés, comme ces plantes des Tropiques dont on suit la croissance à vue d'œil.

Au 7 février 1928, après une baisse déjà considérable de ces titres, le groupe CAMBODGE, FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS, ÉQUATEUR, TERRES-ROUGES, PADANG représentait encore, à lui seul, une capitalisation de trois milliards de francs pour un dividende de 98 millions... qui n'a pas eu de lendemain.

Extrait d'un art. de M. Henri LEPEYTRE (*Le Sémaphore*)

Annuaire Desfossés 1933, p. 1182 :

Société financière des caoutchoucs

Conseil : MM. O. de Rivaud, pdt ; R. de Rivaud, Edm. Barrelet, M. de Rivaud, R. de Montgolfier, Ph. Langlois, V. Place, R. Hallet, M. Schoofs, J. Poullin, comte de Beaumont.

Société l'Ankaratra
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 février 1933)

.....

Dans la perte de l'exercice, sont compris les intérêts dont la Société se trouve grevée du fait de sa dette envers la Financière des Caoutchoucs, ainsi que les intérêts et agios courants nécessités par la trésorerie qui est trop à l'étroit et dont l'ensemble pour l'exercice s'est élevé à 443.250 francs.

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*Le Journal des finances*, 28 juillet 1933)

La Société financière des Caoutchoucs est l'organe centralisateur des intérêts du groupe de Rivaud : elle est le holding, la banque, le conseil technique et l'agent commercial d'une quinzaine de sociétés de plantations ou de sociétés coloniales ; elle pense, dirige, finance, négocie au nom de celles-ci ; par suite, ses revenus ressortent à des titres divers : dividendes, agios, commissions, participations syndicales, bénéfices de bourse, de change, etc.

Il n'est pas inutile de rappeler cette situation diverse et complexe de la Financière des Caoutchoucs. Sans doute, son avenir dépend de celui de ses filiales, lequel dépend de l'avenir du caoutchouc, de l'huile de palme et autres produits coloniaux.

Mais l'actionnaire qui cherche à connaître la valeur raisonnable de ses titres aurait tort de limiter son enquête aux moyens d'investigations habituels : bilan comptable, valeur boursière ou marchande du portefeuille, bénéfices, etc.

Il doit rechercher quels sont les moyens d'action de la société en face de la crise, et dans quelle mesure celle-ci appauvrit ou désagrège le faisceau des intérêts sociaux.

Le bilan de la Financière des Caoutchoucs est très sommaire. Trois postes principaux à l'actif : le portefeuille, inscrit pour 223 millions de francs belges ; les comptes débiteurs des filiales, 101,4 millions de francs belges ; et les espèces en caisse et banques, s'élevant à 69,9 millions. Au passif, on voit que les filiales sont créancières de la société pour 73,3 millions.

En considérant le portefeuille comme un actif immobilier, la trésorerie ressort donc à près de 100 millions et l'excédent global de l'actif à plus de 300 millions.

Mais ces chiffres ont besoin d'être interprétés.

Une première constatation est que les 101,4 millions de comptes débiteurs des filiales, figurant à l'actif, sont des avances bancaires, c'est-à-dire de véritables prêts immobilisés, pour ne pas dire gelés, dans les filiales du groupe.

Au contraire, les créances, figurant au passif du bilan, semblent en majeure partie commerciales, la société mère créditant ses filiales au fur et à mesure de la vente de leurs produits ; même en ne tenant pas compte de ce que les créances de la Financière sur ses filiales sont moins disponibles que celles des filiales sur la société mère, on remarque que l'excédent des avances de fonds atteint 28 millions.

Ce fait permet, par comparaison avec les années précédentes, de mesurer l'effort financier que doit fournir actuellement la Financière des Caoutchoucs en faveur de ses filiales, et les conséquences de cet effort sur sa trésorerie (en 1.000 francs belges) :

Trésorerie au 31 décembre

	1929	1930	1931	1932
ACTIF				
Caisse, banques	153.241	123.937	81.009	69.948
Avances aux filiales	37.244	57.397	87.847	101.436

PASSIF				
Comptes créditeurs des filiales	73.994	93.950	85.274	73.376

La deuxième catégorie de valeurs est représentée par des placements « politiques » ou « familiaux », et ce ne sont pas les plus opportuns : passons encore sur les 21.000 1/5^e d'actions de la Banque des Colonies; mais que font, dans le portefeuille de la Financière des Caoutchoucs, 12.000 actions Société Lumière, 44.736 actions M'Zaïta, 200 parts et 32.658 obligations de la même société ?

Est-ce que parce que ces affaires ont des animateurs communs ? En vérité, une société de l'importance de la Financière des Caoutchoucs devrait, au moins en apparence, être placée au-dessus des intérêts personnels de ses dirigeants.

Venons-en à la troisième partie du portefeuille, les mines d'or. Bien que la présence de celles-ci dans le portefeuille de la Financière des Caoutchoucs soit inattendue, elles représentent un investissement stable et rémunérateur dont les actionnaires auraient tort de se plaindre, après le boom des mines d'or sud-africaines.

La Financière des Caoutchoucs détient 7.832 Brakpan, 17.000 Crown Mines, 43.000 Latiglaagte, 50.000 West Springs, des Modder B, des Rose Deep, des Springs. Aux cours actuels, cet ensemble de titres a une valeur boursière de 32 millions de francs français, soit 45 millions de francs belges. C'est une réserve susceptible d'alimenter la trésorerie pendant deux ans, en cas de prolongation de la crise — car on a vu plus haut que les moyens financiers de la Financière des Caoutchoucs s'épuisaient au rythme de 20 à 30 millions de francs belges par an.

*
* * *

La situation statique de la société apparaît en définitive être la suivante :

Elle a en portefeuille pour environ 200 millions de francs belges d'actions de filiales, et elle est créancière de celles-ci d'un peu plus de 100 millions, soit environ 300 millions de capitaux placés ou immobilisés.

Ses dettes sont couvertes par les espèces en caisse et banques ; elle détient enfin pour 45 millions de valeurs de mines d'or, et quelques millions de valeurs diverses.

En cas de retour agressif de la crise, la Financière des Caoutchoucs pourrait lui faire front honorablement pendant au moins dix-huit mois, peut-être deux ans. Si, au contraire, la situation continue à s'améliorer, le portefeuille-filiales se valoriserait assez rapidement, et très vite la Financière pourrait songer à commercialiser une partie de son actif latent, par la levée d'options, la création de syndicats d'études, l'introduction en Bourse de valeurs nouvelles.

De ces deux hypothèses, la Bourse choisit la plus favorable ; mais elle n'anticipe que modérément sur l'avenir qu'elle croit raisonnable d'espérer en assignant aux actions de la Financière des Caoutchoucs une valeur boursière globale de 324 millions de francs français, soit 453 millions de francs belges.

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1934)

Dans son bulletin mensuel de janvier, la Banque des Colonies indique la production pour l'année 1933 des plantations du groupe de la Société financière des caoutchoucs qu'elle contrôle.

D'année en année, les espèces en caisse et banques se transforment en crédits de soutien, et pour la première fois, à la fin de 1932, ceux-ci dépassaient franchement en importance le montant des crédits des filiales auprès de la Financière.

La situation n'est pas encore critique ; mais elle pourrait devenir sérieuse d'ici un an ou deux si cette évolution devait se prolonger,

Mais le portefeuille ? Ici les constatations sont rassurantes.

La loi belge fait une obligation aux sociétés de publier la composition de leur portefeuille. C'est à cette disposition que nous devons de connaître exactement la répartition des intérêts de la Financière des Caoutchoucs.

Nous ne publierons pas la liste en détail, car elle occuperait plus d'une colonne de texte, mais nous n'en retiendrons que les principaux éléments.

Le portefeuille de la Financière des Caoutchoucs figurant au bilan du 31 décembre pour la somme de 223.053.946 francs belges a été amorti, par décision de la récente assemblée, de 8.077.323 fr. ; il sera donc repris au 1^{er} janvier 1933 pour 214.976.623 fr. belges.

Ce portefeuille est représenté : 1° par des actions de filiales (sociétés de plantations, d'hévéas, thé, café, palmiers, sociétés agricoles ou forestières coloniales) ; 2° par des valeurs du groupe de Rivaud, sans aucun rapport avec l'activité sociale proprement dite; 3° par des mines d'or et valeurs diverses.

Le premier groupe de valeurs représente, bien entendu, le fond du portefeuille, la « raison d'être » de la Financière, mais sa valeur marchande est, de ce fait difficile à estimer ; d'abord parce que certains titres ne sont pas cotés, ensuite, parce que la plupart n'ont pour le moment aucun revenu, et, au demeurant ne sont pas à vendre. À titre indicatif, disons que la participation la plus importante est constituée par 195.092 actions Terres-Rouges, 1.588 parts et 644 vingtièmes de parts ; sa valeur boursière globale est de l'ordre de 77 millions de francs belges. La participation dans la Compagnie du Cambodge (289.142 actions) vaudrait en Bourse 33500.000. francs belges ; 22.316 actions ordinaires Padang, 793 actions de second rang et 720 parts, représentent une valeur d'environ 16 millions de francs belges ; 107.183 Sennah Rubber : 15 millions de francs belges ; 65.325 actions et 325 parts Générale de l'Équateur, environ 8 millions ; 143.000 actions Union tropicale de plantations, 9,5 millions ; 8.877 Soengei Lipoet, 6 millions ; 3.500 Huileries de Sumatra, près de 4 millions ; d'autres participations, telles que 95.500 actions Cocfin Co, 247.500 actions ordinaires et 2.500 Malayan Cultures deferred, 35.771 actions et 2.324 parts Nyombé Penja, 29.500 actions et 590 parts Plantations de la Sanaga, 101.666 actions Cia Agricola de Angola, etc., peuvent, de leur côté, représenter plusieurs dizaines de millions de francs belges. On arrive assez aisément à conclure que les seules filiales représentent une valeur réelle assez voisine de la valeur comptable du portefeuille.

Il n'en était sans doute pas ainsi à la fin de décembre 1932, puisque le conseil a dû procéder à des amortissements; mais l'on peut compter que la plus-value enregistrée depuis le début de l'année par certains titres rendra inutile de nouveaux amortissements en fin d'année.

Nous ignorons d'ailleurs quel est le principe selon lequel est inventorié le portefeuille. Les comptables puristes estiment qu'on doit porter les valeurs au prix de revient, amortir les moins-values, et ne pas tenir compte des plus values ; mais dans un portefeuille, comme celui de la Financière, où s'affrontent de fortes plus-values avec des dépréciations, qui contient enfin de nombreuses parts de fondateur sans valeur nominale, ce système, par trop implacable, obligerait la société à amortir des pertes qui seraient largement compensées par ailleurs.

En kg	1932	1933
Soengei Lepoet Cultuur Mij.	1.715.200	1.660.100

Caoutchoucs de Padang	1.762.600	1.928.300
Sennah Rubber Company	973.511	1.025.810
Batanagara Cultuur Mij.	837.600	978.400
Asahan Cultuur Mij.	191.600	75.500
Terres-Rouges	3.451.000	4.203.946
Semadan Cultuur Mij.	155.900	192.800
Cie du Cambodge	2.562.904	2.810.530
Cie du Selangor	1.161.617	1.046.430
Plantations Hallet	552.660	530.925
Equatorial Produce Cy	276.330	276.330
Warnigin Cultuur Mij.	78.300	747.300
Plantations Nord Sumatra	63.600	189.300

La production totale est en augmentation de 1.472.849 kg., avec un total de 15.855.671.

La production d'huile de palme de 16 sociétés du groupe s'est élevée à 29.974 tonnes contre 25.631 en 1932.

Les mêmes sociétés ont produit 6.602 tonnes contre 5.500 de palmistes et 3.683 tonnes contre 3.638 de café.

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière, 31 mai 1934*)

La production de caoutchouc des sociétés du groupe pour mars 1934, comparé à celle de mars 1933 (en kilogrammes) s'est établie comme suit :

« Padang » : 165.100 contre 139.500 ;
« Terres-Rouges » 359.000 contre 260.300 ; « Sennah » : 131.700 contre 83.600 ;
« Soengei Lipoët » : 161.000, contre 133.000 : « Batangara » : 103.800 contre 79.400,
« Asahan » : 6 100 contre 6.000 ; « Semadan » : 253.360 contre 147.595 ;
« Selangor » : 83.788 contre 81.540 ; « Hallet » 46.388 contre 41.223 ; « Equatorial Produce » : 21.291 contre 20.838 ; « Waringin » : 60.600 contre 50.900 ; « Nord Sumatra » : 18.500 contre 17.000.

Société financière des caoutchoucs
(*La Journée industrielle, 29 juin 1934*)

Bruxelles, 27 juin. — L'assemblée ordinaire tenue le 27 juin, sous la présidence de M. Langlois, a approuvé les comptes de l'exercice 1933, tels que nous les avons analysés dans notre numéro du 23 mai dernier. Elle a décidé d'affecter à un fonds spécial d'amortissement le bénéfice net de l'exercice, s'élevant à 10.578.598 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Jean de Montgolfier ⁹ en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Raymond de Montgolfier, décédé.

Société financière des caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire du 27 juin a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1933 que nous avons analysés antérieurement. Le bénéfice de 10.578.598 fr. a été versé à un fonds spécial d'amortissement.

Parmi les renseignements fournis par le Président, indiquons qu'il a été dit, concernant l'estimation du portefeuille :

« Il n'y a pas d'aléas à envisager de ce côté. » Quant au plan de restriction du caoutchouc, il est établi sur une base absolument efficace.

Il n'y aura pas de fraudes à craindre, car les sanctions sont sévères. La situation actuelle du caoutchouc se présente très bien par suite, notamment, de la restriction efficace et de l'augmentation de la consommation, en particulier en Amérique, en Angleterre et en Allemagne.

La question du prix de vente du caoutchouc est délicate et le comité international cherche actuellement à fixer d'abord une base pour le prix de revient. Celui-ci sera naturellement influencé par la restriction de la production et par le prix de la main-d'œuvre.

Il a été déclaré encore que la question d'une augmentation de capital de la société n'a jamais été discutée, ni envisagée au comité de direction, ni en conseil d'administration. Concernant les deux filiales en Indochine — Compagnie du Cambodge et Plantations de Terres-Rouges —, le président a signalé que ces deux entreprises produisent de 33 à 35 % de la production totale de caoutchouc de l'Indochine.

Celle-ci sera de 22.500 tonnes en 1934 : 27 000 tonnes en 1935 ; 34.000 tonnes en 1936 ; 44.000 tonnes en 1937; 52.000 tonnes en 1938. Quand la production aura dépassé 40.000 tonnes, le plan de restriction jouera et la restriction sera d'abord de 1.000 tonnes, soit 340 tonnes environ pour les deux sociétés ci-dessus.

Cette année, le groupe Terres-Rouges-Cambodge produira 9.500 tonnes, et les Terres-Rouges, vers 1938-39, arriveront à produire 12.000 tonnes.

CAOUTCHOUCS
(SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 48 s)

Conseil : MM. le comte Olivier de Rivaud, Robert Hallet, Philippe Langlois ¹⁰, Max de Rivaud, Ed. Barrelet, comte de Beaumont ¹¹, René de Rivaud, Jean de Montgolfier, Victor Place, Maurice Schoofs, J. Poullin.

Capital : 300 millions de francs belges, divisé en 2 millions 200.000 actions dont :

⁹ Jean de Montgolfier (Neuilly-sur-Seine, 21 février 1908-Vieille-Église-en-Yvelines, 28 janvier 1977) : fils de Raymond (ci-dessus) et de Marie-Louise Rivaud de la Raffinière. Marié avec Yvonne de Quengo de Tonquédec.

¹⁰ Philippe Langlois-Berthelot (1896-1968) : petit-fils du chimiste Marcelin Berthelot, neveu d'André Berthelot (ci-dessus). Président de l'Institut français du Caoutchouc, puis, après la Seconde Guerre mondiale, de la Compagnie du Cambodge. Voir [encadré](#).

¹¹ Comte Jean de Beaumont (1904-2002) : fils de Marc (ci-dessus), gendre d'Olivier de Rivaud.

20.000 A de 100
1.980.000 B de 100
200.000 V de 500

Parts de fondateurs et obligations : néant.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve légale. 5 % d'intérêt aux actions. Sur le solde : 15 % au conseil. 80 % aux actions A et B. 20 % aux actions V.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital. Sur le solde : 80 % aux actions A et B. 20 % aux actions V.

Exploitation : participations dans les sociétés énumérées ci-dessous

CONCESSIONS DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (en hectares) au 31 décembre 1933

Étendue des concessions	Planté			
	Caoutchouc	Palmiers à huile	Café	Total planté
352.532	78.560	35.615	20.860	135.035

PRODUCTIONS DIVERSES DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES EN 1933 (en kg)

Caoutchouc	Huile de palme	Palmistes	Café	Bois
15.516.273	30.185.000	6.621.000	3.681.400	13.124.000

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

1927	38.353.702
1928	33.618.944
1929	26.906.268
1930	2.947.336
1931	10.345.546
1932	8.077.323
1933	10.578.598,28

PERSPECTIVES POUR 1934 DU MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES EXPLOITÉES PAR LES FILIALES

CAOUTCHOUC

Avenir nettement favorable en raison de la hausse de la matière, amenée par l'adoption du plan de restriction.

HUILE DE PALME ET PALMISTES

Le marché de l'huile de palme n'est pas encourageant en raison des barrières douanières aggravées chaque jour par certains pays consommateurs. D'autres ont établi un contingentement dont le but est d'encourager la production nationale et d'arriver progressivement à récolter la totalité de leur consommation. Les prix baissent chaque jour et il est impossible d'envisager l'époque d'un revirement.

Les sociétés du groupe font tous leurs efforts pour arriver à la réduction des prix de revient, et elles y parviendront, par l'augmentation régulière de la production à l'hectare.

CAFÉ

Les mesures énergiques prises par le Brésil pour la réduction des stocks ont amené une stabilisation des cours à un niveau satisfaisant.

BOIS

La crise se fait particulièrement sentir sur les bois, et seules les billes de très belle qualité, malheureusement assez rares, se vendent à des prix intéressants.

La Financière des Caoutchoucs, qui est un holding, tire ses revenus de son portefeuille. La branche Caoutchouc est celle dont les perspectives sont les plus favorables.

Comme on le verra par le bilan, la situation de la société est très forte.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1933

Régions	Nombre de titres	Désignation de la valeur	Capital social
• Europe			
Belgique	21.000	Cinq. Actions Banque des Colonies	FB 75.000.000
	2.037	Act. Houillères Unies du Bassin de Charleroi	FB 15.000.000
France	12.500	Act. Société Lumière	FF 40.000.000
• Asie et Australie			
Indochine			
	190.374	Act. Compagnie du Cambodge	FF 80.000.000
	15.025	Act. Caoutchouc du Mékong	FF 15.000.000
	900	Parts Caoutchouc du Mékong	
	17.402	Act. Palmboomen Cultuur Mij Mopoli	Fl 5.100.000
	188.242	Act. Plantations des Terres-Rouges ordinaires	FF 100.000.000
	4.000	Act. Plantations des Terres-Rouges privilégiées	
	1.765	Parts Plantations des Terres-Rouges	
	1.661	Vingtième parts Plantations des Terres-Rouges	

	100	Act. Plantations d'Anvieng	FF 25.000.000
Presqu'île de Malacca et Malaisie			
	8.140	Act. Compagnir de Selangor	FB 12.400.000
	36.667	Act. Equatorial Produce	\$S 600.000
	247.50 0	Act. Malayan Cult. ord.	\$S 1.500.000
	2.500	Act. Malayan Cult. defered	
	95.500	Act. Socfin Co Ltd 20 % versés	\$S 100.000
Sumatra			
	12.000	Act. Asahan Cult. mij. ord.	Fl. 8.000.000
	25	Act. Asahan Cult. mij. priv.	
	400	Centièmes parts	
	650	Act. Bayabang	Fl 1.500.000
	19.316	Act. Cie des Caoutch. de Padang	FF 41.000.000
	979	Act. Cie des Caoutch. de Padang de 2 ^e rang	
	720	Parts Cie des Caoutch. de Padang	
	690	Act. Huileries de Deli	Fl 5.000.000
	250	Parts Huileries de Deli	
	3.500	Act. Huileries de Sumatra	FB 8.000.000
	60	Act. Medansche Fabriek	Fl 100.000
Régions	Nombre de titres	Désignation de la valeur	Capital social
	78.835	Act. Plant. Nord Sumatra ord	FB 61.000.000
	1.665	Act. Plant. Nord Sumatra A.	
	400	Parts Plant. Nord Sumatra	
	107.183	Act. Sennah Rubber Co.	£ 600.000
	8.877	Act. Soengei Lipoët Cult. Mij ordinaires	Fl 7.600.000
	20	Act. Soengei Lipoët Cult. Mij. privil.	
Java			
	4.368	Act. Brass. Colon. Cobra, ord.	Fl 2.400.000
	12	Act. Brass. Colon. Cobra, privil.	
	500	Cent. parts Brass. Colon. Cobra	
	5.600	Act. Waringin ord. de 5 fl.	Fl 3.000.000

• Afrique			
Côte-d'Ivoire	131.600	Act. Union trop. de plant. ord.	FF 40.000.000
	6.000	Act. Union Trop. de Plant. A.	
	2.105	Parts Union Trop. de Plant	
Cameroun	65.275	Act. Cie générale de l'Équateur	FF 41.000.000
	325	Parts Cie générale de l'Équateur	
	48.870	Act. Plant. de Nyom-bé-Penja	FF 15.000.000
	29.500	Act. Plant. de la Sanaga	FF 35.000.000
	590	Parts Plant. de la Sanaga..	
Congo belge	13.750	Act. Plant. de la Lukula	FB 17.000.000
Congo portugais	666	Act. Comp. agric. de Angola	£ 850.000
	1.750	Parts Comp. agric. de Angola	
	5.702	Act. Comp. de Cervejas de Angola	£ 100.000
	28.079	Act. Comp. agric. de Cazengo	Esc. 19.999.980
Afrique du Sud	7.832	Act. Brakpan Mines	£ 1.122.000
	17.000	Act. Crown Mines	£ 943.062
	43.000	Act. Langlaagte Estates	£ 1.519.833
	10.000	Act. Robinson Deep	£ 711.156
	3.000	Act. Springs Mines	1.500.000
	50.000	Act. West Springs	1.793.000
Abyssinie	4.616	Act. Plant. d'Abyssinie	FB 30.000.000
Algérie	34.036	Act. Comp. Min. du M'Zaïta	FF 50.000.000
	200	Parts Comp. Min. du M'Zaïta	
	32.658	Oblig. Comp. Min. du M'Zaïta	
Divers	1.000.000	Act. 6 % cum. Algemeene Kunsty Unie N. V. (AKU)	
	1.189	Bons Boxers.....	
	1.972	Oblig. État hongrois 6 1/2% 1924	

COTATION
 Marché en banque : comptant et terme
 Cours extrêmes et Répartitions.

	ACTION B	RÉPARTITION	ACTION V	RÉPARTITION
1929	360 — 100	7 FB		30 FB
1930	242 — 74	Néant	715 — 216	Néant
1931	127 ⁵⁰ — 42	—	358 — 143	—
1932	123 — 52	—	355 — 112	—
1933	133 ⁵⁰ .— 88 ²⁵	—	450 — 265	—
1934	126 — 74 ⁷⁵	—	426 — 248	—

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF		
I. — Immobilisé :		
Immeuble et agencement		1.860.000,00
II. — Réalisable :		
Portefeuille :	212.049.642,92	
Participations syndicales :	3.571.561,76	
Comptes débiteurs des filiales :	108.073.566,34	324.294.777,02
III. — Disponible		
En caisse et en banque		66.000.054,99
IV. — Compte d'ordre :		
Cautionnements		11.900.000,00
		<u>404.147.732,01</u>
PASSIF		
I. — Dettes envers elle-même :		
Capital :	300.000.000,00	
Réserve légale :	10.953.584,96	
Prime sur augmentation de capital :	5.000.000,00	315.953.584,96
II. — Compte de provision :		
Provision pour patentes et taxes		500.000,00
III. — Dettes envers des tiers :		
Comptes créditeurs des filiales :	64.047.747,17	
Coupons non payés :	1.167.801,60	65.215.548,77
IV. — Compte d'ordre :		

Déposants de cautionnements	11.900.000,00
V. — Résultats :	
Bénéfice de l'exercice 1933	10.578.598,28
	<u>404.147.732,01</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Taxes fiscales et frais généraux Europe	660.908,73
Balance	10.578.598,28
	<u>11.239.507,01</u>
CRÉDIT	
Coupons, intérêts, commissions et opérations diverses	11.239.507,01
	<u>11.239.507,01</u>

1935 Éclatement de la Banque des colonies (Banco),
fondée en 1919 par Adrien Hallet,
entre la Banque Hallet et la Financière des colonies (loi Van Zeeland)

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juillet 1935)

L'assemblée annuelle s'est tenue le 26 juin à Bruxelles, sous la présidence de M. Robert Hallet. Elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1934, et a décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de 7.951.842 francs.

En réponse aux questions posées par des actionnaires, il a été déclaré, notamment, que la plus grande partie de la production d'huile de palme de 1935, soit plus de 85 %, a été vendue à terme à un prix rémunérateur, soit 10 1/2 % départ.

En ce qui concerne les participations dans des mines d'or, il a été dit qu'il existe une plus-value importante sur ces postes du portefeuille. Le revenu de ces titres est de l'ordre de 6 % actuellement.

Parlant du projet fiscal du gouvernement indo-néerlandais sur le caoutchouc, le président a confirmé que les milieux des planteurs ont été émus par ce projet, car les planteurs estiment que le prix de base n'est pas assez élevé. Des négociations sont en cours sur cette question, de façon à obtenir un relèvement du prix de base,

La taxe n'influencera pas le prix mondial du caoutchouc, mais naturellement, ce que les sociétés paieront en taxe diminuera d'autant les bénéfices. Il ne s'agit d'ailleurs encore que d'un projet et il n'y a rien de définitif.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 octobre 1935)

.....
Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934 approuvés par le conseil du 26 juin 1935 se soldent par un bénéfice de 7.951.842 francs contre 10 millions 578.598 francs.

(en 1.000 fr.)	1932-33	1933-34
CHARGES		
Taxes fiscales, frais généraux	661	552
Perte sur change	—	1.615
	<u>661</u>	<u>2.167</u>
PRODUITS		
Bénéfice brut	11.240	10.119
Rappel des charges	661	2.167
Bénéfice net	<u>10.579</u>	<u>7.952</u>

Le rapport du conseil dit :

« Nous vous rappelons que l'idée directrice du plan de restriction, élaboré au début de l'année dernière, a été de prendre des mesures pour réglementer la production et les exportations de caoutchouc des pays producteurs, dans le but de réduire les stocks existants à un chiffre normal, d'ajuster d'une manière convenable l'offre à la demande et de maintenir le prix à un niveau équitable et raisonnablement rémunérateur pour les producteurs.

Certes, les difficultés dans lesquelles se débat, depuis plusieurs années, l'économie mondiale, commandent d'accueillir avec sympathie toute tentative de régulation de production. Aussi, avons-nous accepté l'accord conclu le 7 mai 1934 entre les représentants des pays producteurs de caoutchouc parce que nous estimions qu'un remède quelconque pour sauver l'industrie valait mieux que le *statu quo*. Après une année d'expérience et devant la lenteur de l'amélioration espérée, votre conseil se doit d'exprimer le regret que la solution qu'il avait proposée, il y a quatre ans, n'ait pas été prise en considération. La lettre adressée à cette occasion aux associations anglaise et hollandaise des planteurs de caoutchouc, fut insérée dans le rapport présenté à l'assemblée des actionnaires. Notre proposition était basée sur une taxe à la sortie qui eût frappé tout le caoutchouc exporté des pays d'origine, d'où aucune nécessité de contingentement ou de limitation de production, aucune préoccupation du rythme de la consommation, une surveillance bien moins onéreuse que celle d'aujourd'hui et enfin, avantage suprême, mise sur un pied d'égalité absolue de toutes les [plantations créées par les] indigènes ou par l'apport de capitaux européens.

Ceci dit et quelque réserve faite sur la timidité avec laquelle le Comité international détermine les taux de restriction, votre conseil reconnaît que le plan actuel a eu pour premier résultat de donner, pendant l'exercice écoulé, quelque stabilité au prix de la matière bien que la production restât encore supérieure à la consommation.

Depuis le début de 1935, le prix, influencé surtout par la secousse que subirent les marchés du poivre et de la gomme laque à Londres, a fléchi et il se tient à un niveau qui ne répond nullement au « niveau équitable et raisonnablement rémunérateur » qui

était visé. C'est que le prix de production s'est sensiblement accru depuis l'application du plan. À l'élévation de l'impôt foncier et de la taxe d'exportation dans le pays de production, à la hausse du taux des salaires du personnel dirigeant et du personnel ouvrier est venu s'ajouter l'accroissement du prix de revient provoqué par la diminution même de la production.

Voici les taux de restriction appliqués depuis le 1^{er} juin 1934 :

Néant : juin et juillet 1934 ;
10 % : août et septembre 1934 ;
20 % : octobre et novembre 1934 ;
30 % : décembre 1934 ;
25 % : premier trimestre 1935.

Le Comité a fixé provisoirement le taux de restriction à 30 % pour le deuxième trimestre de 1935 et à 35 % pour le troisième et le quatrième trimestre.

Il ne faut, à aucun moment, perdre de vue que, dans le régime actuel, le nœud du problème du caoutchouc réside moins dans le contrôle de la production que dans le développement de la consommation. Notons avec satisfaction que le chiffre de consommation de 1934, qui a atteint 936.000 tonnes, a dépassé celui de 1933 de plus de 110.000 tonnes, en dépit du ralentissement industriel dont on se plaint partout. C'est là un indice très encourageant. Les stocks mondiaux, signalés comme ayant diminué d'environ 25.000 tonnes, pendant le premier trimestre de 1935, ne peuvent manquer de décroître rapidement lors même que la consommation de cette année ne dépasserait pas le chiffre de 1934. Le maximum exportable en 1935 par les pays producteurs (Indochine et Siam exclus) a été fixé, en effet, à 89.417 tonnes par mois. En tenant compte des taux de restriction indiqués plus haut, les exportations des pays considérés atteindront 738.000 tonnes. Avec les 42.000 tonnes au plus provenant de l'Indochine et du Siam, la quantité totale de caoutchouc offerte en 1935 à la consommation serait d'environ 786.000 tonnes. C'est donc 150.000 tonnes qui seraient prélevées dans les stocks à la fin de cette année. Au cas où cette prévision, qui n'a rien d'ambitieux, se réaliserait, la situation générale des plantations se trouverait manifestement améliorée. Rappelons que l'interdiction de créer de nouvelles plantations jusqu'à la fin de 1938 et de limiter les remplacements et les rajeunissements à 4 % seulement par an de la surface préalablement plantée, ne peut que consolider pour les années qui suivent l'amélioration espérée.

Les sociétés qui sont sous votre contrôle continuent à apporter la plus sévère économie dans leur exploitation. Elles sont toutes satisfaites du contingent d'exportation qui leur a été attribué et bon nombre d'entre elles peuvent espérer la réouverture prochaine de l'ère des dividendes. »

Voici quelques renseignements sur diverses participations.

« Asaham Cultuur Maatschappij. — Ainsi que nous vous le laissons entendre dans notre dernier rapport, l'amélioration du cours du caoutchouc a décidé cette société à reprendre l'exploitation de sa plantation de Deli Moeda, fermée depuis le 11 mai 1932, et à mettre en saignée sa plantation de Aek Pamienke. La production de caoutchouc est passée ainsi de 75.000 kg en 1935 à 178.060 kg en 1931. La production d'huile et de palmistes a aussi marqué un progrès sensible, d'un exercice à l'autre, passant respectivement de 6.204.000 kg et 1.176.600 kg en 1933 à 7.837.000 kg d'huile et 1.317.000 kg de palmistes en 1934.

Compagnie du Cambodge. — Sur les 29.287 hectares, constituant l'étendue des concessions de cette société, 15.595 ont été exploités en 1934, soit 4.500 hectares environ de plus qu'en 1933.

L'extension du champ d'exploitation qui amène naturellement un accroissement des productions, a pour conséquence de réduire le prix de revient. De ce dernier point de

vue, d'importantes améliorations sont à espérer car les charges s'allégeront dès qu'aura été franchis la période de début toujours onéreuse des nouvelles saignées.

L'entretien en parfait état des plantations est régulièrement assuré. Pour faire face à des productions en progression constante, la société a donné à ses usines tout le développement nécessaire, développement d'ailleurs extensible puisque, pour 1935, elle compte produire 1.500 tonnes de caoutchouc de plus que l'année dernière.

Compagnie générale de l'Équateur. — Au cours du dernier exercice, la Compagnie a procédé à un remaniement de son capital. Celui-ci, qui était de 41 millions de francs, a été réduit de moitié et la somme de 20.500.000 francs dont a été ainsi soulagé le passif, a été entièrement affectée à l'amortissement du portefeuille. L'émission contre espèces de 26.500.000 francs d'actions nouvelles a achevé d'assainir la situation de la Compagnie générale de l'Équateur. En dehors du portefeuille, qui constitue la partie essentielle de son actif et qui contient une partie importante du capital de la Sanaga, la Compagnie a des chantiers forestiers dont l'exploitation lui a laissé en 1934 un bénéfice de 962.648 fr., après amortissement de tout le matériel et de toutes les installations forestières : scierie, rails, tracteurs, camions, etc. L'exercice 1934 se solde par un bénéfice total de 1.527.000 francs.

Plantations de la Sanaga. — Plus de la moitié de la surface plantée en hévéas (2.254 hectares sur 4.182) est constituée de plants greffés. La production de caoutchouc en 1934, a atteint 122.000 kg contre 12.000 en 1933 (quatre mois de saignée). La production devrait progresser rapidement, mais la direction estime qu'il faut agir avec prudence, en raison de la lente initiation de la main-d'œuvre indigène au travail délicat qu'est la saignée de l'hévéa.

La société a travaillé jusqu'ici avec une installation industrielle provisoire. Les plans définitifs pour l'installation d'une usine modèle, correspondant au développement des récoltes, ont été arrêtés, et une partie du matériel déjà commandée.

Sennah Rubber Company Limited. — La jeune plantation de 975 hectares, créée à Bila par cette société, exclusivement avec des plants greffés, à côté de son ancienne plantation d'hévéas, a été mise en saignée en décembre 1933, mais l'exploitation fut arrêtée en septembre à la suite de l'application des mesures de restriction, la Société ayant jugé plus conforme à ses intérêts d'attribuer à sa vieille plantation le contingent accordé à la jeune. La production de la Sennah en 1934 a été de 1.275.580 kg, soit une moyenne de 403 kg à l'hectare, contre 1.025.810 kg, et une moyenne de 339 kg pour 1933.

La production de l'estate de Negri Lama a été de 5.174.154 kg d'huile et de 1.136.475 kg de noix palmistes avec une moyenne à l'hectare de 2.839 kg d'huile et 624 kg de palmistes, contre respectivement 2.957 et 691 en 1933.

Sauf une étendue de 115 hectares, tout l'estate sera exploité en 1935. En vue de cette augmentation de la production, la Société a érigé un tank-réservoir de 600 tonnes sur sa propriété.

Le bilan qui sera présenté à la prochaine assemblée accuse un bénéfice de 22.010 livres sterling environ, mais le Conseil proposant de porter à la réserve, pour amortissement de la plantation, une somme d'environ 28.900 livres sterling, le solde créditeur du Compte de profits et pertes se trouvera amené à un peu plus de 10 000 livres sterling.

Plantations des Terres-Rouges. — Le bilan de cette société, au 31 décembre dernier, accuse un bénéfice de fr. 3.085.008.55 contre fr. 1.357.018.70 pour 1933. Comparativement à l'exercice précédent, la surface exploitée s'est accrue de 1.265 hectares et la production de caoutchouc a augmenté de plus de 909 tonnes, atteignant le chiffre de 5.117.500 kg.

Il est intéressant de noter que dans les 19.626 tonnes de caoutchouc, produites l'année dernière par l'Indochine, nos filiales, les Plantations des Terres-Rouges et la Compagnie du Cambodge, figurent ensemble pour plus de 8.500 tonnes.

Comme pour la Compagnie du Cambodge, la production des Plantations des Terres-Rouges continuera à marquer un nouveau progrès dans les prochaines années, tant par les nouvelles surfaces qui seront mises en saignée que par l'élévation du rendement des arbres déjà exploités. Indépendamment de ses concessions à Java, la société détient une participation dans la Malayan Cultures, correspondant à peu près au tiers des plantations que possède celle-ci. Les renseignements que nous avons donnés plus haut montrent l'intérêt que présente cette participation.

Union tropicale de plantations. — L'élément principal de l'actif de cette société est constitué par les plantations à Sumatra appartenant à sa filiale. l'Atjeh Cultuur Maatschappij. Les terrains concédés à cette dernière couvrent une surface de 13.000 hectares environ, dont plus de 3.000 plantés, soit :

- 1.096 hectares en hévéas ;
- 1.312 hectares en palmiers ;
- 79 hectares en caféiers, intercalés d'hévéas greffés.

Sauf la récolte du café qui a donné l'année dernière 69.775 kg, le travail sur ces plantations est réduit à l'entretien qui est satisfaisant. Cependant, bon nombre d'hévéas et de palmiers sont arrivés à la période de rendement et n'était la situation de trésorerie de la société, il eut déjà été procédé à la construction et à l'installation d'usines, tant pour le traitement du latex que pour la fabrication d'huile. Le problème devra être examiné par la société mère qui a fait jusqu'ici, pour la création des plantations, toutes les avances de fonds, dont la presque totalité a été empruntée par elle-même.

La seconde filiale, la Forestière Équatoriale, dont l'activité s'exerce en Côte-d'Ivoire, a à lutter contre une concurrence qui rend les affaires difficiles à tous, au profit de personne. La dévaluation simultanée du \$ et de la £ et la stabilisation du franc français, seule monnaie utilisée en Côte-d'Ivoire, mettent la société en position d'infériorité manifeste auprès de la clientèle américaine, sollicitée par les exploitants forestiers de la Gold Coast, et c'est là un exemple typique du préjudice causé aux pays attachés à l'étalon-or par la présente politique monétaire mondiale.

L'effondrement des cours de l'huile, au début de 1934, a décidé la société à fermer son usine de Grand Drewin (Côte-d'Ivoire) en mai 1934 à la fin de la campagne. Les frais ont été réduits au minimum pour le gardiennage et l'entretien strictement indispensable.

La plantation de Dabou, également en Côte-d'Ivoire, est aussi maintenue en bon état. Plus de la moitié de la surface plantée est arrivée à la période de rendement. Le problème de la construction d'une usine s'impose donc aussi d'une manière d'autant plus urgente que le cours de l'huile s'est amélioré depuis la fin de 1934 et surtout depuis le début de 1935, mais la solution de ce problème reste liée à la question de la trésorerie, comme nous l'avons dit plus haut pour les usines à Sumatra. »

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
ACTIF		
Immobilisations	1.800	1.800
Portefeuille	212.050	211.563
Participations syndicales	3.572	2.414
Comptes débiteurs filiales	108.073	96.025

Caisses et Banques	66.093	76.646
Cautionnements	11.900	11.900
	<u>404.148</u>	<u>400.409</u>
PASSIF		
Capital	300.000	300.000
Réserve légale	10.954	10.954
Primes d'émission	5.000	5.000
Provision p. patentes et taxes	500	500
Comptes créditeurs filiales	64.017	63.087
Coupons non payés	1.168	1.016
Déposants de cautionnements	11.900	11.900
Bénéfice net	<u>404.148</u>	<u>400.409</u>

A l'actif, le poste immobilisation correspond à l'immeuble que la Société possède à Paris, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires. dont les frais d'entretien sont portés au compte des frais généraux. Le portefeuille, dont une partie des bénéfices de l'exercice 1933 ayant été portée, suivant la décision de la dernière assemblée, au crédit du compte Portefeuille, le conseil estime que la somme de 211.563.308 fr. 72, pour laquelle figure au bilan le principal poste de l'actif, doit être considéré comme une situation prudente et conforme à une sage gestion.

Au passif, les dettes de la Société envers elle-même figure au bilan pour le même montant que l'année dernière. Compte Provision : le conseil n'a pas jugé opportun d'augmenter la provision pour paiement de patentes et taxes. Il a donc adopté le même chiffre que pour le bilan précédent. Dettes envers des tiers : ce poste comprend les créances des filiales et des agents sur la société ainsi que le montant des coupons des actions Société financière des caoutchoucs échus et non encore payés à la date du 31 décembre 1931.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 19 février 1936*)

La société ayant procédé, au cours de ces dernières années, à des amortissements importants sur la valeur de son portefeuille, et ayant pu, d'autre part, conserver une trésorerie à l'aise est bien placée pour profiter de l'amélioration du marché du caoutchouc qui se répercute favorablement sur les cours et les résultats des sociétés dont les titres composent son portefeuille.

.....
Le bénéfice de 1935, que l'on ne connaît pas encore, devrait être en sensible amélioration du fait de la reprise des dividendes sur plusieurs sociétés du groupe et de la hausse des valeurs composant le portefeuille, qui a favorisé les opérations boursières. Le dividende, qui avait été de 35 francs en 1926, a été ramené à 25 francs en 1927, à 13 fr. 35 en 1928 et à 7 francs pour 1929. Depuis, elles n'ont rien reçu. Les actions V ont touché 30 francs en 1929, date de leur création ; depuis, elles n'ont rien reçu non plus.

Derniers cours : actions ordinaires, 115 fr. 50 ; actions V, 406 francs.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1329-1330 :

Société financière des caoutchoucs

Conseil : MM. O. de Rivaud, pdt ; R. de Rivaud, M. de Rivaud, J. de Beaumont, J. de Montgolfier, Ph. Langlois, V. Place, R. Hallet, M. Schoofs, J. Poullin, comte de Beaumont, R. Mathé-Dumaine ¹².

Commissaires des comptes : L. Bramel, M. Cholesky, A. Durand.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (*Les Annales coloniales*, 18 juin 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 se soldent par un bénéfice net de 61.834.971 fr. contre 21.978.915 fr. en 1935. Solde disponible : 63 millions 254.058 fr. contre 29.910.758 francs.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende à 20 francs belges brut par action et 62 fr. 50 par action

Financière des Caoutchoucs Assemblée ordinaire tenue à Bruxelles le 30 juin 1937 (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 décembre 1937)

M. le comte Olivier de Rivaud, président du conseil d'administration, ouvre la séance à 10 heures.

M. Emmanuel Japhet remplit les fonctions de secrétaire ; celles de scrutateurs sont confiées à MM. Dubois et [Victor] Place ¹³.

La liste de présence comporte 69.846 actions ordinaires et 37.410 actions V.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 36 de nos statuts, nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, pour soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de notre vingt-septième exercice social, qui a pris fin le 31 décembre 1936.

Caoutchouc

La diminution des stocks de caoutchouc, déjà sensible à la fin de 1935, s'est poursuivie sans interruption pendant toute l'année 1936. Au 31 décembre dernier, ces stocks [ne] correspondaient plus qu'aux besoins mondiaux de cinq mois seulement sur la base de consommation de toute l'année.

Ainsi, le premier but visé par le Comité de régulation était atteint. Le second — élévation du prix du caoutchouc à un niveau raisonnablement rémunérateur — ne l'a été que pendant le dernier trimestre.

Depuis le début de 1937, à la faveur de la hausse rapide de presque toutes les matières premières, le marché du caoutchouc a montré une effervescence peut-être

¹² Robert Mathé-Dumaine : fils d'Auguste Mathé-Dumaine (Angoulême, 1867-La Rochefoucauld, 1932), capitaine d'artillerie, et d'Estelle Rivaud de la Raffinière, de Brux (Vienne). Neveu des frères Max et René de Rivaud, banquiers. Surtout connu comme propriétaire hippique.

¹³ Victor Place : ancien administrateur délégué de la Banque des colonies (Banco), qu'il représentait au conseil de la Banque de Saïgon.

exagérée. Le Comité de régulation prit aussitôt la mesure qui pouvait assagir la spéculation. Il porta à 83 3/4 % le taux d'exportation du caoutchouc pour 1937 contre 62 1/2 % l'année dernière. On ne s'attendait guère, il est vrai, à ce que ce nouveau taux fut atteint aussitôt pour différentes raisons : en particulier, l'insuffisance de main-d'œuvre, la pénurie de fret ; il en a été ainsi en fait, mais progressivement, ces raisons disparaissent.

La production de caoutchouc des sociétés sous notre contrôle et celui de la Financière des Colonies a été, l'année dernière, de 27.428.000 kg.

Les filiales d'Indochine ont contribué pour 39,75 % dans toute la production de la colonie. Sans extensions nouvelles, la production augmentera sensiblement en 1937 et pendant les quelques années qui suivront. L'exportation de caoutchouc d'Indochine, libre jusqu'à 30.000 tonnes, n'est soumise pour l'excédent qu'à une redevance payée en espèces par le Bureau du Caoutchouc de Saïgon au Comité de Londres. Ces fonds sont d'ailleurs affectés en totalité aux instituts de recherche et de propagande ayant pour but de développer l'emploi du caoutchouc sous les formes les plus variées.

Le potentiel des filiales de Malaisie a été fixé pour 1937 à 6.400 tonnes. Au taux d'exportation de 83 3/4 %, c'est sur une production d'environ 5.400 tonnes qu'il peut être tablé pour cette année.

Le potentiel des filiales de Sumatra a été fixé pour 1937 à 11.944 tonnes, en augmentation sensible sur celui de 1936, par suite de l'arrivée à la période des saignées des plantations d'hévéas, créées dans la province d'Atjeh. C'est donc sur une production de 10.009 tonnes environ de caoutchouc qu'il faut compter pour 1937 dans cette colonie.

Huile de palme

La diminution des stocks de matière grasses a fait progressivement monter l'année dernière le prix de l'huile jusqu'à £ 25 la tonne et celui des noix palmistes jusqu'à £ 15 la tonne, mais ces prix ne se sont pas maintenus cette année.

La production de nos filiales a été, en 1936, de 47.951 tonnes d'huile et de 9.595 tonnes de noix palmistes.

Le groupe de Malaisie a réalisé, l'année dernière, les progrès logiquement attendus. Il disposait à fin de l'exercice à Port Swettenham, port d'expédition de l'huile, de cinq réservoirs de 600 tonnes ; ces installations deviennent cependant insuffisantes, leur extension est prévue pour 1937.

La production d'huile des filiales de Sumatra a atteint près du quart de la production totale de la grande île néerlandaise.

Les améliorations constantes apportées tant aux plantations qu'aux usines ont permis d'augmenter le nombre et le poids des régimes des arbres, d'élever le taux d'extraction d'huile et maintenir l'acidité au-dessous de 5 %.

Vous apprendrez avec satisfaction que toute la récolte d'huile de 1937 des filiales a été vendue à des prix nettement supérieurs à ceux de l'année dernière et qu'il en a été de même pour le cinquième environ de la production de 1938.

Renseignements sur les sociétés du groupe

Vous trouverez, comme d'habitude, à la fin de ce rapport, différents tableaux indiquant l'étendue des concessions, des surfaces plantées, les productions diverses : caoutchouc, huile, noix palmistes, cafés, bois, des sociétés de notre groupe.

Nous vous donnons, ci-après, quelques renseignements particuliers sur quelques-unes de celle-ci :

Asahan Cultuur Maatschappij. — En réduisant la valeur nominale de ces actions de 10 à 5 florins, cette société a pu constituer des réserves importantes pour parer à la dépréciation de ses immobilisations. En procédant immédiatement après à une

augmentation de son capital, elle a remboursé ses dettes et apuré sa situation financière.

Ces deux opérations lui ont permis de disposer des bénéfices réalisés en 1936 et de distribuer un dividende de 10 % à ses actionnaires.

La société va porter son capital à 8.000.000 de florins, une partie de ces actions nouvelles étant réservée à ses actionnaires, au taux de 150 % du nominal, et l'autre à acquérir de l'Union tropicale de plantations, les plantations de la Cultuur Mij Atjeh.

Après cette acquisition, l'Asahan disposera d'une surface plantée à Sumatra de 10.542 hectares, soit 4.845 hectares d'hévéas dont 2.842 hectares en greffes et 5.696 hectares de palmiers à huile.

Compagnie du Cambodge*. — Sur 18.941 hectares plantés, appartenant à cette société, 18.418 étaient en rendement à la fin de l'année dernière. Les surfaces improductives étant désormais très réduites et les arbres arrivant à leur maturité, la production de caoutchouc s'est très fortement accrue. De 6.578.356 kg qu'elle fut en 1935, elle est passée à 8.884.236 kg en 1936.

La Compagnie a réalisé l'an dernier un bénéfice de 26.480.682 fr. 12 qui lui a permis de répartir un dividende de 22 fr. 59 aux actions et de 7 fr. 944 aux centièmes de part. Une amélioration substantielle des résultats peut être légitimement espérée pour l'année en cours, en raison de la hausse du prix du caoutchouc et de l'augmentation de la production. Les plantations sont en parfait état d'entretien, et les usines sont régulièrement mise à la hauteur des productions qu'elles ont à traiter.

• Compagnie des Caoutchoucs de Padang. — La production de caoutchouc de cette société a été, en 1936, de 2.296.000 kg, se décomposant comme suit :

Provenant d'Indochine	500.200
Provenant de Malaisie	725.344
Provenant de Sumatra	1.070 456

Comparativement à 1935, il y a diminution de près de 81.000 kg, pour Sumatra (abaissement du taux d'exportation autorisé), augmentation de 83.000 kg pour l'Indochine et, malgré la réduction du taux d'exportation, augmentation de 41.000 kg environ en Malaisie, par l'élévation du potentiel de la plantation de Nigel Gardner entièrement faite en plants greffés.

La production d'huile et de noix de la plantation de Tanah Gamboes à Sumatra a marqué en 1936 un grand progrès sur l'année précédente. Voici les chiffres de production de cette plantation pour les trois derniers exercices :

(en kg)	huile	noix palmistes
1934	5.885.300	1.118 025
1935	5.881 300	1 098.750
1936	7.826.800	1 802.700

Le rendement moyen d'huile à l'hectare a été, en 1936, de 2.945 kg contre 2.212 en 1935.

Plantations « Nord Sumatra ». — Les plantations contrôlées par cette société et appartenant à sa filiale la Cultuur Mij Nord Atjeh, couvrent une surface de 4 047 h.

dont 1 779 de palmiers et 2.268 d'hévéas. 78 % de ces derniers sont greffés. Ces plantations sont en parfait état d'entretien et les arbres montrent une belle croissance.

La société est au début de ses récoltes. La production de caoutchouc de 1936 a été de 245.089 kg, soit un rendement moyen de 469 kg par hectare exploité.

Une grande huilerie, munie d'un matériel perfectionné à haut rendement, a été édifiée dans la palmeraies ; elle a été mise en service en novembre et la production des deux derniers mois de l'exercice s'est élevé à 115.859 kg d'huile.

Le système de drainage des plantations et le réseau routier ont été complétés, les installations au port de Soesoe sont terminées et les expéditions d'huile se font dans de bonnes conditions.

Plantations de la Sanaga*. — La surface plantée des concessions de cette société couvre une surface de 4.155 hectares, dont 2.167 étaient exploités en fin d'exercice, contre 1 686 en 1935 et 978 en 1934. La récolte de caoutchouc a été de 401.000 kg contre 272.000 kg en 1935 et 122.500 kg en 1934. C'est en 1936 qu'a commencé la saignée des surfaces greffées. Les premiers résultats obtenus sur 300 hectares sont favorables et laissent prévoir un accroissement rapide des récoltes. La société dispose d'une main-d'œuvre suffisamment expérimentée, apte à exécuter avec soin le travail particulièrement délicat de la saignée d'hévéas.

Plantations des Terres-Rouges. — Le bilan de l'exercice au 31 décembre dernier a généré un bénéfice de FF 32 millions 753.530.08 qui a permis à la société de répartir un dividende de francs français 22,76 aux actions et de francs français 7,018 aux centièmes de parts.

Les plantations de caoutchouc d'Indochine ont donné, en 1936, [??] contre 8.054.900 kg en 1935. La production moyenne par hectare des anciennes surfaces s'est sensiblement accrue et promet de s'élever encore. Les cultures sont désormais en saignée et réservent une marge intéressante d'accroissement.

Les palmeraies que possède la société en Malaisie ont donné l'année dernière 2.115.545 kg d'huile contre 830.139 kg en 1935.

Créées il y a seulement sept ans avec des plants de premier choix et dotées d'un excellent outillage, elles sont appelées à voir leur production s'accroître régulièrement pendant les prochains exercices. Les chiffres comparés de 1937 et 1936 sont particulièrement significatifs à cet égard. Pendant les cinq premiers mois de 1937, la production d'huile a été de 3.687.686 kg, alors qu'elle fut de 501.669 kg pendant les mêmes mois de 1936.

Selangor Plantations Limited. — C'est le nom qu'a pris, l'an dernier, l'Equatorial Produce en rachetant les plantations de la Compagnie du Selangor, entrée en liquidation à l'expiration de son terme statutaire de trente ans.

Les concessions de la Selangor Plantations, toutes situées en Malaisie, couvrent une surface de 7.217 hectares dont 6.529 plantés. 5.229 hectares seulement sont en rapport et se décomposent comme suit :

Hévéas	3.939 hectares
Palmiers	1.290 hectares

Le plan de régulation de la production de caoutchouc n'ayant attribué l'année dernière à la compagnie qu'un droit d'exportation de 62 1/2 % de sa capacité, reconnue, la production a été répartie entre les différentes plantations de manière à obtenir le prix de revient le plus économique et à favoriser le plein développement des plus jeunes arbres.

La palmeraie de Klapa Bali a fourni 7 million 902.000 kg d'huile et 181.209. kg de noix palmistes. La production par hectare s'est notablement améliorée. Ainsi, les

cultures de 1936 ont donné 2 070 kg à l'hectare contre 1.800 en 1935 et les cultures de 1929, 1.200 kg à l'hectare contre 720 en 1935.

Sennah Rubber Company Limited. — Le bilan qui sera présenté à la prochaine assemblée des actionnaires permettra de répartir un dividende de 10 % aux actions.

La plantation d'hévéas de Bila, qui avait vendu jusque-là ses licences, a commencé à saigner en novembre 1936. La production totale de la société a été de 1.028 246 kg de caoutchouc, soit une moyenne de 300 kg à l'hectare.

La palmeraie de Negri Lama a été accrue l'an dernier de 38 hectares ; elle couvre une surface de 2.000 hectares dont 1.900 en rapport. La presque totalité de cette plantation (1.818 [?] hectares) est sous légumineuses.

La production d'huile a été de 5.627.590 kg contre 5.014 077 kg en 1935. soit un rendement à l'hectare de 2 961 kg en 1936, contre 2.638 en 1935.

La production de noix palmistes a été de 1.213.350 kg contre 1.096.875 l'année précédente.

Soengei Lipoet Cultuur Maatschappij. — Le potentiel de cette Compagnie, influencé favorablement par l'entrée en rapport de nouvelles surfaces, mais diminué de la quantité correspondant à 30 % de la productivité des vieux blocs rajeunis, a été fixé pour 1937, à 2.824.288 kg contre 2.680.040 kg en 1936. Au taux d'exportation d'ores et déjà autorisé, il implique pour 1937 une production de 2.320.000 kg environ. La récolte de 1936 fut de 1.416.685 kg contre 1.539.647 kg en 1935.

La surface des palmeraies a été accrue, l'an dernier, de 194 hectares. Cette extension se poursuivra à une cadence accélérée, cette année et pendant les prochains exercices. La récolte d'huile a atteint 8.726.02X kg ; celle des noix palmistes, 1 674.150 kg contre respectivement 8.068.504 kg et 1.510.781 kg en 1935. Des améliorations ont été apportées aux huileries, le pourcentage d'extraction a augmenté, ce qui a permis d'abaisser le prix de revient.

La société a remboursé en 1936 ses obligations libellées en francs belges, elle achèvera, en 1937, de rembourser ses obligations libellées en florins.

Union tropicale de plantations*. — Cette société vient de procéder à l'assainissement de sa situation financière, en réduisant son capital à 10.000.000 de francs et en décidant de le porter à 50 millions de francs, par l'émission d'actions de numéraire.

Lorsqu'en 1928, elle porta son capital de 8 à 40.000.000 de francs, la société se proposait de mener à la période de rendement la palmeraie qu'elle avait créée dans la savane de Dabau, en Côte-d'Ivoire, et d'entreprendre la mise en valeur des concessions que sa filiale, l'Atjeh Cultuur Mij, avait acquise à Sumatra.

En même temps, elle prenait une participation importante dans la Forestière équatoriale qui se créait pour prendre la suite des Établissements Oddos.

La concession de Dabou s'étend sur 10.000 hectares dont 2.200 hectares plantés de palmiers sélectionnés. La presque totalité des arbres va entrer en exploitation. Les plantations de Sumatra, qui se composent de 1.822 hectares plantés d'hévéas greffés et de 1.312 hectares plantés de palmiers à huile, sont arrivés pour près des trois quarts à la période de rendement.

Il est aisé de concevoir que l'augmentation de capital de 1928 ne pouvait suffire à la réalisation de ce vaste programme. Le conseil projetait donc, dès ce moment, de procéder à des augmentations périodiques de capital qu'aurait pleinement justifiées le développement des plantations. Survint alors la crise. Il ne fallait pas songer à recourir à des émissions de capital. La société se trouva dans l'alternative ou d'arrêter ses travaux — ce qui équivalait à l'abandon de son actif et à son entrée en liquidation —, ou

emprunter. Elle choisit heureusement la seconde solution et la Société financière des caoutchoucs, fidèle à son rôle, avança les fonds nécessaires.

Dans le bilan, qui sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire, les dettes de la société apparaissent au 31 décembre dernier pour 68.027.607 francs contre un actif réalisable de 4.963.390 fr. 87 et un portefeuille évalué à 15.150.502 fr. 12, constitué, pour la presque totalité dans la Forestière équatoriale. Cette situation pouvait d'autant moins se prolonger que des sommes très importantes sont encore nécessaires pour équiper industriellement les plantations de Sumatra, où il faut créer des usines à caoutchouc, une huilerie, des voies Decauville, etc. Il fallait donc y remédier.

En même temps qu'il faisait son plan d'assainissement financier, le conseil d'administration de l'Union tropicale de plantations négociait avec celui de l'Asahan Cultuur Mij la cession des plantations de Sumatra telles qu'elles étaient à fin 1936. L'accord s'est fait récemment à l'entière satisfaction des deux parties.

Grâce aux modifications apportées à son capital, la Société affectera d'importants amortissements sur différents postes de son actif et remboursera la majeure partie de sa dette. Lorsque la transaction, dont il est parlé plus haut, aura été réalisée, l'Union tropicale de plantations achèvera le remboursement de ses dettes, se trouvera en possession de disponibilité satisfaisantes pour sa marche normale et pourra enfin envisager l'ouverture pour ses actionnaires de la période des dividendes, si le caoutchouc et l'huile de palme restent à des cours suffisamment rémunérateurs. L'Asahan a, en effet, réparti cette année un dividende à ses actionnaires ; la plantation de Dabou, dotée d'une usine en cours d'installation, commencera à produire de l'huile, vers la fin de l'année 1937 ; quant à la Forestière équatoriale, sa situation, s'améliore sensiblement puisque, malgré la persistance de la crise pendant les huit premiers mois de l'année dernière, elle a réalisé en 1936 un bénéfice de FF. 821.665, après avoir affecté aux amortissements FF. 795.339.

La souscription des 400.000 actions nouvelles Union tropicale de plantations a été garantie par le groupe de la Société financière des caoutchoucs et de la Financière des Colonies ; elle est, cependant, totalement réservée aux actionnaires qui, par l'exercice de leurs droits, sont à même de tirer le plein bénéfice de l'assainissement de la situation de la société.

EXAMEN DU BILAN ACTIF

Immobilisations. — Ce poste correspond à l'immeuble que votre Société possède à Paris, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Portefeuille. — Vous trouverez à la fin du rapport, le relevé au 31 décembre dernier des titres constituant le portefeuille qui figure au bilan pour 281.297.519 fr. 29.

Participations syndicales. — Comme d'habitude, nous n'avons groupé sous cette dénomination que les participations d'un caractère temporaire.

Comptes débiteurs de nos filiales. — La somme de 98.600.579 fr. 45 qui figure au bilan, sous cette rubrique, représente les avances que nous avons consenties à des sociétés de notre groupe.

Compte d'ordre. — Comme d'usage, nous avons fait figurer dans l'actif les cautionnements des administrateurs qui ont leur contrepartie au passif, sous la même désignation.

PASSIF

Dettes de la société envers elle même. — Comparativement au dernier bilan, le capital est passé de 300 millions de francs à 350 millions de francs. Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1936, la réserve légale est passée de 10 millions 953.384 fr. 96 à 12.450.122 fr. 86, par suite de l'affectation à la réserve

légale de 1.496.537 fr. 90. Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1936, la réserve indisponible de 32.500.000 francs a été constituée avec la prime d'émission de la dernière augmentation de capital de 5 millions de francs figurait, pour le même montant, au dernier bilan.

Compte provision. — Votre conseil a estimé qu'il était prudent d'augmenter ce poste de 200.000 francs pour parer à toute éventualité.

Dettes envers des tiers. — Ce poste comprend les créances de nos filiales et de nos agents sur votre société ainsi que le montant des coupons Société financière des caoutchoucs échus et non encore payés à la date du 31 décembre 1936.

Compte de Profits et pertes

Les bénéfices bruts réalisés en 1936 se sont élevés à 65.343.765 fr.

Provenant d'encaissement de coupons, d'intérêts de commissions diverses, etc.

En déduisant les taxes fiscales, les frais généraux, les frais de la dernière augmentation de capital et une perte au changé de 1.018.523 fr., soit au total 3.508.794,88

le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net de 61.834.971,39.

En ajoutant à cette somme le report de l'exercice précédent, soit 1.419.087,30

nous arrivons à un total de bénéfices distribuables de 63.254.058,69

Nous vous proposons de répartir cette somme, conformément aux statuts de la manière suivante :

5 % sur 51.834.971. fr. 39 à la réserve légale 3 091.748,55

Premier dividende de 5 % au capital de 300 millions 15.000.000,00

Tantièmes statutaires sur 43 millions 743.232 francs 84 6.561.483,40

Affectation pour un deuxième dividende 37.500.000,00

à répartir (art. 42 des statuts) : 80 %, soit 30 millions, aux 2 millions d'actions anciennes de 100 francs, soit 15 francs par action,

20 %, soit 7.500.000 francs, aux 200.000 actions V, soit 37 francs 50 par action.

Report à nouveau 1.100.886,74

TOTAL 63.254.056,69

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

[mauvaise impression : risques d'erreur]

ACTIF	
Immobilisé :	
Immeuble et agencement	1.860.000,00
Réalisable	
Portefeuille	281.237.519,29
Participations syndicales	1.000.000,00
Comptes débiteurs de nos filiales	96.600.579,45
Disponibilités :	
En caisse et en banques	183.906.288,61
Comptes d'ordre	
Cautionnements	121.990.000,00
	<u>578.624.386,75</u>

PASSIF	
Dettes envers elle-même :	
Capital	350.000.000,00
Réserve légale	12.150.122,86
Réserve disponible	32.500.000,00
Prime sur augmentation de capital	5 000.000,00
Compte de provision :	
Provision pour patente, taxes et créances	1.700.000,00
Dettes envers des tiers :	
Comptes créditeurs de nos filiales	97.178.611,51
Coupons à payer	4.641.593,39
Compte d'ordre	
Déposants	11.900.000,00
Résultats :	
Report de l'exercice précédent	1 419.087,00
Bénéfices de l'exercice 1936	1.834.971,39
	<u>578.624.386,75</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Taxes fiscales, frais généraux et frais d'augm. de capital	2.490.270,66
Perte de change	1.018 523,40
Balance créditrice	81.834.971,30
	<u>65.343.765,47</u>
CRÉDIT	
Coupons, intérêts, commissions et divers	65.343.765,47
	<u>65.343.765,47</u>

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 décembre 1937)

Composition du portefeuille au 31 décembre 1937

Entreprises en :

EUROPE

Belgique

12.700 5^e d'act. Financière des Colonies.
1.637 act. Houillères Unies du Bassin de Charleroi.

France

12.560 act. Société Lumière.

ASIE ET AUSTRALIE

Indochine

150.849 act. Compagnie du Cambodge.
136 parts Compagnie du Cambodge.
9.244 act. Caoutchoucs du Mékong.
29.195 act. priv. Caoutchoucs du Mékong.
309 parts Caoutchoucs du Mékong,
18.392 act. Palmboomen Cultuur Mij Mopoli.
344.664 act. ordin. Plantations des Terres-Rouges.
225.275 100^e de parts Plantations des Terres-Rouges.

Presqu'île de Malacca et Malaisie

8.140 act. Compagnie, du Selangor*
4.881 act. Selangor Plantations Cy Ltd.
95 500 act. Socfin Cy Ltd. 20 versés.

Sumatra

5.525 act. ord. Asahan Cultuur Mj.
4.536 act. ord. nouv. Asahan Cultuur Mij.
25 act. priv. Asahan Cultuur.
400 100^e parts Asahan Cultuur Mij.
650 act Bayabang.
13.991 act. Compagnie des Caoutchoucs de Padang.
1.069 act. de second rang Compagnie des Caoutchoucs de Padang.
647 parts Compagnie des Caoutchoucs de Padang.
690 act. Huileries de Deli.
250 parts Huileries de Deli.
3 500 act. Huileries de Sumatra.
78.835 act. ord. Plantations Nord-Sumatra.
1.665 act. A. Plantations Nord-Sumatra
400 parts Plantations Nord-Sumatra.
107.183 act. Sennah Rubber Cy.
8.877 act. ord. Soengei Lipoet Cultuur Mij.
200 act. priv. ord. Soengei Lipoet Cultuur Mij.

Java

20 act. Nederlandsche Indische Bierbrouwery.
51.675 act. ord. Waringin. -
2.794 act. P. Waringin.

AFRIQUE

Côte d'Ivoire

62.600 act. Union tropicale de plantations.
2.105 parts Union tropicale de plantations.

Cameroun

78.722 act. Compagnie générale de l'Équateur.

233 parts Compagnie générale de l'Équateur.
484.832 [???] act. Plantations de Nyombé-Penja.
295.500 act. Plantation de la Sanaga.
590 parts Plantation de la Sanaga.

Congo belge

510 act. Plantations Tropicales.

Congo Portugais

101.666 act. Companhia Agricola de Angola (C. A.D. A.).
1.750 parts Companhia Agricola de Angola (C. A.D. A.).
5.762 act, Companhia de Cervejas de Angola.
29.079 act. Companhia Agricola de Cazengo.

Afrique du Sud

31.328 act. Brakpan Mines.
17.000 act. Crown Mines
43.000 act. Langlasgt Estates
20 000 act. Marievale Consolidated.
8.000 act. Rieffontein.
11.000 act. Robinson Deep.
12.000 act. Springs Mines.
52.500 act. West Springs.

Abyssinie

4.166 act. Plantations d'Abyssinie

Algérie

30.200 act. Compagnie Minière du M'Zaïta.
200 parts Compagnie Minière du M'Zaïta.
32.841 obl. Compagnie Minière du M'Zaïta.

DIVERS

666.500 florins act. 5 1/2 % Cumulative Algemeene Kunstzde Unic N. V. (AKU).
1.139 Bons Boxers.
1.972 obl. État Hongrois 6 1/2 % 1924.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — La Financière des Caoutchoucs est la société-sœur de la Financière des Colonies, dont l'assemblée a eu lieu récemment, ces deux sociétés ont pour objet l'exploitation et l'industrie du caoutchouc, de l'huile et des mines d'or. Toutes deux ont un bilan très beau, avec forte majoration du bénéfice et aussi avec une augmentation convenable des dividendes.

De belles perspectives d'avenir

Chose fort réconfortante, pour l'avenir, on peut considérer l'exercice 1937, sans exagération comme un exercice brillant. Si toutes les participations que les deux sociétés sœurs ont en portefeuille ont pu réaliser des bénéfices sérieux, alors que le quantum d'exploitation était de 62,5 %, et, alors que le prix de vente du caoutchouc a été en moyenne de 7 pences, pendant l'exercice 1936, on peut estimer *a fortiori* qu'en 1937, alors que le quantum d'exploitation sera de 85 % en moyenne, et le prix de vente de

10 pence (on cote maintenant 9 pences 1/2, après 14 pences), on peut avoir un bon espoir ; et l'on peut escompter ce que toutes les participations de la société peuvent réaliser comme bénéfice et ce qu'elle pourra toucher comme dividendes pour 1937. Les actionnaires peuvent donc espérer un très beau dividende pour l'an prochain.

Il est vrai que les esprits chagrins se plaignent que la matière caoutchouc soit tombée de 14 pences à 9 pences 1/2 mais espérons que

[ligne illisible]

elle et qu'il est dû en grande partie aux conflits ouvriers qui sévissent en Amérique et aussi à l'insécurité politique de l'Europe. Par contre, il est réconfortant de voir que chaque mois et même chaque semaine, les stocks diminuent, ce qui permet de prévoir que la production actuelle pourra facilement se maintenir au quantum de 90 %, sans que l'on puisse craindre pour l'année 1937 une augmentation des stocks, bien au contraire. Il serait agréable aux actionnaires d'avoir l'avis de M. le président, avis très éclairé, sur l'opinion que je viens d'exprimer, au sujet des résultats de 1937.

Des félicitations au conseil

Le rapport du conseil d'administration est du reste très détaillé et j'en félicite le conseil d'administration. Je demanderai toutefois que le conseil ne se laisse pas influencer dans sa réponse par les événements qui se passent dans votre beau et malheureux pays.

En terminant, j'adresse de vives félicitations aux administrateurs, aux directeurs et aux commissaires.

M. le président. — Je vous remercie de vos aimables paroles, mais je dois vous dire que nous n'avons fait que notre devoir, en gérant aux mieux dans l'intérêt de nos actionnaires.

L'exercice en cours

Au sujet de l'exercice en cours, six mois sont déjà écoulés, au cours desquels les sociétés dans lesquelles nous sommes intéressés, aussi bien en ce qui concerne le caoutchouc que l'huile de palme, ont gagné bien plus que l'an dernier, mais en ce qui concerne le second semestre, nous ne sommes pas des prophètes, le cours du caoutchouc a baissé sensiblement, mais nous pouvons considérer qu'il restera sans doute fixé entre 9 et 10 pences.

Toutefois, il est probable que la production va augmenter vers la fin de 1937 ; il y a eu pénurie de main-d'œuvre dans les plantations, mais maintenant, la situation se rétablit petit à petit, et on peut prévoir une augmentation de production. Les États-Unis ne sont pas dans une situation fort brillante, mais ni dans une situation aussi mauvaise que certains veulent bien le dire.

LES RÉOLUTIONS

L'assemblée, à l'unanimité, prend alors les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport des administrateurs, le rapport des commissaires, le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que la répartition des bénéfices, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Les dividendes net de 18 fr. 25 aux actions ordinaires et de 58 fr. 375 aux actions payables à partir du 30 juin, respectivement contre les coupons numéros 25 et 4.

Deuxième résolution

L'assemblée donne *quitus* de leur gestion aux administrateurs et aux commissaires.

Troisième résolution

L'assemblée réélit en qualité d'administrateurs, MM. le comte Olivier de Rivaud, Robert Hallet, Philippe Langlois, Max de Rivaud, Jean de Beaumont, Robert Mathé-Dumaine, Jean de Montgolfier, Victor Place, Joseph Poullin, René de Rivaud et Maurice Schoofs, administrateurs, et MM. Louis Bramal, Maurice Choleskye et André Durand commissaires.

La Société financière des caoutchoucs

Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938, p. 187 :

Elle est le noyau financier d'un autre groupe très important au point de vue colonial : le groupe de Rivaud et C^{ie}. Le capital de la société est de 300 millions de francs belges.

La famille de Rivaud est largement représentée dans le conseil puisque outre Olivier de Rivaud, [188] qui en est le président, il y a Max et René de Rivaud [ses frères] ¹⁴ et le comte Jean de Beaumont ¹⁵, mari d'une fille [Paule] du comte Olivier de Rivaud.

Des autres administrateurs, citons M. Raymond de Montgolfier ¹⁶, M. Maurice Schoofs (de Tirlemont, Belgique), M. Victor Place (de Bruxelles), M. Robert Hallet ¹⁷, M. Philippe Langlois[-Berthelot, fils de Camille Berthelot et petit-fils du chimiste et ministre antidreyfusard Marcelin Berthelot], demeurant [189] à Saïgon, siégeant en cinq conseils de sociétés coloniales du groupe Rivaud.

Le capitalisme belge a une importante participation dans les affaires coloniales du groupe Rivaud, ainsi que le montre les noms des administrateurs.

La Société financière des caoutchoucs contrôle naturellement un certain nombre d'entreprises coloniales, particulièrement de cultures en Indochine et en Afrique. Bien entendu, dans ces entreprises, figurent, comme administrateurs, les personnages ci-dessus nommés.

¹⁴ Les Rivaud ont [depuis 1907] une banque, 13, rue N.-D-des-Victoires, la banque Rivaud frères. Dans les annuaires mondains, le nom est de Rivaud de la Raffinière. Le comte Olivier, dont la femme est née de Borrelli, a son hôtel 51, avenue Foch et un château en Seine-et-Oise, à La Celle-Saint-Cloud. Il semble être le père [en fait : le frère] de René et de Max qui sont vicomtes.

Le vicomte René de Rivaud a épousé une demoiselle Dagues de la Hellerie. Le vicomte Max de Rivaud est encore célibataire. Le comte Olivier de Rivaud a une fille [Paule] qui a épousé le comte Jean de Beaumont (voir note ci-après).

La famille de Rivaud comprend encore un vicomte, Roger, marié à Madeleine Dupuy d'Angeac (château à Béruges, Vienne) et un vicomte, Hervé, dont la femme est née Thérèse de Bechevel [château de Moncorbin à Béruges (Vienne)]. Les de Rivaud avaient, il y a quelques années, trois écuries de courses.

¹⁵ Le comte Jean de Beaumont a son hôtel, 6, villa Molitor. Membre du Jockey-Club, il est député de la Cochinchine (élections de 1936) et sa candidature fut soutenue par le groupe financier de Rivaud, tandis que son concurrent Omer Sarraut, fils d'Albert Sarraut (voir tome II), était soutenu par le groupe financier de la Banque de l'Indochine.

Les de Beaumont sont très nombreux dans les annuaires mondains. Tous sont membres de cercles aristocratiques et sont propriétaires de châteaux. Ils sont par suite membres de la féodalité agraire. Leurs alliances familiales sont avec des familles de noblesse terrienne (de Goulaine, [La Roche-Aymon,] de Villèle de Tréveneuc, de Trédern), de noblesse terrienne et financière (de Broglie, de Laboulaye, de Chambure (alliance Rothschild et Lazard), de La Panouze (alliance Wendel), de Chandon-Moët).

¹⁶ Il appartient à la famille de Montgolfier dont il fut parlé tomes I et II. Il est probablement le fils de Vincent de Montgolfier, château à Charavines (Isère)[non : fils d'Auguste, papetier à Montbard], car il est administrateur directeur des papeteries Vincent Montgolfier qui ont leurs usines à Charavines.

¹⁷ Ce capitaliste belge [fils d'Adrien] habite, 638, avenue Louise, Bruxelles. Il siège en sept conseils d'administration d'entreprises coloniales (groupe de Rivaud). Un membre de la famille Hallet, Max, socialiste, fut échevin des finances de Bruxelles.

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1938)

Cette société publie au « Moniteur belge » une notice, conformément aux articles 36 et 40 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, en vue de l'admission à la cote officielle de la Bourse de Bruxelles des 20.000 actions de 100 francs créées en remplacement des 20.000 actions A et des 50.000 actions ordinaires de 100 francs créées par décisions de l'assemblée du 24 juin 1936.

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 avril 1938)

[...] Les dividendes du groupe Financière des Caoutchoucs viennent d'être déclarés. Ceux de la Financière elle-même sont décevants: l'ordinaire, fr. berges 12,20 contre 20 (environ 10,40 nets pour le porteur français) et fr. b. 47,50 contre 62,50 pour l'action V (environ 36,60 net pour le porteur français). Cependant, la Financière avait encaissé de ses filiales de plus beaux dividendes en 1937 qu'en 1936. Mais évidemment, l'année sociale a été moins riche en possibilités boursières et de change.

Par contre, Terres-Rouges déclarera 32,60 contre 22.76 sur l'action et 11,33 contre 7,018 sur la part ; Cambodge, fr. 51,884 contre 22.59 sur l'action et fr. 16,772 contre fr. 7,944 sur le centième de part. Enfin, Padang donnera fr. 67,197 sur l'action contre 44,01 et fr. 1.160,99 la part contre fr. 525,67.

La différence de rendement entre Cambodge et Terres-Rouges était fatale, Cambodge produisant plus de caoutchouc pour un capital de 80 millions alors que le capital de Terres-Rouges est de 120 millions. Il y a plus de trois ans que nous conseillons d'acheter Cambodge, vendant Terres-Rouges (nous avons commencé lorsque Terres-Rouges cotait 100 fr. de plus que Cambodge). Quant à la part Padang, nous l'avons si inlassablement conseillée ici depuis un an et plus, que nous osons espérer que nos lecteurs ne sont pas surpris par son gros dividende. Sur ces distributions, et du seul point de vue rendement, il paraît très avantageux de vendre Caoutchouc V pour acheter du Padang. Toutefois, l'année en cours sera meilleure pour la Financière des Caoutchoucs (plus gros dividende sur portefeuille) et moins bonne pour Padang (baisse de l'huile et du caoutchouc), de sorte que si l'on vend Caoutchouc V pour acheter Padang, cet arbitrage devrait être, à notre avis, de relativement courte durée, et dénoué en sens contraire avant la fin de l'année. Par contre, le rendement de Padang est très supérieur à celui de la Gula et il est vraisemblable que les rendements des deux Malacca et de la Kuala lui seront également inférieurs. Or, la partie des plantations de Padang sise en Indochine continuera d'échapper à la restriction. Il semble qu'ici l'arbitrage soit indiqué.

Reçu par avion de notre correspondant particulier. Paris, le 29 avril 1938.)

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1938)

Le dividende brut pour l'exercice 1937 sera de francs belges 12,20 par action ordinaire contre fr. belge 20 pour 1936, et de fr. belge 47,50 par action V contre fr. belge 62,50. À noter que la répartition s'applique cette année à un capital porté de 300 à 350 millions.

DÉCÈS D'OLIVIER DE RIVAUD
SON FRÈRE RENÉ LUI SUCCÈDE À LA PRÉSIDENTENCE

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 février 1939)

[...] Signalons à tout hasard qu'il nous semble que les porteurs d'actions ordinaires Financière des Caoutchoucs auraient avantage aux cours actuels à les arbitrer contre des actions V dont le seul inconvénient est d'avoir un marché un peu plus étroit. En effet, l'action Caoutchoucs V devrait à notre avis coter quatre fois le cours de l'ordinaire, bien qu'il s'agisse d'une action de 500 fr. et que le nominal de l'ordinaire n'est que de 100 fr. Le coupon net de l'action ordinaire a été de fr. belges 11,3984 et celui de l'action V de fr. belges 44,365. En outre, on sait que la Société financière des caoutchoucs arrive à expiration le 9 juillet et la question, paraît-il, s'est posée de savoir si la société serait renouvelée ou si elle serait liquidée purement et simplement, ou encore si elle ferait apport de son actif à une société nouvelle créée pour continuer à gérer son portefeuille et les affaires du groupe. Les modalités de liquidation prévues par les statuts sont les suivantes : Apurement du passif, remboursement du capital social, c'est-à-dire de fr. belges 100 par action ordinaire. et 500 par action V, le surplus de l'actif étant ensuite réparti à raison de 80 % entre toutes les actions ordinaires sans distinction et 20 % entre les actions V. Le portefeuille de la Financière des Caoutchoucs doit valoir à l'heure actuelle 600 ou 700 millions, c'est-à-dire sensiblement le double de la valeur pour laquelle, il est porté au bilan. Mais en supposant que sa valeur liquidative ne dépasse que de 100 millions sa valeur du bilan (arrêté au 31 décembre 1938), la liquidation éventuelle donnerait un excédent d'actif de fr. belges 200 millions. Par conséquent, dans cette hypothèse, et s'il était procédé à la liquidation complète de la société, les actions V se partageraient 40 millions et les actions ordinaires 160 millions au-delà du remboursement de leur montant nominal. C'est-à-dire que la valeur liquidative de l'action V ressortirait à fr. belges 700, et celle de l'action ordinaire fr. belges 164 ; ce qui, compte tenu des cours du change ferait ressortir une valeur liquidative de 896 fr. français pour l'action V et 207,50 fr. français pour l'action ordinaire. Mais (nous ne craignons pas de le rappeler), la valeur liquidative de la Financière des Caoutchoucs doit être supérieure à cette évaluation. Il semble cependant que la connaissance de cette parité théorique entre l'action ordinaire et l'action V et sa comparaison avec l'écart des cours de la cote puissent donner de temps en temps lieu à des arbitrages profitables, d'autant plus que le marché de l'action ordinaire, la cote des actions V est capable de variations plus fortes [sic].

(Reçu par avion de notre correspondant particulier. Paris, le 3 février 1939).

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 mai 1939)

Les coupons, intérêts, commissions et divers représente pour 1938 une rentrée globale de 54.935.658 francs belges, contre 50.211.938 fr. en 1937. Les taxes, frais généraux et amortissements absorbent 4.221.812 francs, la perte au change 13.342.744 fr. (contre respectivement 910.431 fr. et 2.366.836 fr.). Le solde créditeur, par suite de ces prélèvements accrus, n'est que de 37.371.102 fr. et 46.434.671 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 28 juin de distribuer 10 fr. brut par action B (contre 12,20) et 40 fr. 625 par action V (contre 47,50).

Ci-contre, comparés en 1.000 francs belges, les deux derniers bilans résumés :

BILAN au 31 décembre

	1937	1938
ACTIF		
Immobilisé	1.860	1.860
Réalisable	342.372	375.058
Disponible	256 657	197.327
Cautionnements	11.900	12.900
PASSIF		
Capital	350	350
Réserves	53.042	55.864
Provisions	1.300	1.179
Exigible	149.017	129.709
Déposants	11.000	12.900

Le réalisable est constitué, en presque totalité, par le portefeuille, qui, d'une année à l'autre, s'est gonflé de 333 millions 355.916 francs à 366.977.171 francs.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la « Socfin » et la « Financière des colonies » possèdent plus de 350.000 ha de concessions dont 140.000 ha plantés (73.000 ha de caoutchouc, 31.000 ha de palmiers, le reste en café). Le groupe liquide progressivement ses plantations de café moins rentables pour se concentrer sur le caoutchouc (6 % de la production mondiale) et l'huile de palme (20 % des exportations internationales).

Financière des Caoutchoucs

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 janvier 1940)

La Banque Hallet et Compagnie nous communique la production de caoutchouc des sociétés du groupe de la Société financière des caoutchoucs :

En kg.	Oct. 1939	Oct. 1938
Soengei Lipoët Mij	183.900	109.800
Caoutchoucs de Padang	344.636	248.697
Sennah Rubber Cy	124.800	79.200
Batangara Cultuur Mij	126.100	82.500
Plantation Nord-Sumatra	41.200	27.300

Terres-Rouges	1.148 000	850.500
Cie du Cambodge	1.062.174	1.004.374
Asahan Cultuur Mij	120.300	75.900
Plantations Tropicales	19 700	16.100
Huileries de Deli	109.800	69 000
Cie du Selangor	211.551	159.486
Plantations Hallet	67.144	65.685
Waringin Cultuur Mij	82.000	46.000
S.A.F.A.	80.000	64.000

Annuaire Desfossés 1940, p. 1893 :

Société financière des caoutchoucs

Conseil : MM. M. de Rivaud, pdt ; R. de Rivaud, J. de Montgolfier, Ph. Langlois, V. Place, R. Hallet, M. Schoofs, J. Poullin, comte de Beaumont, R. Mathé-Dumaine, G. Lecointre.

Commissaires des comptes : L. Bramel, M. Cholesky, A. Durand.

L'évolution de la culture du caoutchouc
de 1928 à 1938

Méthodes de saignée

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 août 1940)

[...] Certaines plantations, notamment en Indochine et en Malaisie, ont commencé, il y a quelques années, à utiliser la méthode du « full spiral » inaugurée par la Socfin Company Ltd., filiale de la Société financière des caoutchoucs en Malaisie. Cette méthode, qui entraîne une économie des frais de saignée de l'ordre de 30 à 35 %, est suivie avec intérêt par beaucoup de plantations et semble susceptible de se répandre assez rapidement.

Toutefois, ce mode de saignée inspire des craintes pour la santé des arbres, par suite de ce fait qu'il permet d'extraire 15 à 20 % de plus de latex que la méthode considérée comme normale, s'il est pratiqué sans repos, c'est-à-dire 90 jours par an.

On peut répondre ceci à ces objections.

Tout d'abord, la méthode peut être corrigée, comme à la Socfin Company Ltd., par un repos d'un ou deux mois accordé aux arbres en hivernage, ce qui ramène la production à la normale, avec 75 à 80 jours de saignée par an.

En outre, ce qu'on appelle la saignée normale est une conception qui n'est pas sans valeur, mais qui est néanmoins assez empirique puisqu'elle n'est d'ailleurs pas la même en Malaisie qu'à Java. Ceci m'amène à m'étendre sur cette question en raison de l'intérêt qu'elle présente, non seulement pour l'exploitation des plantations mais aussi pour la comparaison des rendements des différents clones, ainsi qu'on le verra plus loin.

(Extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*, fascicule 5, 1940),

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*Le Figaro*, 29 septembre 1942)

La production de caoutchouc des trois grandes compagnies du groupe : Terres Rouges, Cambodge et Padang, pour l'Indochine seulement, a été la suivante pour le mois d'août et les huit premiers mois de l'année en cours : Terres Rouges : août 889.000 kg contre 951.000 en août 1941 ; huit premiers mois, 6.961.000 kg. Cambodge : 951.000 kg contre 945.000 en août 1941 ; huit premiers mois 6.791.000 kg. Padang : août 22.000 kg contre 32.000 ; huit premiers mois, 202.000 kg.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
Société anonyme belge constituée en 1909
(*Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 1*)

Objet : la plantation et la culture en Malaisie, aux Indes néerlandaises ou anglaises ou ailleurs, notamment d'arbres à caoutchoucs, la préparation et la vente de leurs produits.

Participations : Kuala Lumpur, Tanjong Malim rubber Cie, Caoutchoucs de Padang, Cultuur M. Waringin, Sennah rubber C, Telok Dalan, Banque des colonies, Société Lumière, Houillères unies bassin Charleroi, Plantations nord Sumatra, Asahan cultur Mij, Huileries de Deli, Compagnie du Mékong, Compagnie du Cambodge, Plantations des terres rouges, etc.

Siège social : 52, rue Royale, Bruxelles.

Bureau administratif : 13, rue Notre Dame-des-Victoires, Paris.

Capital social : 350.000.000 fr. belges, divisé en 2.500.000 actions ordinaires de 100 fr. et 200.000 actions V de 500 fr.

A l'origine, 3.100.000 fr. belges en 31.000 actions de 100 fr.

Porté en 1909 à 10.000.000 fr. belges.

En 1912 à 20.000.000 fr. belges.

En 1920 à 40.000.000 fr. belges.

En 1921 à 50.000.000 fr. belges.

En 1923 à 75.000.000 fr. belges.

En 1924 à 100.000.000 fr. belges.

En 1927 à 200.000.000 fr. belges.

En 1929 à 300.000.000 par création de 200.000 actions de 500 fr. dites actions V, émises à 550 fr. belges.

En 1936 à 350.000.000 par création de 500.000 actions de 100 fr. émises à 176 fr. belges.

Conseil d'administration : MM. R[ené] de RIVAUD, Ed. BARRELET, M[ax] de RIVAUD, J. de MONTGOLFIER, P. H. LANGLOIS, V[ictor] PLACE, R[obert] HALLET, M[aurice] SCHOOF, J. POUILLIN, comte de BEAUMONT [gendre de feu Olivier de Rivaud], R. MATHÉ-DUMAINE, J. LECOINTRE.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : Le dernier mercredi de juin.

1 voix par action ordinaire, 5 voix par action V.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent : 15 % aux administrateurs ; sur le solde : 80 % aux actions ordinaires, 20 % aux actions V.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant et à terme : actions ordinaires et V.

Exercices	Bénéfice	Dividende brut	Cours des actions ord.
-----------	----------	----------------	------------------------

	net	total	par act. ord.	par act. V.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1936	61.835	52.500	20	62,5	257	87,25
1937	46.434	40.000	12,2	47,5	361	225
1938	37.371	33.125	12	40,62	297,5	210
1939	1.204	—	—	—	267	153
1940	19.662	—	—	—	—	—

Annuaire Desfossés 1945, p. 1928 :

Société financière des caoutchoucs

Conseil : MM. M. de Rivaud, pdt ; P. Vermeersch, v.-pdt ; J. Poullin, R. de Rivaud, J. de Montgolfier, Ph. Langlois, M. Schoofs, comte de Beaumont, R. Mathé-Dumaine, G. Lecointre.

Commissaires des comptes : L. Bramel, M. Cholesky, A. Durand.

1947 : DÉCÈS DE ROBERT HALLET

Annuaire Desfossés 1948, p. 2243 :

Société financière des caoutchoucs

Conseil : MM. R. de Rivaud, pdt ; L. Wielemans, v.-pdt ; R. Michaux, P. Vermeersch, J. Poullin, J. de Montgolfier, Ph. Langlois-Berthelot, M. Schoofs, comte de Beaumont, R. Mathé-Dumaine, G. Lecointre.

Commissaires des comptes : L. Bramel, M. Cholesky, A. Durand.

AU VIET-NAM

Les colonialistes commenceraient-ils à voir clair ?

par Madeleine GILARD

(*La Défense* : organe de la Section française du Secours rouge international, 24 décembre 1948)

EN France, les voix officielles continuent à soutenir la fiction d'une paix possible au Viet-Nam par la voie des accords de la baie d'Along et on annonce un prochain entretien de Bao Dai avec M. Pignon, haut-commissaire de France. Ce qui nous rappelle la comédie des entretiens Bao Dai-Bollaert l'an dernier, d'où la paix ne sortit pas, et pour cause.

Le peuple français, par contre, sent de plus en plus combien la honteuse guerre du Viet-Nam est désastreuse pour la France. La dernière offensive au Tonkin n'y changera rien, qui se traduira, comme les précédentes, par la « récupération » de quelques localités, le pillage de quelques rizières — au prix de combien de morts ! — de nouvelles atrocités et, en fin de compte, le repli du corps expéditionnaire sur ses positions de départ.

Même dans les milieux nullement « avancés », on s'aperçoit de la folie de cette guerre. A la Commission, de la Défense nationale, M. Lécivain-Servoz, qui a appartenu au R.P.F., disait l'autre jour que « la guerre d'Indochine était perdue » et qu'il valait mieux, dans ces conditions, préparer le rapatriement du corps expéditionnaire. Dans le *Monde* du 9 décembre, on pouvait lire cette phrase : « Des économies substantielles seraient sans doute réalisées par la cessation des opérations en Indochine. »

D'autre part, il est intéressant de lire la déclaration, que rapporte l'agence américaine Associated Press et qui émane de M. de Lachevrotière, colonialiste avéré, membre du R.P.F. de Saïgon. M. de Lachevrotière s'est aperçu que « la cessation des hostilités doit être recherchée avec l'ennemi et non avec des amis comme le général Xuan qui n'ont aucune influence avec le Viet-Minh. » M. de Lachevrotière ajoute que la puissance militaire du Viet-Nam n'a pratiquement pas été amoindrie depuis deux ans et il conclut : « Pour rétablir la paix en Indochine, il faut tenir compte de Ho-Chi-Minh et du Viet-Minh. »

Pour ne pas entièrement abandonner la politique des fantoches, chère aux colonialistes, M. de Lachevrotière estime qu'on aurait dû non traiter directement avec Ho Chi Minh, mais faire revenir Bao Dai, afin que celui-ci contacte [sic] avec Ho Chi Minh.

Or, s'il est évident qu'on n'a pas besoin de l'ex-empereur pour traiter avec Ho Chi Minh qui a suffisamment et tout récemment encore affirmé sa volonté d'entente avec la France, il est significatif qu'un homme qui représente à Saïgon les intérêts de la Société française des caoutchoucs, puissante société anonyme belge, reconnaisse soudain implicitement le prestige et l'autorité du gouvernement Ho Chi Minh. À quoi faut-il attribuer cette attitude nouvelle ?

D'une part, on doit tenir compte du fait que la Société française [sic : financière] des caoutchoucs ne voit pas sans inquiétude la menace que représente pour ses bénéficiaires la pénétration américaine en Indochine, la diminution de plus en plus marquée des achats de caoutchoucs par les U.S.A. au Viet-Nam et la concurrence du caoutchouc synthétique américain. Il est possible que certains colonialistes commencent à se dire que l'indépendance réelle du Viêt-Nam serait moins dangereuse pour eux que l'accroissement de l'influence américaine.

D'autre part, il y a les victoires éclatantes de l'armée démocratique en Chine. Saïgon a beau être loin de Nankin, les colonialistes de cette ville se rendent bien compte que le triomphe de la démocratie en Chine donne une force accrue à ceux qui combattent dans les autres pays d'Extrême-Orient pour leur libération nationale.

Ce ne sont sans doute pas des motifs tels que l'amour de la paix et de la liberté qui inspirent les déclarations de M. de Lachevrotière. Ce sont plutôt des sentiments d'inquiétude et de crainte. Mais si la crainte pour certains colonialistes devait être le commencement de la sagesse, verra-t-on encore longtemps en France même s'obstiner dans la voie ruineuse de la politique de guerre ceux qui ont négligé l'intérêt national, et les principes de la démocratie, pour ne servir que des intérêts particuliers ? Combien de temps encore verrons-nous des hommes tomber au Viet-Nam et les ruines s'accumuler dans un conflit, dont les démocrates français dénoncent chaque jour la criminelle folie ?

AEC 1951-141 — Société financière des caoutchoucs,
Bureau administratif : 13, rue N.-D.-des-Victoires, PARIS (2^e).
Siège social : 52, rue Royale, BRUXELLES.

Capital. — Société anon. belge, formée le 5 juillet 1909. Le capital fixé primitivement à 3.100.000 fr. a été porté successivement à 50 millions, à 75 millions, puis à 100 millions, 200 millions et enfin 350 millions de francs belges en 2.500.000 actions de 100 fr. et 200.000 act. de 500 fr. dites actions V.

Objet. — Plantation et culture en Malaisie, Indes néerlandaises, anglaises ou ailleurs de toutes espèces de plantes et notamment d'arbres à caoutchouc et toutes opérations accessoires ; 1°) toutes opérations sur valeurs mobilières et immobilières de caoutchouc principalement et d'une manière générale, toutes opérations faisant partie de l'activité normale d'un établissement de banque.

Les principales entreprises de plantations contrôlées par la société sont les suivantes : Soengi Lipoet cultuur Maatschappij ; Huileries de Sumatra, Huileries de Deli, Cie des caoutchoucs de Padang, Sennah Rubber Cy, Asahan Cultuur Mij., Cie du Selangor, Cie du Cambodge, Plantations des Terres-Rouges, Union tropicale de plantations, Forestière équatoriale (anc. Établ. E. Oddos), etc. — Ses filiales exploitent près de 200.000 hect. de concessions, dont 35.000 hect. sont plantés ; elles ont produit, en 1949, 35.000 tonnes de caoutchouc, 37.500.000 tonnes d'huile de palme et 8.500.000 tonnes d'amandes palmistes.

Conseil. — MM. René de Rivaud [fils d'Olivier], présid. ; Léon Wielemans, v.-présid. ; [René] Mathé-Dumaine, comte [Jean] de Beaumont, Lucien Pirlet, Jean de Montgolfier [succ. de son père Raymond], Ph. Langlois-Berthelot, Guillaume Lecointre [mort avant 1955], Maurice Schoofs, René van den Berg.

1951 : Constitution de la Socfinaf.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (Groupe de Rivaud) (*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

Au conseil : MM. René de Rivaud, président ; L. Wielemans, vice-président ; Mathé du Maine [Mathé-Dumaine], comte de Beaumont, R. Michaux, J. Poullin, Jean de Montgolfier, Ph. Langlois-Berthelot, H. Cartwright [sauf erreur, gendre de Robert Hallet], Guillaume Lecointre, Maurice Schoofs, R. Van den Berg.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS [Desfossés 1956/1858]

S.A. belge, 8 juillet 1929.
Siège : Bruxelles, 52, rue Royale.

Rivaud (René de)(1887-1971), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (pdt Un. tropic. plant.), 1803 (dga Cie du Cambodge), 1810 (pdt Padang), 1817 (pdt Terres rouges), 1858 (pdt Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Wielemans (Léon)[/x], 1764 (SAFA au Cameroun), 1858 (v.-pdt Fin. caoutchoucs).

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de), 113 (Bq de l'Indochine), 124 (Bq internat. commerce), 524 (Artois), 573 (pdg M'Zaïta), 1226 (Sté fr.e radio-élec), 1764 (Sté afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutchouc du Mékong), 1810 (Caoutchouc de Padang), 1817 (Plant. des Terres rouges), 1858 (Financière des Caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Cartwright (H.H.)° [probablement l'époux d'Yvonne Hallet], 1764 (SAFA au Cameroun), 1803 (Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Mathé-Dumaine (Robert)(fils d'Auguste, officier, et d'Estelle Rivaud de la Raffinière. Neveu de Max et René de Rivaud, banquiers), 1785 (Un. tropic. plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1858 (Financ. caout.).

Langlois-Berthelot (Ph.)[1896-1968], 101 (Bq de F), 1764 (pdt SAFA-Cameroun), 1803 (pdg Cie du Cambodge), 1809 (Caoutch. Mékong), 1810 (Padang), 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Michaux (Robert), 1764 (SAFA-Cameroun), 1803 (Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Montgolfier (Jean de)[1908-1977][fils de Raymond et de Marie Louise Charlotte de Rivaud de La Raffinière, frère d'André], 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs).

Ribes (Éd. de)[ép. Paule de Beaumont, fille de Jean][Bq Rivaud], 124 (Bq intern. de comm.), 524 (Artois), 573 (M'Zaita), 1585 (Loisne), 1764 (SAFA-Cameroun), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Rouyer (R.)[^{00/00}], 1505 (Lumière)[< Vincent de Montgolfier, frère de Jean > Fin. caout.], 1858 (Financ. Caoutchoucs).

Schoofs (Maurice T.A.), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (Un. tropic. plant.-Côte d'Ivoire), 1810 (Padang), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Van den Bergh (René), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Participations : Financière des colonies, Cie du Cambodge, Caoutchoucs du Mékong, Plantations des Terres rouges, Caoutchoucs de Padang, Plantations Nord-Sumatra, Sennah Rubber, Forestière équatoriale, Union tropicale de plantations, SAFA, Crown Mines, Langlaagte Estates, New Modderfontein, Robinson Deep, Springs Mines, West Spring, etc.

CAPITAL SOCIAL : 350 millions de fr. belges divisé en 525.000 actions ordinaires et 210.000 actions dites actions « V », 25.000 actions ordinaires et 10.000 actions « V » ayant été créées au profit de l'État belge (Loi du 17-10-45. impôt sur le capital) sans modification du capital, de sorte que la valeur nominale des actions pour chaque catégorie, est de F.B. 800, moins un vingt-et-unième.

À l'origine, 3.100.000 fr. ; porté en 1909 à 10 millions ; en 1912 à 20 millions ; en 1920 à 40 millions ; en 1921 à 50 millions ; en 1923 à 75 millions ; en 1924 à 100 millions ; en 1927 à 200 millions, en 1929 à 300 millions (200.000 actions V). En 1936, les actions A et B ont été unifiées et le capital porté à 350 millions (émission de 500.000 actions).

en milliers de F.B.	Bénéfice nets	Bénéfice distribués
1945	19.422	28.439
1946	16.519	17.500
1947	18.022	—
1948	- 3.391	—
1949	725	—
1950	2.666	—
1951	52.193	—
1952	48.355	49.583
1953	21.491	45.938
1954	25.329	20.416
1955	—	24.062

BRUXELLES

Financière des Caoutchoucs

(L'Information financière, économique et politique, 11 septembre 1957)

À l'assemblée extraordinaire du 5 septembre, dont nous avons rendu compte dans L'Information du 6 septembre, le président a déclaré :

« L'unification des actions de notre société qui fait l'objet de la présente assemblée, si elle répond aux vœux exprimés par la haute administration du pays, correspond également, pensons-nous, aux désirs de la grande majorité des actionnaires qui souhaitent toujours une simplification de la structure de leur société.

L'orientation nouvelle que nous comptons donner à votre société ne lui apportera pas immédiatement des revenus plus substantiels. Mais votre conseil estime qu'une holding doit, par la diversité de ses investissements, assurer à ses actionnaires une sécurité supplémentaire.

Toutefois, nous pensons devoir vous déclarer que cette politique de diversification de nos investissements n'implique aucune méfiance à l'égard de nos participations dans les sociétés de plantations que nous avons l'intention de continuer de développer.

On peut porter, a conclu le président, un jugement raisonnable sur l'avenir du caoutchouc en se basant sur l'évolution de la consommation dans le monde, qui a passé de 595.000 tonnes en 1927 à 1.110.000 tonnes en 1940 et à 3.025.000 tonnes en 1956. Ces statistiques font apparaître, en effet, que sans la production de synthétique, l'économie moderne aurait été véritablement freinée puisque la production de caoutchouc naturel seule, 1.887.000 tonnes, n'aurait pu suffire aux besoins. D'ailleurs, par sa qualité, le caoutchouc naturel conserve une place importante dans l'économie mondiale. »

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Financière des Caoutchoucs

Société de portefeuille, la Financière des Caoutchoucs détient d'importantes participations dans des sociétés françaises de plantations, notamment 83.322 actions Cambodge, 5.000 actions Mékong, 133.841 actions Terres Rouges, 19.635 actions Padang et 90.792 actions S.A.F.A. Elle possède, d'autre part, de gros intérêts en Afrique centrale et dans des mines d'or sud-africaines. En 1957, le portefeuille de ce holding a vu sa composition modifiée. Le portefeuille des mines d'or ne représente plus que 3 % de l'ensemble au lieu de 10 % autrefois.

La société n'enregistre les dividendes de ses participations qu'avec une année de décalage et, cette année, la société encaissera les dividendes gagnés par ses participations en 1958.

Exercices	Bénéfice net (en millions de fb)
1955	29,2
1956	29,2
1957	24,6
1958	28

Le portefeuille-titres figure au dernier bilan pour 531 millions de fr. b. et les participations diverses 5,4 millions.

Le bénéfice net de l'exercice écoulé s'est élevé à 28.049.123 fr. b. et permet de maintenir le dividende à 30 fr. b.

WW 1979 :

HEIM de BALSAC (Gérald, Maurice, Roland). Né le 13 déc. 1929 à Paris. Fils de Raymond Heim de Balsac (1903-1972), médecin cardiologue (voir WW. in France, 10^e éd.), et de M^{me}, née Colette Anjubault, avocat à la Cour. Mar. le 9 nov. 1957 à Mlle

Janik Le Bomin (2 enf. : Arnaud, Isabelle). Études : Lycée Condorcet, Facultés de droit de Paris, Caen, [Universités de Mayence, Harvard et Johns Hopkin](#). Dipl. : docteur ès sciences économiques. Carr. : [adjoint au chef des Études économiques de l'IRHO \(missions en Afrique intertropicale\)](#). Dans le Groupe de la Financière des Caoutchoucs, d'abord adjoint au directeur général de Latex & Rubber Inc. à Baltimore, puis adjoint au président de Palmer & Parker à Boston (1952-1958), économiste pour la France à l'International Telegraph and Telephone (ITT), adjoint au président d'[ITT-France*](#) (1965-1972)...

MICHAUX Pierre [_{/x0}]. Ingénieur-conseil. Né à Nancy, le 13.11.1905. F. : de Lucien, insp. gén. Ponts et chaussées, et de Marie-Louise Morel. M. : [le 9.8.1934, à Londres, avec Barbara Choalton](#). Enf. : Anthony, Danièle, Guy et Pierre. Études : Univ. Nancy. Gr. univ. : Dr ès sc., ing. I.E.M.N. Carr. : cons. techn. [Soc. fin des caoutchoucs](#), insp. gén. Inst. fr. du caoutchouc et Inst. des rech. sur les huiles et oléagineux (I.R.H.O.). Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon., [Méd. de la Résistance](#). A. : La Cour Dieu, 45 Ingrandes, France.

Who's who européen, 1967 :

WIELEMANS Léon Prosper. Président-administrateur de société, bourgmestre. Né à Forest/Bruxelles, le 14.8.1889. F. : de Prosper, ancien sénateur, industriel, et d'Adèle Van den Perre. M. : le 11.11.1913, à Saint-Grilles/Bruxelles, avec Ivone Hennet. Enf. : Claude Prosper et Éric Prosper. Ét. : Univ. libre Bruxelles, Inst. des fermentations Gand. Gr. univ. : ing. civil des mines, ing. des industries des fermentations. Carr. : prés.-adm.-dél. soc. du groupe Wielemans-Ceuppens, adm. diff. soc. d'assurances, de mines et de chimie bourgmestre de Forest/Bruxelles. P.i. : nombr. art, sur l'industrie de la brasserie. Décor. : com. O. Couronne, ch. O. nat. Légion d'hon. (Fr.), doyen hre Brasserie. Membre : Gr. maître chevalerie au Fourquet. A. prof, 366, av. Van-Volxem, Bruxelles 6, Belgique.

1958. — La Banque Hallet fusionne avec la Caisse privée. La troisième génération des Hallet supervise la diversification au sein de l'Europe occidentale, plus particulièrement, dans le secteur bancaire, l'immobilier et les secteurs industriels.

1959. — Apport de la propriété des plantations à Socfinal Holding, Luxembourg.

NOMINATIONS

(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 22 décembre 1961)

M. Philippe FABRI a été appelé au conseil d'administration de Guitel-Étienne-Mobilor.

M. Fabri est également administrateur d'autres sociétés, notamment Métallurgique Hainault-Sambre, Forge de Ciney, Financière des Caoutchoucs, Padang et Terres Rouges.

1968. — Une nouvelle filiale, la Socfindo, rachète les anciennes plantations de la Socfin en Indonésie.

1973. — La Financière des colonies fusionne avec la Société financière des caoutchoucs pour former la Socfin.

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS sa
Avis aux actionnaires

En date du 22 juin 1977, la société a réduit son capital de 40 MF ramenant celui-ci de 825.000.000 F à 785.000.000 F par distribution de 189.850 actions Socfinal à répartir entre les actionnaires à raison de 2 actions Socfinal cp [coupon] 18 attaché contre 9 actions Socfin sur présentation du même nombre de coupons n° 4 Socfin. La répartition des actions Socfinal indiquée ci-dessus s'effectue depuis le 29 décembre 1977, mais les actions Société financière des caoutchoucs sont cotées ex-coupon n° 4 depuis le 20 décembre 1977, premier jour de la nouvelle période au marché à terme. Les opérations de répartition s'effectuent aux guichets des banques suivantes :

À Bruxelles : à la Caisse privée SA, 26, rue d'Edimbourg ;

À Anvers : à la Private Kas NV, 12, Lange Klarenstraat ;

À Genève : au Crédit suisse, 2, place Bel-Air ;

À la Banque d'investissements privée, 7, place de l'Université ;

À Paris : à la Banque Rivaud SA, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires.

HORS COTE

Rivaud, l'empire déverrouillé
par JEAN DE BELOT
(*La Vie française*, 16 juillet 1988)

[...] Le 31 mai dernier, l'assemblée générale de la Socfin, la Financière des Caoutchoucs, holding clé du groupe, prend une allure exceptionnelle : ce jour-là, représentée par ses avocats, Yvonne Hallet Cartwright, la fille d'Adrien Hallet, cofondateur du groupe avec Olivier de Rivaud, vient retirer à Philippe Fabri la procuration qu'elle lui a donnée sur 6,9 % de la Socfin. Un véritable coup de théâtre ! Car, depuis des années, Philippe Fabri est l'homme de confiance d'Yvonne Hallet. Mais il a quelque peu confondu ses intérêts avec ceux de celle qu'il appelle son « amie ». Las ! Maintenant que le double stratagème (voir encadré) va être bientôt démonté, une redistribution des cartes s'impose. Car, entre les 39 % du clan Duménil-Stern et les 44 % du bloc Fabri-Beaumont, les 6,9 % d'Yvonne Hallet font la loi ! [...]

1988. — Le groupe Bolloré prend une participation dans le groupe Rivaud.

1991. — PNS Intercultures (Socfin) acquiert la majorité d'Okomu (Nigéria), à l'occasion de sa privatisation.

1997. — Befin (Intercultures) acquiert la majorité de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SoGB), hévéas en Côte d'Ivoire, à l'occasion de sa privatisation. Le Groupe Bolloré achète l'ancienne participation de Rivaud dans le groupe Socfin-Terres Rouges. Les plantations sont placées sous le contrôle de Socfinal, les autres actifs, financiers, industriels et immobiliers, sont logés dans les « Plantations des Terres Rouges » Holding, qui est acheté au Groupe Rivaud.

BOLLORÉ MET LA MAIN SUR LA SOCFIN

(on y reviendra plus en détail)

1998. — Intercultures achète l'ancienne plantation d'hévéas Uniroyal au Libéria.

1999. — Acquisition de la Société des palmeraies de la Ferme suisse (Cameroun) auprès de la SIPH.

2000. — Palmcam (Intercultures) acquiert la majorité de Socapalm (Cameroun), à l'occasion de sa privatisation.

[Bolloré vend ses 15.000 hectares de plantations d'huile de palme en Malaisie]

par P.-A.G.

(*Les Échos*, 30 décembre 2003)

Bolloré Investissement a annoncé hier, la [vente de ses 15.000 hectares de plantations d'huile de palme en Malaisie](#) à deux groupes locaux. Sa filiale Socfin Plantations cède 12.100 hectares à Achi Jaya pour 132 millions de dollars (105,7 millions d'euros). Les 2.900 restants sont vendus à United Plantations pour 31 millions de dollars (24,8 millions d'euros). Ce désengagement, en gestation depuis quelques années, ne signifie pas l'abandon de cette activité héritée du groupe Rivaud. La diversification des activités de Bolloré Investissement (films plastiques, papiers fins, transport et logistique...) s'est en effet toujours « doublée de la volonté constante de renforcer son indépendance financière en constituant, à côté de ses métiers, une épargne patrimoniale », explique Vincent Bolloré dans son dernier rapport annuel. Le groupe gère à cet effet des actifs hétéroclites, plantations, immobilier ou, encore, participations financières.

Le retrait de Malaisie répond à des raisons particulières, expliquait hier au « Figaro » le secrétaire général de Bolloré Investissement, Michel Roqueplo. Le développement du pays a entraîné une hausse du coût du travail » et du prix des terrains, dans une activité nécessitant main-d'œuvre et espace. Le groupe a donc jugé les offres qui lui étaient faites « intéressantes » pour des entités ayant réalisé en 2002 8 millions de dollars de résultat net pour 26 millions de chiffre d'affaires. « Le bénéfice devrait atteindre environ 10 millions de dollars en 2003 », a poursuivi Michel Roqueplo.

Pour l'instant, Bolloré Investissement n'a encaissé qu'un acompte de 10 % sur ses cessions, celles-ci restant soumises aux autorisations administratives du Foreign Investment Committee et de l'Estate Land Board Mais il en retirera une plus-value de 130 millions d'euros dans ses comptes 2004. « Quant à cette trésorerie, elle viendra augmenter nos disponibilités qui nous permettront tant de développer nos activités traditionnelles que de saisir de nouvelles opportunités », a conclu Michel Roqueplo, sans plus de précision. En revanche, Bolloré Investissement n'envisage pas de céder l'ensemble de ses plantations. Le groupe [conserve les 8.000 hectares qu'il détient en direct au Cameroun](#), ainsi que ses participations de 39 % et 22 % dans Socfinal et Socfinasia, qui exploitent ensemble 200.000 hectares à travers le monde. Hier, le titre Bolloré Investissement a clôturé en hausse de 2,24 %, à 46,50 euros.

Bolloré investissement

(*Les Échos*, 9 juin 2004)

Le groupe a finalisé la cession de 12.100 hectares de plantations d'huile de palme en Malaisie pour 132 millions de dollars, réalisant 100 millions d'euros de plus-value.

Socfin

Socfinal

